



**CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL  
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT DE GESTION  
2015**

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

### PARTIE 1 – INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE –

#### RAPPORT COOPERATIF TERRITORIAL 2015 ..... 7

#### *Le mot du Président et du Directeur Général* ..... 8

### I – LES CINQ ENGAGEMENTS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE..... 10

1. L'EXCELLENCE DANS LA RELATION AVEC NOS CLIENTS ET SOCIETAIRES..... 11
2. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES..... 17
3. LA GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE..... 23
4. NOS PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS ..... 29
5. NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LES TERRITOIRES ..... 35

### II – NOS HUIT DOMAINES D'EXCELLENCE RETENUS PAR LA CAISSE REGIONALE ..... 41

1. L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE..... 42
2. LE LOGEMENT ..... 43
3. SANTE ET VIEILLISSEMENT..... 44
4. ECONOMIE DE L'ENERGIE ET ENVIRONNEMENT ..... 45
5. LA BANQUE DU TOURISME ..... 46
6. LE MARCHE DES ASSOCIATIONS ..... 47
7. ETRE A L'ECOUTE DE NOS CLIENTS ..... 48
8. LE PROPULSEUR..... 49

### PARTIE 2 – PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUE DE LA CAISSE

#### REGIONALE .....51

### I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2015..... 52

### II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE ..... 54

1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2015 ..... 54
2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE ..... 55

3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES.....	56
4. RESULTATS CONSOLIDES .....	60
<b>III. RATIOS PRUDENTIELS.....</b>	<b>61</b>
<b>IV. CONTROLE INTERNE.....</b>	<b>62</b>
1. DEFINITION .....	62
2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION.....	62
3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES .....	63
<b>V. FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>64</b>
1. RISQUE DE CREDIT.....	64
2. RISQUE DE MARCHE.....	76
3. GESTION DU BILAN.....	80
4. RISQUE DE CHANGE .....	82
5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT .....	82
6. POLITIQUE DE COUVERTURE .....	84
7. RISQUES OPERATIONNELS .....	85
8. RISQUES DE NON CONFORMITE .....	87
<b>VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI.....</b>	<b>88</b>
<b>VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>88</b>
<b>VIII. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016.....</b>	<b>88</b>
<b>IX. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2016 .....</b>	<b>89</b>

# COMPTES CONSOLIDES

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>94</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	94
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	94
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>103</b>
COMPTE DE RESULTAT.....	103
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	104
BILAN ACTIF .....	105
BILAN PASSIF.....	106
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	107
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	107
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>109</b>
1 <i>Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.</i> .....	109
2 <i>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</i> .....	136
3 <i>Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture</i> .....	138
4. <i>Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	151
5. <i>Informations sectorielles</i> .....	159
6 <i>Notes relatives au bilan</i> .....	162
7 <i>Avantages au personnel et autres rémunérations</i> .....	184
8 <i>Engagements de financement et de garantie et autres garanties</i> .....	188
9 <i>Reclassements d'instruments financiers</i> .....	190
10 <i>Juste valeur des instruments financiers</i> .....	190
11 <i>Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements</i> .....	199
12 <i>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015</i> .....	206
13 <i>Information sur les filiales</i> .....	206
14 <i>Participations et entités structurées non consolidées</i> .....	208
15 <i>Evènements postérieurs à la clôture</i> .....	209

# COMPTES INDIVIDUELS

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 .....</b>	<b>211</b>
<b>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 .....</b>	<b>213</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015.....</b>	<b>214</b>
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	215
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	221
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	240
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	241
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE ....	243
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	246
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	248
NOTE 8 ACTIONS PROPRES .....	249
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....	249
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	249
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	250
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	250
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	251
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	252
NOTE 15 PROVISIONS .....	252
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT .....	253
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	254
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	256
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	256
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....	257
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	257
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS .....	257
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES .....	258
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	258
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	258
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	259
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	262
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	263

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	264
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	264
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL .....	265
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION .....	265
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	267
NOTE 34 REVENUS DES TITRES .....	267
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	267
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	268
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	268
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	269
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	269
NOTE 40 COUT DU RISQUE .....	270
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	271
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	271
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES .....	272
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	272
NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS.....	272
NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	273
NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	273

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS SUR LE RAPPORT RSE ..... 274**

RAPPORT COOPÉRATIF  
DE RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

2015



**Agissons**

**ENSEMBLE**

**pour le territoire**





## ÉDITO

**MARC DIDIER**  
Président Crédit Agricole  
Mutuel Pyrénées Gascogne



**JEAN PHILIPPE**  
Directeur Général Crédit Agricole  
Mutuel Pyrénées Gascogne



Coopératif et territorial ! Comme chaque année, nous vous rendons compte de nos actions dans les pages de ce rapport à la fois d'activité et de responsabilité.

Nous n'imaginons pas une banque coopérative qui ne s'engage pas pour apporter des services utiles et loyaux. Au moment où certains prédisent la mort des banques au profit des acteurs numériques, nous croyons à la supériorité de la relation humaine, directe, intelligente, pour apporter sur la durée, des réponses sûres, professionnelles et adaptées à la situation de chacun.

Nous n'imaginons pas une banque coopérative qui ne développe pas des activités nouvelles utiles à ses territoires. Vous lirez que dans l'assurance santé, le logement, l'énergie, la vie associative, le tourisme, nous avons réalisé en 2015 des avancées importantes.

Nous n'imaginons pas une banque coopérative qui ne coopère pas avec les acteurs locaux, qui ne cherche pas avec eux à créer des emplois, de nouvelles richesses. Nous avons développé ces relations en 2015 dans la formation, le soutien aux filières, l'appui aux familles fragilisées.

Nous n'imaginons pas une banque coopérative qui soit indifférente aux créateurs d'entreprises ou à la responsabilité humaine, économique et environnementale. Là encore, nous avons osé déployer un réseau de conseillers "propulseurs" interlocuteurs des start-ups et parler avec nos clients de leur responsabilité sociétale.

Nous agissons. Nous imaginons d'autres façons de servir et de faire de la banque. Nous l'imaginons avec nos 576 600 clients et sociétaires, avec nos 938 administrateurs qui les représentent, avec nos 2 311\* salariés. Avec vous tous, qui pouvez, vous exprimer et être entendus.

Dans un monde qui bouge, parfois dans la violence et la peur, parfois aussi dans le courage et la raison, nous croyons que coopératives et mutuelles ont un rôle essentiel, celui d'agir d'abord pour leurs territoires, leur développement, dans la solidarité et la responsabilité.

Voilà pourquoi nous sommes résolument optimistes et vous invitons à l'être, avec nous...



## NOTRE ENGAGEMENT COOPÉRATIF C'EST...

### **YOLANDE DARNAUDE** Responsable du Marché des Associations



Aider les associations pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs projets au bénéfice du territoire et de ses habitants.

### **JEAN-MARIE EYHARTS** Directeur de la relation client et Secrétaire de Caisse Locale



Être présent auprès de tous nos clients sociétaires, quels qu'ils soient : familles, jeunes, entreprises, professionnels, agriculteurs, collectivités locales... dans les bons, et les mauvais moments.

### **HÉLÈNE LION** Responsable Formation



Soutenir les entreprises locales et pour nous, salariés, faire évoluer nos comportements vers plus d'Ecoresponsabilité.

### **CHRISTIAN BARES** Administrateur Caisse Locale de Saint-Clar



Conserver l'humain au cœur de l'organisation, c'est ce qui fait le sens du mouvement coopératif.

### **GÉRALDINE LIMIDO** Animatrice Le Propulseur



Être capable d'accompagner des projets innovants pour une Banque traditionnelle, mais porteurs de valeur.

### **MONIQUE LASARROQUES** Présidente de Caisse Locale



Tous les jours un partage naturel, donner la parole et écouter.

### **MARIE DOMINIQUE DESAEGHER** Directrice de la Banque du Tourisme



Servir nos clients sociétaires et notre territoire.

### **MICHEL BIDEGAIN** Administrateur Caisse Locale de Saint-Jean-de-Luz



La richesse d'un regard extérieur en lien avec son territoire, aux côtés des salariés, des dirigeants. Chaque administrateur a le même pouvoir, la même voix. C'est un gage de solidité.

## 5 POINTS D'ENGAGEMENT



### Note méthodologique

Le présent rapport porte sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et, lorsque les données sont disponibles, sur sa filiale espagnole Bankoa et sa filiale Square Habitat. Lorsque les données sont présentées par le Groupe (Caisse Régionale, Bankoa et Square Habitat), une étoile (\*) est accolée à l'indicateur. Dans le cas contraire, les données publiées concernent uniquement la Caisse Régionale.



# L'EXCELLENCE

**dans la relation  
avec nos clients et sociétaires**

## NOS ENGAGEMENTS

### ÊTRE UNE BANQUE SIMPLE ET FACILE D'ACCÈS



### ÊTRE UNE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ



### ÊTRE UNE BANQUE COOPÉRATIVE



### ÊTRE UNE BANQUE LOYALE





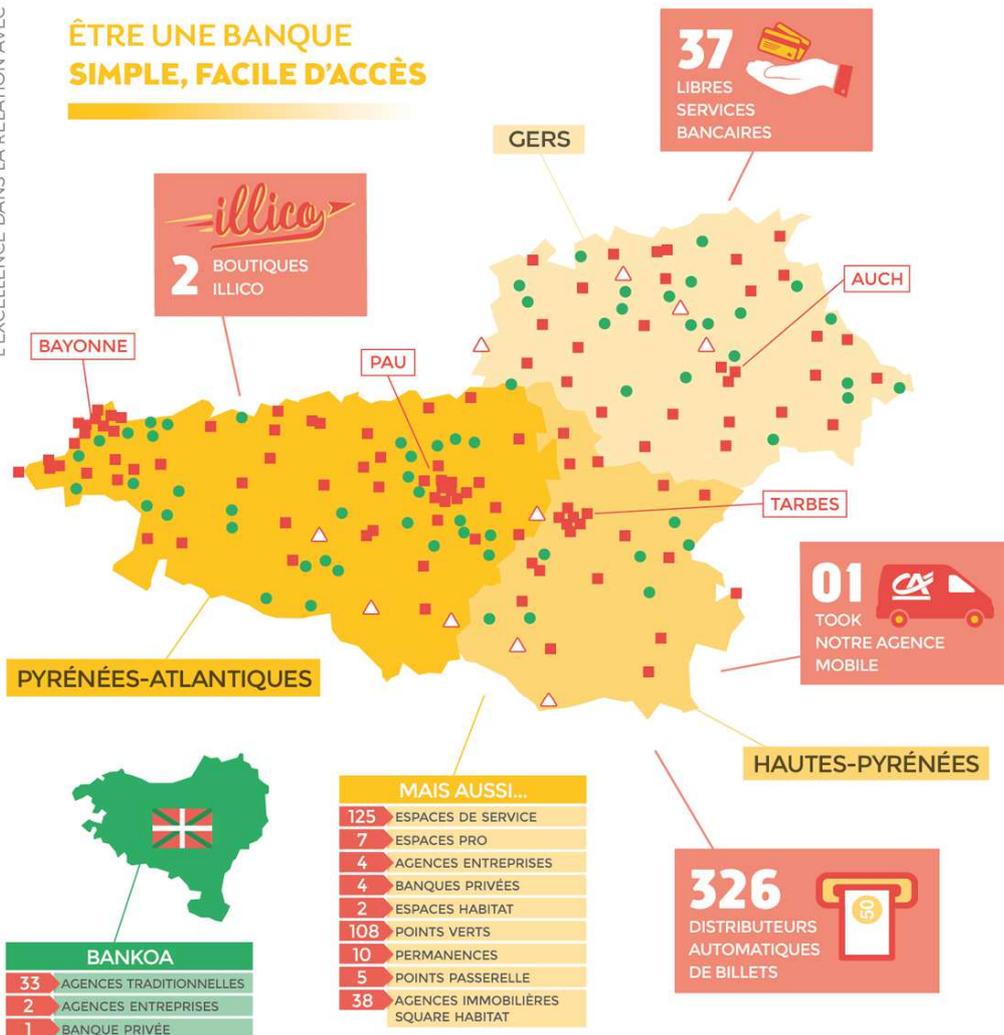
## **L'EXCELLENCE DANS LA RELATION AVEC NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES**

Le service de proximité est un élément clé de notre ADN. Écouter pour être là où nos clients ont le plus besoin de nous, accroître notre proximité grâce au digital et cultiver l'empathie ont été au cœur de nos initiatives 2015. Nous nous engageons à apporter à chacun de nos clients une qualité de service irréprochable, pour parvenir à l'excellence dans la relation.

## ÊTRE UNE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne apporte la même qualité de service à tous ses clients (familles, jeunes, associations, agriculteurs, entreprises, professionnels, collectivités locales...), dans les bons et les mauvais moments.

## ÊTRE UNE BANQUE SIMPLE, FACILE D'ACCÈS





Nous poursuivons le développement des services digitaux comme le e-suivi, la signature électronique, l'appli « Ma banque » etc... Nous testons actuellement les entretiens par Tchat.

CLIENTS UTILISATEURS SUR LEFIL.COM	<b>1 839 509</b>
FOLLOWERS SUR TWITTER	<b>4 139</b>
FANS SUR FACEBOOK	<b>29 193</b>
UTILISATEURS DE NOS APPLIS	<b>711 643</b>

L'EXCELLENCE DANS LA RELATION AVEC NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

**2 BOUTIQUES ILICO : BIARRITZ KLEBER ET PAU CONDORCET**

- Des conseils sans rendez-vous
- Traitement prioritaire des événements de vie et urgences
- 3 principaux canaux pour les rendez-vous : face à face, téléphone, mail (test Tchat en cours et à venir test sur 2 postes en Visio)





### LE TOOK

L'agence mobile du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a réalisé 150 jours de sorties sur tout le territoire. Elle a permis la continuité du service client lors de travaux sur les espaces de services, la réalisation d'entretiens conseil dans des villages éloignés des points de ventes, la tenue de réunions à thèmes, le soutien à des manifestations organisées par les associations du territoire.



### TOOKAM.ES

Le 7 juillet 2015, Bankoa, filiale espagnole de Pyrénées Gascogne, a lancé Tookam.es, sa Banque Eco-responsable en ligne. Bankoa évolue dans sa manière de faire de la banque, en donnant davantage de sens aux investissements des épargnants en faveur de projets qui portent sur les énergies renouvelables, le Développement Durable, et sur des projets à forte dimension sociale.



Pour tendre vers l'excellence de la relation, nous avons mis en place une organisation transversale du management sur chaque zone de service avec trois métiers de Directeur de la Relation client (DRC Proximité, DRC Qualité conformité et DRC Croissance). Nous continuons à porter une attention particulière à la professionnalisation de l'accueil (Conseiller accueil, Animateur et Chargé de la Relation Client).

### ÊTRE UNE BANQUE LOYALE

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne fait du respect des intérêts de ses clients et sociétaires une priorité. Cela implique une transparence et une clarté des informations et des conseils, et un comportement éthique et responsable. Nos conseillers n'ont aucun intérêt à proposer un produit plutôt qu'un autre. 70% des salariés ont été formés sur la réglementation et les procédures internes sur la sécurité financière, pour prévenir tout risque de non-conformité, de corruption et de blanchiment.



**LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE** de nos  
territoires

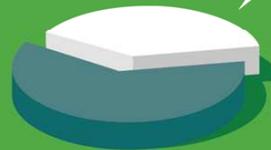
## NOS ENGAGEMENTS

CRÉER DE LA VALEUR  
ÉCONOMIQUE AU BÉNÉFICE  
DES TERRITOIRES



ÊTRE UN FINANCEUR  
DE PREMIER PLAN

**41,7%** DE PART DE MARCHÉ  
CRÉDITS EN 2015



ÊTRE CLIENT MAJEUR  
DES FOURNISSEURS LOCAUX



CONSACRER L'ÉPARGNE  
BANCAIRE À LA RÉGION



APPUYER  
LES INVESTISSEMENTS  
DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES



SOUTENIR LA CRÉATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES

1 ENTREPRISE  
SUR 2

1 PRO SUR 3



CLIENT(E)  
DU CRÉDIT  
AGRICOLE  
PYRÉNÉES  
GASCOGNE



# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES

Notre banque coopérative, animée par un esprit mutualiste, est très liée aux territoires. Premier financeur de l'économie locale, notre solidité financière nous permet de nous impliquer pleinement dans le développement durable local, de créer du lien entre les acteurs, d'encourager et soutenir les initiatives, la création d'entreprise.

## CRÉER DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

La performance économique du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne se mesure par la valeur économique créée et distribuée sur le territoire.

	CHIFFRES CLÉS	2015
UNE BONNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE	PNB**	439,6 M €
	Résultat net**	116,9 M €
UNE REDISTRIBUTION DES RÉSULTATS	Part des résultats conservés	88,94 %
UN BON RATIO DE SOLVABILITÉ = UN GAGE DE SÉCURITÉ POUR NOS CLIENTS	Ratio de solvabilité**	17,49 %
UN CONTRIBUTABLE DE PREMIER PLAN	Impôts et taxes**	71,1 M €

\*\* Données issues des comptes consolidés.

## ÊTRE UN FINANCEUR DE 1<sup>ER</sup> PLAN DE TOUS LES PROJETS ET BESOINS

Particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, collectivités publiques, associations peuvent être accompagnés par tous les métiers de la banque de proximité. Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne soutient les entreprises locales pour les aider à se développer et favoriser les investissements.

## PARTS DE MARCHÉ EN 2015

PART DE MARCHÉ CRÉDIT	41,7 %
PART DE MARCHÉ COLLECTE	34,2 %

## NOUS FINANÇONS

38 %

DES PROFESSIONNELS ET DES ENTREPRISES

## CONSACRER 100% DE L'ÉPARGNE BANCAIRE AUX FINANCEMENTS LOCAUX

Nous transformons l'épargne de nos clients en crédit. L'épargne confiée par nos clients en 2015 a progressé de 4 %. Nous avons donc intensifié notre soutien à l'économie locale, en finançant des projets initiés dans nos 3 départements.

## FINANCER LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVÉS

Nous sommes engagés sur les territoires aux côtés des collectivités locales pour accompagner le financement de leurs projets en faveur du service public et de la qualité de vie des habitants.

Nous détenons en 2015 une part de marché crédits (collectivités publiques et hôpitaux) de 34,8 %. Nous avons réalisé 129,8 M€ de Crédit Moyen Terme Collectivités Publiques à fin octobre 2015, dont 16 M€ de prêts sur ressource BEI afin de financer les projets dans les secteurs de l'eau et de l'efficacité énergétique (bâtiments à faible consommation).

Le livret Sociétaire a permis de collecter 559 M€, utilisés prioritairement pour financer les besoins des entreprises créées depuis moins de 5 ans (361 M€).

ENCOURS DAT  
ÉCORESPONSABLE

100,3 M€



## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Un dirigeant d'entreprise sur 5 en France a plus de 55 ans, 10 à 15% de ces entreprises fermeront leurs portes faute de repreneurs dans les 10 ans. Ce constat est aussi une réalité sur le territoire de Pyrénées Gascogne ! La transmission d'une entreprise représente un double enjeu pour l'entrepreneur : assurer la pérennité de l'activité après son départ et valoriser son patrimoine professionnel.

Nous avons mis en place une organisation dédiée à la transmission des entreprises, avec le souhait d'accompagner les dirigeants tout au long de la démarche et d'assurer la formation des repreneurs.

## ÊTRE UN CLIENT MAJEUR DES FOURNISSEURS LOCAUX

Nous effectuons nos achats prioritairement sur nos territoires. Ainsi, 37% de nos achats sont effectués auprès de nos fournisseurs locaux, soit 23,5 M€ injectés dans l'économie locale. Nous avons sollicité 28 sous-traitants du secteur adapté pour un montant de 114K € (entretien espaces verts, conditionnement, nettoyage...)



## CAFÉ DE LA CRÉATION À TARBES, LOURDES, PAU ET BAYONNE

166 porteurs de projets accueillis et écoutés dans un café par plus de 200 « éclaireurs » : conseillers Crédit Agricole, comptables, notaires, avocats, représentants des Chambres des Métiers, des CCI... En 2016, 11 Cafés de la création seront organisés sur le territoire du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

### FIN DÉCEMBRE 2015

34

ENTREPRISES CLIENTES  
DIAGNOSTIQUÉES RSE

22

ENTREPRISES CLIENTES  
« ÉCLAIREURS RSE »

[www.mondiagrse.com](http://www.mondiagrse.com)

## LE DIAGNOSTIC RSE EN LIGNE

Un questionnaire en ligne, le Diag RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), a été développé et mis à disposition sur lefil.com. L'idée est de détecter le niveau d'implication RSE de nos clients et de les aider à progresser dans leur démarche.

À travers 10 questions simples, établies avec Ecocert, un échange se crée entre le chef d'entreprise et son chargé d'affaires Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, ce qui permet de modifier le regard que chacun se porte, de partager des convictions, des valeurs et des axes de progrès. Les clients qui obtiennent les meilleures notes entrent dans une communauté « d'éclaireurs ». Leur financement sera alors réalisé grâce à l'épargne écoresponsable collectée auprès de l'ensemble de nos clients.

## AVOIR UNE POLITIQUE D'ACHAT "VERTE"

Nous respectons une charte d'achat qui précise nos valeurs (développement durable, respect législation sociale, pas d'usage de produits polluants).

Nous ne travaillons qu'avec des imprimeurs labellisés « Imprim'Vert ».



**La gouvernance**

**COOPÉRATIVE  
ET MUTUALISTE**

## NOS ENGAGEMENTS

UNE ORGANISATION  
COOPÉRATIVE  
ET DÉMOCRATIQUE



RECONNAÎTRE ET VALORISER  
LES CLIENTS SOCIÉTAIRES



DAT ÉCORESPONSABLES

100,3 M€ D'ENCOURS

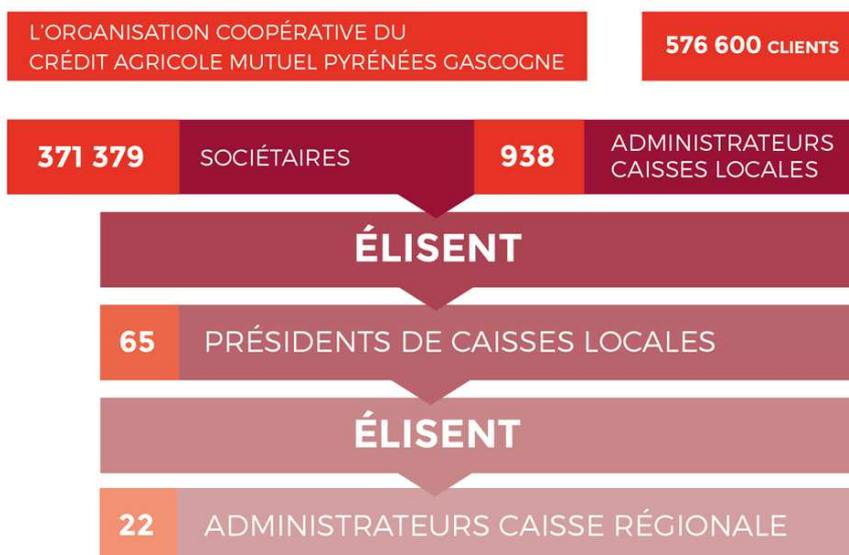


# LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE

Notre gouvernance coopérative est fondée selon le principe démocratique « un Homme, une voix », à tous les niveaux de l'entreprise.

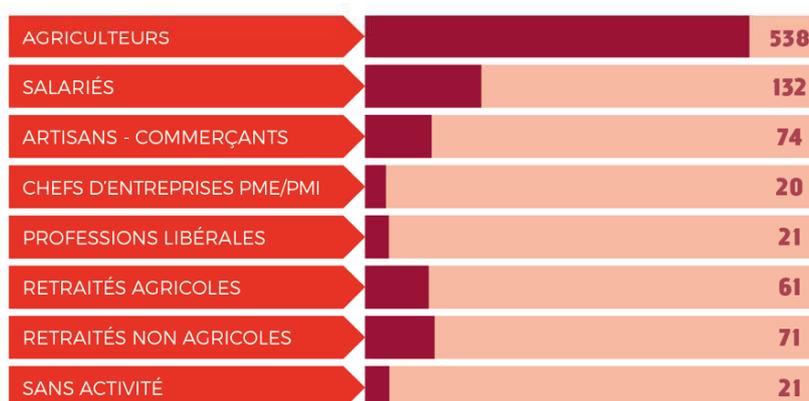
Le regard de l'élu et celui du banquier sont associés, c'est la règle des « 4 yeux ». Le Président et le Directeur Général de la Caisse Régionale travaillent en étroite coopération, l'un représentant les clients sociétaires et l'autre l'expertise professionnelle de la Banque. Ils sont conjointement garants du respect des intérêts des sociétaires et de l'entreprise. Les différentes parties prenantes (sociétaires, administrateurs, salariés) sont associées aux orientations de l'entreprise.

## ÊTRE MEMBRE D'UNE ORGANISATION COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE, EXPRIMER SON POUVOIR DE DÉCISION



Les Administrateurs représentent  
la diversité de nos clients sociétaires  
au sein de leur Conseil d'Administration.

**53 ANS** MOYENNE D'ÂGE



## RECONNAÎTRE ET VALORISER LES SOCIÉTAIRES

Pour devenir sociétaire, il suffit de souscrire des Parts Sociales. Il s'agit d'un titre financier, non coté en bourse, représentant une partie du capital social de sa Caisse Locale.

EN 2015



251 791

CARTES SOCIÉTAIRES



33 227

LIVRETS SOCIÉTAIRES

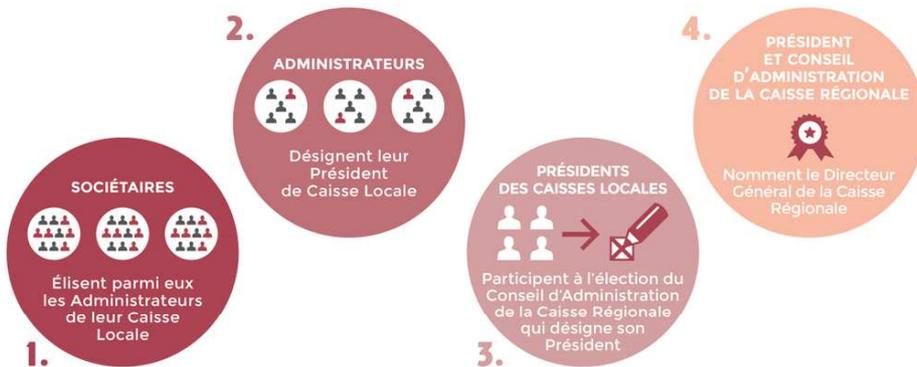


1 301

DAT ÉCORESPONSABLES

## REPRÉSENTER LES SOCIÉTAIRES PAR DES ADMINISTRATEURS ÉLUS IMPLIQUÉS DANS LA VIE LOCALE

Dotée d'un Conseil d'Administration, une Caisse Locale est représentée par les Administrateurs élus par les sociétaires à l'occasion de leur Assemblée Générale.



## CRÉATION DE LA CAISSE LOCALE « PROPULSEUR »

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne crée une nouvelle Caisse Locale pour accompagner les projets entrepreneuriaux. Les Administrateurs de cette Caisse Locale (chefs d'entreprises, associations de développement économique, technopoles, incubateurs...) représentent le dispositif, détectent, accompagnent et orientent les projets.





### L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTIENT LA CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ !

L'Association « Les jardins de Bigorre » participe à l'insertion de personnes en difficulté, notamment en les formant aux métiers du maraîchage. L'IDL a accordé 1 500 € d'aide pour soutenir la création d'un jardin partagé, situé dans le quartier de Laubadère, à Tarbes, qui sera accessible au plus grand nombre.

#### 8252 SOCIÉTAIRES

ont participé aux Assemblées Générales 2015

#### 55 PROJETS

ont ainsi été soutenus par l'Institut de Développement Local pour un montant de 98 200 €

#### 294 PROJETS

de parrainage des Caisses Locales ont également été aidés pour un montant de 92 026 €

Les Caisses Locales participent activement à la vie locale. Les Administrateurs ont un rôle d'observation de l'économie locale, du tissu associatif. Ils dialoguent et créent le lien entre les différents acteurs pour accompagner des projets.

## COMMUNIQUER SUR NOS ACTIONS COOPÉRATIVES

Les clients sociétaires sont informés régulièrement de la vie de leur Caisse Locale sur les réseaux sociaux, sur les blogs agence, en Assemblée Générale, et dans le rapport Coopératif Territorial RSE. En 2015 nous avons créé des groupes WhatsApp pour mieux communiquer et échanger avec les Présidents de Caisses Locales, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et les nouveaux Administrateurs.



### « PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DE CAISSES LOCALES : EN ROUTE POUR LE NOUVEAU CONTINENT ! »

En octobre 2015 managers et Administrateurs ont participé à la convention « En route pour le Nouveau Continent ». Ils ont passé le TANu, (Test d'Aptitude Numérique), et partagé leurs expériences sur les usages de Facebook ou des blogs, par exemple, pour animer leurs Caisses Locales et le territoire.



**NOS PRATIQUES  
SOCIALES** responsables  
avec nos collaborateurs

## NOS ENGAGEMENTS

### RECRUTER POUR DES EMPLOIS LOCALISÉS SUR LE TERRITOIRE



**2 311\*** EFFECTIF GLOBAL PYRÉNÉES GASCOGNE

**DONT 1 773** CAISSE RÉGIONALE



**125\***  
EMBAUCHES



**97 %** POURCENTAGE DE L'EFFECTIF EN CDI

### DÉVELOPPER LA PROMOTION INTERNE DES SALARIÉS

**99 %**

POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN ENTRETIEN D'APPRÉCIATION

**100 %**

POURCENTAGE DE L'EFFECTIF FORMÉ

**12,3 %**

POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE PROMOTION AU COURS DE L'ANNÉE



ASSOCIER LES SALARIÉS AUX ORIENTATIONS DE L'ENTREPRISE



ENCOURAGER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMÉS



DES PROJETS D'ENTREPRISE PARTICIPATIFS



PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS



## **NOS PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS**

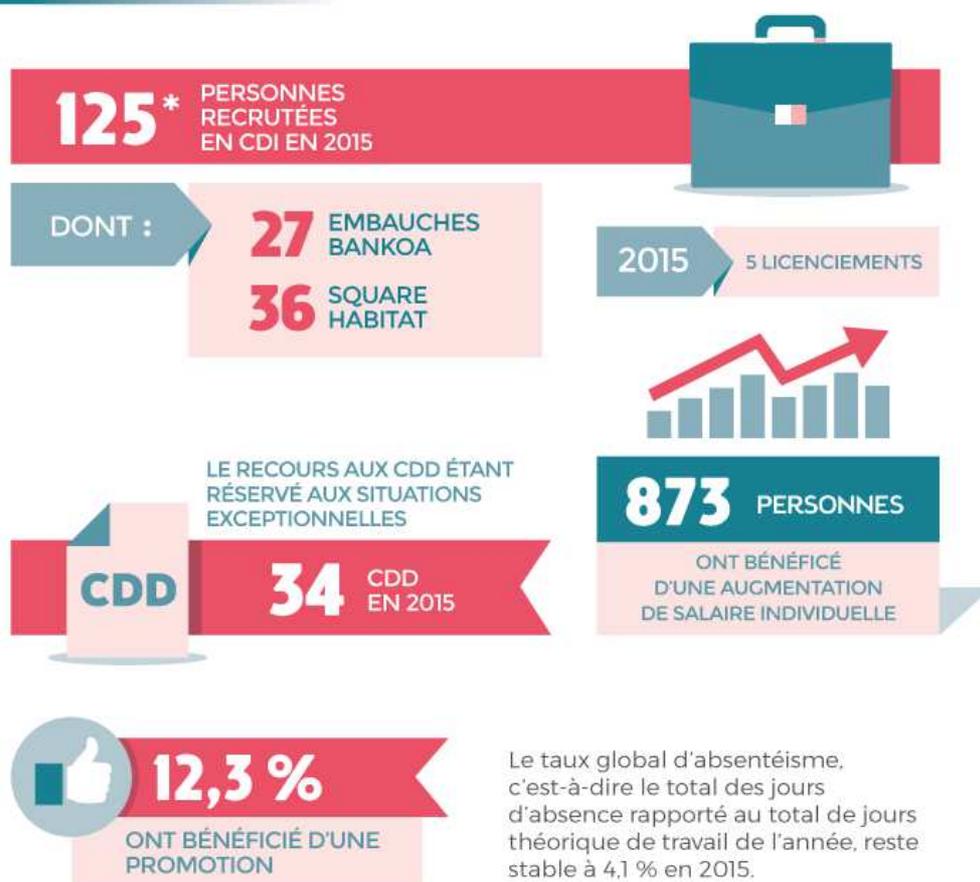
NOS PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS

Notre politique vis-à-vis des 2 311\* collaborateurs du Groupe Pyrénées Gascogne est le prolongement de la relation établie avec nos clients : une relation fondée sur la confiance, l'écoute et la proximité.

Nous garantissons des relations de travail dans lesquelles respect, sécurité, santé et qualité de vie au travail sont assurées. À cette fin, conformément aux préconisations de l'Organisation Internationale du Travail, nous sommes attentifs à ce que chaque collaborateur trouve sa place pour exercer ses talents et s'épanouir au travail, notamment en conciliant les souhaits des salariés (mobilité professionnelle, géographique, temps partiel, télétravail,...) et les besoins de l'entreprise.

## RECRECITER DE FAÇON PÉRENNE POUR DES EMPLOIS LOCALISÉS SUR LE TERRITOIRE

Au cours des cinq dernières années, malgré un environnement économique plus incertain, ce sont 395 personnes qui ont été recrutées et formées par le groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.



## TRAVAILLER AU BIEN-VIVRE DES SALARIÉS

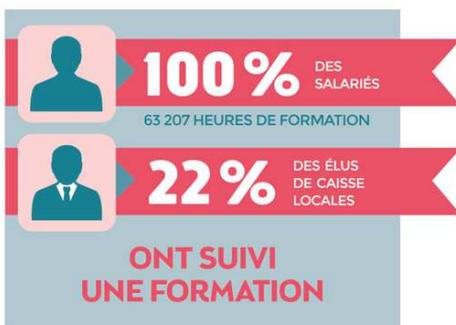
Nous proposons un dispositif de prévention et accompagnement des situations de stress, notamment suite à des incivilités : assistance psychologique, sophrologie...

En matière de sécurité, nous dispensons chaque année des formations incendie et secourisme. Nous utilisons un logiciel MSA pour assurer la gestion des risques et des plans de prévention. La fréquence et la gravité des accidents du travail restent peu significatives dans notre secteur (29 accidents du travail).

## DÉVELOPPER LA FORMATION ET LA PROMOTION INTERNE DES SALARIÉS

Le e-learning ou l'organisation de formations à distance constituent des modalités pédagogiques qui évitent des déplacements et/ou qui apportent les prérequis avant une formation en présentiel.

FIN 2015



## PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

PART DES FEMMES DANS L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR :

2015 28%

Nous avons la volonté de promouvoir la diversité des recrutements. Avec l'appui de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), ce sont 121 personnes en situation de handicap qui sont salariées de la Caisse Régionale (soit 6,82% de l'effectif total).

## LES SALARIÉS UNIS EN RÉSEAUX

Beaucoup de salariés mettent leurs compétences, au service de notre Caisse Régionale et de leurs collègues. Réunis en "réseaux", ces volontaires ont pour point commun de servir les initiatives majeures de la Caisse Régionale, et de vouloir entraîner leurs collègues, principalement en les sensibilisant, en les formant, en les aidant. Nous comptons déjà 8 "réseaux" :

- **LES DIGIPASSEURS :** acculturation numérique
- **LES ÉCLAIREURS ECORESPONSABLES :** porte-parole de la démarche Ecoresponsable de Pyrénées Gascogne
- **LES PROPULSEURS ET CAFÉS DE LA CRÉATION :** accompagnement et rencontres des porteurs de projets
- **LES MECÈNES :** mécénat de compétences pour les associations
- **LES PARRAINS OU MARRAINES :** accompagnement d'un nouveau collaborateur
- **LES FORMATEURS :** pour animer les formations internes
- **LES SECOURISTES**

12 ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS

DONT :

- ÉGALITÉ HOMME / FEMME
- RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ASSURANCE SANTÉ
- ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS AYANT UN PROCHE GRAVEMENT MALADE

## ENCOURAGER LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Nous entretenons des relations privilégiées avec les établissements scolaires et universitaires de notre région et accueillons de nombreux stagiaires tout au long de l'année, qui bénéficient d'une charte des stagiaires (230 stagiaires scolaires et 210 auxiliaires d'été). Nous poursuivons notre politique de diversification des recrutements en alternance pour former nos futurs assistants, conseillers ou experts.

## ASSOCIER LES SALARIÉS AUX ORIENTATIONS DE L'ENTREPRISE

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne associe les salariés à des démarches d'innovation participative : réunions d'échanges avec la Direction Générale, réunions avec les jeunes embauchés, ateliers expression libre grâce à « coup de cœur / coup de gueule » salariés sur intranet...

## FAVORISER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE

Notre organisation du dialogue social rend ce dernier riche et promoteur d'initiatives. Nous avons tenu en 2015, 11 séances de Délégués du Personnel, 13 séances de négociation, 7 CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) trimestriels départementaux, 9 CHSCT communs exceptionnels, 11 CE (Comités Entreprise) ordinaires, 1 CE exceptionnel.

## NOUS DÉVELOPPONS SANS CESSER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS ET DES ÉLUS AU SERVICE DE NOS CLIENTS ET DE NOS TERRITOIRES

Par une politique de formation ambitieuse, nous faisons en sorte que chacun développe ses compétences, en visant l'excellence pour nos clients, y compris dans les usages numériques. Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne propose depuis cet automne le Test d'Agilité Numérique (TANu) à ses collaborateurs, test créé par notre filiale Immersive Lab. Dans un premier temps, l'objectif est de faire un état des lieux de la culture numérique des salariés et de proposer des formations adéquates. Le TANu figurera parmi les critères de recrutement des nouveaux collaborateurs.





**NOTRE  
RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE** sur les  
territoires

## NOS ENGAGEMENTS

### SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET ANIMER LE TERRITOIRE

	2014	2015
TOTAL DES AIDES ALLOUÉES AUX ACTIONS DE MÉCÉNAT, SPONSORING, ACTIONS MUTUALISTES EN K€	1 565	1 779
DONT PYRÉNÉES GASCOGNE ASSOCIATIONS	669	654
DONT LA FONDATION TOOKEUR	228	281
DONT ETICOOP	80	96
DONT SCIC TOOKETS	150	150
DONT LA FONDATION JEUNES	76	76
DONT LES AIDES DIRECTES	361	327
DONT CRÉDIT AGRICOLE SOLIDARITÉ ET DEVELOPPEMENT		179
DONT ASSOCIATIONS DIVERSES		16,5

### IMPLIQUER LES SOCIÉTAIRES ET LES CLIENTS DANS LE SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX

		2015
	MONNAIE SOLIDAIRE TOOKETS POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS	1,45 M€
<b>ENCOURAGER L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	NOMBRE ET MONTANT PROJETS COMMISSION SOLIDARITÉ	5 PROJETS SOLIDAIRES 19 932 €
<b>AMPLIFIER LA PRÉVENTION</b>	NOMRE DE MODULES ÉDUCATION BUDGÉTAIRE	46
	NOMRE DE RÉUNIONS PUBLIQUES AIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	7
<b>ACCOMPAGNER LES CLIENTS ET LES PERSONNES FRAGILES</b>	ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS «FRAGILES»	2 300
	TAUX DE SORTIE AVEC SUCCÈS	80 %
	NOMBRE DE BUDGETS PROTÉGÉS	1 741



# **NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE SUR LES TERRITOIRES**

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est un acteur engagé dans la vie locale et soutient de nombreuses initiatives en faveur de projets utiles aux habitants de nos territoires.

En 2015, la Direction de l'Entrepreneuriat Coopératif a été créée en réponse à des besoins importants de notre clientèle financièrement fragilisée, de manière ponctuelle ou durable. Les équipes co-construisent des actions de prévention, de soutien et d'accompagnement innovantes avec l'appui du Marché des Associations de la Caisse Régionale, de la Fondation TOOK'EUR et des partenaires du domaine éducatif et social.

## TOOKETS EN 2015

**1,45 M€**

DISTRIBUÉS  
À DES ASSOCIATIONS  
DU TERRITOIRE



## TREMPAINS DE LA RÉUSSITE

3 PROJETS DE CRÉATION D'ACTIVITÉ  
DANS LES QUARTIERS SENSIBLES

AIDÉS  
POUR :

**40 340 €**

## ENCOURAGER L'INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Nous participons à la création et au développement de Fonds de solidarité alimentaires sur l'ensemble de nos territoires avec les Banques Alimentaires. Après le Béarn et le Gers, 2015 aura vu naître le Fonds de solidarité Pays Basque.

Nous sommes également très attachés aux problématiques d'insertion par le logement sur lesquelles nous travaillons avec Habitat et Humanisme Pyrénées Adour. En 2015, outre le renouvellement de notre appui en mécénat de compétence, nous avons informé nos clients sur les augmentations de capital de la Foncière d'Habitat et Humaniste et soutenu 2 projets de production de logements (Pau et Hendaye) livrables en 2017.

Enfin, grâce à notre commission solidarité internationale, nous avons accompagné 5 projets pour un montant de 19 932 €.



## APPEL À PROJETS POUR LE NÉPAL

4 ASSOCIATIONS DE NOTRE  
TERRITOIRE ONT RÉPONDU  
ELLES ONT REÇU  
400 000 TOOKETS CHACUNE

**4 000 €**

+1 AIDE EXEPTIONNELLE DE CASD  
(CRÉDIT AGRICOLE SOLIDARITÉ  
ET DÉVELOPPEMENT)

SOIT AU  
TOTAL :

**56 000 €**

**CRÉATION DE L'ESPACE CONSEIL SÉPARATION** SUR LEFIL.COM

Pour accompagner au mieux les clients qui se séparent, (environ 2 000 en 2015), nous avons créé l'Espace Conseil Séparation. Une équipe dédiée de conseillers présente 6j/7 et les conseillers de proximité sont formés pour aider nos clients à aborder leur nouvelle vie en intégrant les impacts budgétaires de cet événement. Notre espace séparation sur lefil.com propose des informations pratiques : principales étapes d'une séparation, démarches à réaliser, coordonnées des interlocuteurs à prévenir en cas de séparation/divorce.

**FAVORISER LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES FRAGILES**

Après avoir créé en 2005 la Banque des Jours Difficiles, puis un pôle d'expertise situé à la Caisse Régionale, nous avons renforcé notre présence grâce à 5 Points Passerelle répartis sur les zones urbaines de notre territoire avec 13 conseillers spécialisés dans la gestion des ménages rencontrant des difficultés financières.

**EN 2015**

**3 800** CLIENTS ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS

  
**80%** des clients  
PRIS EN CHARGE RETROUVENT UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE

BUDGET PROTÉGÉ	<b>1 741</b> (+49 %)
PRÊTS COUP DE POUCE	<b>1,9 M€</b> 965 DOSSIERS
NOMBRE ET MONTANT BANQUE DES JOURS DIFFICILES	<b>65 K€</b> 65 FAMILLES
MICRO CRÉDITS	<b>73 K€</b> 31 DOSSIERS

PAR LES POINTS PASSERELLE EN APPUI À L'ACTION DES AGENCES DE PROXIMITÉ



Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est allé plus loin en créant la Fondation Took'eur en 2013 pour soutenir humainement et financièrement les initiatives associatives ou individuelles visant à améliorer les conditions de vie des familles et de leurs enfants.

Les 69 correspondants Took'eur des Caisses Locales et les partenaires de la Fondation Took'eur proposent des actions de prévention (éducation budgétaire, Santé solidaire, détection de besoins) ainsi qu'un accompagnement personnalisé (micro-crédit, gestion budgétaire).

La Fondation Pays de France œuvre à restaurer le patrimoine culturel local afin de développer la vie culturelle, touristique et économique des territoires.



### LANCEMENT D'UNE GAMME D'OFFRES ET DE SERVICES SUR MESURE POUR LES CLIENTÈLES ÉPAULÉES

En 2015, nous avons créé des offres facilitant le suivi du budget quotidien : le compte à composer Budget épaulé (alertes SMS ou mail à chaque paiement), la carte bancaire MAESTRIA (cotisation mensualisée), le Pocket Chèque (5 formules de chèques), l'application « Maîtrisez votre budget » (aide à l'optimisation du budget).

Pour les professionnels, nous avons créé l'Espace Affaires Spécialisées, une agence dédiée à l'accompagnement des professionnels, agriculteurs et entreprises du territoire qui font l'objet d'une procédure collective de type sauvegarde ou redressement judiciaire.

## NOS 8 DOMAINES D'EXCELLENCE



### Note méthodologique

Le présent rapport porte sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et, lorsque les données sont disponibles, sur sa filiale espagnole Bankoia et sa filiale Square Habitat. Lorsque les données sont présentées par le Groupe (Caisse régionale, Bankoia et Square Habitat), une étoile (\*) est accolée à l'indicateur. Dans le cas contraire, les données publiées concernent uniquement la caisse régionale.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne RCS  
Tarbes - 776983546 - 03/2016 - Création : AGENCE FREESTYLE  
Crédit photo : Shutterstock

# 1

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs majeurs pour nos territoires à la fois d'un point de vue économique et social.

**1<sup>ER</sup>**  
**PRÊTEUR**  
 SUR L'AGRICULTURE  
 ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

PART DE MARCHÉ  
 AGRICULTURE **79,4 %**

PART DE MARCHÉ  
 AGROALIMENTAIRE **63,3 %**

PART DE MARCHÉ  
 À L'INSTALLATION **84 %**

**CAMPG**  
 est le premier financeur  
 des jeunes agriculteurs

**206**  
 « Livrets  
 projet agri »

Financement  
 de **163**  
 installations

**13,1 M€**  
 Encours du DAT  
 Agriculture  
 Tourisme

PDM sur  
 l'assurance  
**41 %**



### ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne accompagne les évolutions de l'agriculture de différentes manières :

- Expertise : énergies renouvelables exploitations agricoles,
- Conditions tarifaires avantageuses : prêts Atout 5 Tourisme,
- Offres adaptées : Smart TPE pour les agriculteurs en circuit court.

### PARTICIPATION DANS DES PROJETS PERMETTANT DE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Nous prenons des participations financières dans des projets structurants pour les territoires comme :

- Reprise de l'abattoir d'Auch,
- Intervention dans un fonds financier mis en place par l'interprofession du jambon de Bayonne,
- Participation dans le fonds palmipèdes 64.

### MOBILISATION AU CÔTÉ DES ÉLEVEURS DANS LE CADRE DE LA CRISE DE L'ÉLEVAGE

Nous nous inscrivons dans les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics avec le plan de soutien de l'élevage.

Pour les éleveurs non éligibles aux mesures, des solutions particulières comme des prêts de trésorerie à des conditions avantageuses ont pu être mises en place.

# 2

## LE LOGEMENT

Convaincus que le logement constitue un élément essentiel de la vie de chacun d'entre nous, le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'est engagé depuis plusieurs années dans le financement et la production de logements à prix accessibles, économes en énergie et favorisant une vie sociale au sein des résidences.



PART DE MARCHÉ HABITAT	38,6 %
ENCOURS CRÉDITS HABITATS	5,8 M€
RÉALISATION MOYEN TERME HABITAT	1,35 M€
NBRE AGENCES IMMOBILIÈRES	38
UTILISATION DE E-IMMO	6 583 DOSSIERS



9 M€

DE PRÊTS MT RÉALISÉS À FIN 11/2015 AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL



66

LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS

### LOGEMENT À LOYERS ACCESSIBLES

En collaboration avec notre filiale Alternative Foncière, 775 logements à loyer accessible ont été produits depuis 2012.

En 2015, une opération majeure a été réalisée sur la Commune d'URRUGNE, la résidence CAMIETA, comprenant près de 350 logements.

### LOGEMENT SOCIAL

La Caisse Régionale s'est aussi engagée dans la production de logements sociaux.

En 2015, a été livrée à Tarbes, la Résidence de la Fraternité : 33 logements, une salle commune, un jardin potager. Cette résidence est de niveau BEPOS (Bâtiment à Energie Positive).

Une nouvelle Résidence, de même type que celle de Tarbes, va être réalisée sur la Commune de Lons dans les Pyrénées Atlantiques, faisant la part belle aux matériaux de construction issus du territoire. Les maisons individuelles construites dans cette Résidence bénéficieront également de possibilités d'aménagements modulaires. Seront mises à disposition des résidents deux studettes en location de courte durée, pour pouvoir accueillir des parents ou des amis pendant quelques jours.

### LOGEMENTS LOCATIFS

À La Mongie, nous avons participé à la rénovation d'appartements locatifs vétustes et économes en partenariat avec Square Habitat, Gleize Energie Service, la Banque du Tourisme et N'PY. Des taux préférentiels ont été proposés avec des allègements des conditions de prêt.

# 3

## SANTÉ ET VIEILLISSEMENT

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a renforcé sa présence auprès des acteurs clés de la santé et du vieillissement.



De la prévention à l'accès aux soins pour tous, nous accompagnons tous nos clients. Nous innovons dans le conseil et nos offres (Complémentaire Santé, accompagnement, préparation et passage à la retraite, services à domicile, téléassistance...). Fin 2015, nous avons lancé un test de conciergerie pour apporter des services d'aide à la personne (test lancé auprès des collaborateurs, des retraités et des administrateurs).



Nous contribuons également au bien vieillir des personnes en finançant et en construisant des résidences intergénérationnelles.

### SALARIÉS ET ADMINISTRATEURS AU SERVICE DE LA SANTÉ DES PLUS MODESTES

L'Aide à la Complémentaire Santé permet aux personnes disposant de revenus modestes de bénéficier d'une aide de l'État pour accéder aux soins peu remboursés.

Les 69 correspondants Took'eur, les partenaires et les conseillers en agence se sont mobilisés pour informer les bénéficiaires potentiels de l'ACS (réunions publiques, permanences...)

- 7 réunions ont été organisées,
- 711 contrats Santé Solidaire Pacifica souscrits.

### ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE

En 2015, nos conseillers ont rencontré près de 1 500 clients professionnels ou entreprises du territoire et leur ont proposé une offre personnalisée PACIFICA ou PREDICA pour la mise en place de l'assurance de santé collective obligatoire (ANI).

### APPEL À PROJETS « AIDE AUX AIDANTS »

La Caisse Régionale a activement relayé sur son territoire l'appel à projets « Aide aux aidants » de Crédit Agricole Assurances. Au total 10 associations du territoire avaient transmis des projets, 2 ont été récompensées :

- « Haut-Adour Gérologie » à Bagnères de Bigorre pour un projet de « Halte répit des aidants » : 30 000€.
- « Amiris » à Maubourguet pour un projet de thérapeutique non médicamenteuse de : 9 000€.
- Quinzaine des Tookets « aidants » : 200 000 Tookets, soit 2 000 € pour chacune des 8 autres associations.

# 4

## ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Pyrénées Gascogne accompagne ses clients dans la transition énergétique en investissant pour compte propre dans la production d'énergies renouvelables, la réduction de son empreinte carbone et la biodiversité. Avec notre filiale CAM Energie, nous sommes aux côtés de nos clients et de leurs projets d'économies d'énergie ou de productions d'énergie renouvelable.

<b>TOTAL EMISSIONS GAZ À EFFET DE SERRE*</b>	<b>839,8 TeqCo<sup>2</sup></b>
<b>DONT</b>	
<b>ÉLECTRICITÉ*</b>	<b>692 TeqCo<sup>2</sup></b>
<b>GAZ</b>	<b>88,5 TeqCo<sup>2</sup></b>
<b>FIOUL</b>	<b>57,3 TeqCo<sup>2</sup></b>
<b>BOIS</b>	<b>1,7 TeqCo<sup>2</sup></b>
<b>CONSOMMATION DE PAPIER*</b>	<b>177 TONNES</b>
<b>CONSOMMATION D'EAU*</b>	<b>15 212 M<sup>3</sup></b>
<b>CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE*</b>	<b>9 972 108 kWh 127 kWh/m<sup>2</sup></b>
<b>ÉCONOMIES DE KM</b>	<b>-165 765 Km</b>
<b>ENCOURS ECO PTZ</b>	<b>5,4 M€</b>
<b>KWh PRODUITS PAR PC DANS SES INSTALLATIONS EN PROPRE</b>	<b>287 834 kWh</b>

Notons comme évènement marquant de l'année 2015, la Conférence de Jean JOUZEL, Vice-Président du GIEC, Prix Nobel de la Paix. Elle a réuni de nombreux clients, collaborateurs et administrateurs de la Caisse Régionale.

### LE CAPITAL DE CAM ENERGIE EST DÉSORMAIS OUVERT AUX AUTRES CAISSES RÉGIONALES

L'objectif est de faire bénéficier les autres Caisses Régionales de notre expérience dans ce domaine et ce faisant, de permettre le développement de CAM Energie à l'échelle nationale. En 2015, CAM Energie a poursuivi ses investissements dans différentes centrales photovoltaïques et dans une centrale de méthanisation.

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET EMPREINTE CARBONE, DES LEVIERS DE PROGRÈS

Nous avons poursuivi le développement de sources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toits de la Caisse Régionale...), la réduction des consommations d'énergies (rénovation des sites en améliorant l'efficacité énergétique), la réduction des consommations de papier, les réductions de km...  
En 2015, nous avons notamment organisé une opération « Place Nette » afin de trier et recycler les déchets accumulés dans les 3 sites de la Caisse Régionale. 31 Tonnes de déchets, dont 23 tonnes de papier ont ainsi été collectées.  
Nous avons également réalisé notre bilan eau en partenariat avec l'APESA et nous étudions des projets de compensation carbone portant sur de la plantation d'arbres ou du co-financement.  
Dans le même ordre d'idée, la Caisse Régionale s'est dotée de deux véhicules électriques, mis à disposition des collaborateurs pour effectuer de courts trajets.

# 5

## LA BANQUE DU TOURISME

Le tourisme est un enjeu majeur pour l'économie de nos territoires. Sur le territoire de Pyrénées Gascogne, il représente 25 000 emplois et 2,3 milliards de chiffres d'affaires, sans compter l'effet de levier sur les autres secteurs que sont l'agriculture, l'artisanat, le commerce...

En raison de l'importance de secteur et de ses besoins spécifiques, il méritait qu'une banque s'y intéresse.

Pour devenir le banquier de cette filière, répondre à ses véritables attentes, concevoir des offres adaptées, la Caisse Régionale a fondé la Caisse Locale du Tourisme, qui réunit 16 acteurs de la profession. Ils sont les Ambassadeurs de la Banque du Tourisme.



**376**

NOUVEAUX CLIENTS

**1 122**

SOCIÉTAIRES DE LA CAISSE LOCALE BANQUE DU TOURISME



Banque  Tourisme

### DES OFFRES SUR MESURE, CO-CONSTRUITES AVEC LES PROFESSIONNELS DU TOURISME

La Caisse Régionale a construit avec l'ensemble des acteurs du tourisme la première offre ATOUT 5 Tourisme. Cette offre permet d'accompagner les mises aux normes, les projets de développement, l'innovation mais également la saisonnalité. Elle propose en outre une panoplie d'outils pour épauler le professionnel au quotidien, afin qu'il puisse exercer son activité en toute sérénité.

### DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS TOURISME

La Banque du Tourisme s'est enrichie de compétences spécialisées. Forts d'une formation spécifique sur l'écosystème du tourisme, les 6 conseillers Tourisme ont des portefeuilles spécialisés avec pour mission de distribuer les offres, et contribuer ainsi au développement de la Banque du Tourisme.

### CONTRAT DE DESTINATION PYRÉNÉES ET SPOTT DANS LE GERS (STRUCTURATION DE PÔLES TOURISTIQUES TERRITORIAUX)

Deux Contrats de Destination Pyrénées (CDP) ont été signés en 2015 sur le Massif Pyrénéen et dans le Gers. La banque du Tourisme du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est le seul partenaire bancaire privé signataire associé. L'objectif est d'accompagner les professionnels, et notamment les hôteliers, dans l'investissement et dans la commercialisation en les aidant à réfléchir à leur positionnement afin qu'ils récupèrent de la marge pour réinvestir dans leurs outils.

# 6

## LE MARCHÉ DES ASSOCIATIONS

Créé en 2013, le Marché des Associations propose un catalogue complet d'offres et de services : banque au quotidien, assurances, épargne, crédit. À ces offres, viennent s'ajouter des services non bancaires, réservés aux associations sociétaires, afin de faciliter leur gestion au quotidien.



**1 525**

ASSOCIATIONS SONT DEVENUES CLIENTES EN 2015, DONT 60% SOCIÉTAIRES.



**2 ASSOS SUR 3**

SONT CLIENTES DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL PYRÉNÉES GASCogne, SOIT 14 300 ASSOCIATIONS.



### COLLECTER DES FONDS

Tookets, notre monnaie solidaire, est une promesse de dons transmise à nos clients sociétaires pour qu'ils puissent choisir l'association qu'ils veulent aider. En 2015, nos clients ont choisi d'attribuer 18 496 900 Tookets (184 969€) à 1 834 associations.

### FORMER LES BÉNÉVOLES

- 200 dirigeants d'associations ont suivi des formations gratuites sur le web 2.0 (levier de notoriété et gestion administrative simplifiée) et sur la Responsabilité juridique des dirigeants.
- 30 associations d'intérêt général ont bénéficié à ce jour du mécénat de compétences, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite par Pyrénées Gascogne de salariés volontaires, pour un transfert de compétences.

### FAIRE CONNAITRE LEURS MANIFESTATIONS

2 500 associations ont bénéficié d'une convention de partenariat de communication qui leur permet de faire imprimer des affiches (en quantité limitée, 50 par an) et d'avoir accès aux blogs et écrans TV des agences pour diffuser des informations et se faire connaître du plus grand nombre.

# 7

## ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS

La satisfaction et l'avis de nos clients et sociétaires sont essentiels pour améliorer notre qualité de service et créer des offres adaptées.

### ENQUÊTES GÉNÉRALES DE SATISFACTION

(25 000 réponses sur 2015).



**82%**

de nos clients sont prêts à nous recommander, 93 % pour Bankoa.

### ENQUÊTES DE SATISFACTION APRÈS DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS :

réalisations de crédits habitat, de crédits consommation, de crédits d'investissements des professionnels

### TAUX DE RECOMMANDATION



**90%**

### ENQUÊTES MENSUELLES

En 2015, nous avons intensifié nos dispositifs d'écoute en instaurant des enquêtes de satisfaction mensuelles.

### COUPS DE CŒUR, COUPS DE GUEULE SUR LEFIL.COM

Les commentaires clients sont publiés avec la réponse nominative du responsable concerné dans la Caisse Régionale. Sur l'année 2015 plus de 350 clients se seront ainsi exprimés.

### RÉCLAMATIONS CLIENTS

Une gestion très attentive des demandes et réclamations clients (17 000 dossiers par an), avec un délai de réponse inférieur à 5 jours. La clôture de ces dossiers est suivie de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction.



# 8

## LE PROPULSEUR

De la création à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, y compris les plus difficiles, nous plaçons l'accompagnement des entreprises et des associations au cœur de nos priorités. Nous avons mis en place de nombreuses actions de soutien mais aussi dans certains cas, des accompagnements personnalisés avec nos administrateurs de Caisses Locales (Propulseur, ETICOOP, Tremplins de la réussite, Cafés de la Création...) Le Propulseur a été lancé en 2015. C'est l'accélérateur de projets territorial du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Ce dispositif décentralisé s'appuie sur 12 référents régionaux et une caisse locale dédiée (en cours de constitution, comprenant 16 administrateurs).

**95** CRÉATEURS ACCOMPAGNÉS  
avec le prêt lanceur Pro à 1%

**+ DE 2 000**  
nouvelles entreprises clientes

**85** ENTRÉES EN RELATION  
sur le marché des entreprises

**8** CURSUS DE FORMATION CRÉATEURS/ENTREPRENEURS  
en 2015 (16 PLANIFIÉES EN 2016)

**41** PARTICIPATIONS AUX OPÉRATIONS DE CROWDFUNDING

 Plus de 100 entrepreneurs accompagnés

 **Cafés de la Création**  
1 café par mois sur le territoire de Pyrénées Gascogne



### ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR QU'ILS MÛRISSENT

- Les Cafés de la Création, points de rencontres réguliers entre créateurs et experts de l'accompagnement (avocats, banquiers, réseaux CCI, CMA, associations entrepreneuriales, experts comptables... Les Eclaireurs !)
- ETICoop : c'est l'école des entrepreneurs du Crédit Agricole (Accompagnement des créateurs, des repreneurs, formation des managers, animation du territoire, recherche et développement).

### FINANCER LE DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS INNOVANTES

- Prêt lanceur pro (jusqu'à 20 000 €) : mettre le pied à l'étrier via un financement égal au montant de l'apport des entrepreneurs. Conditions préférentielles avec un taux à 1% !!
- Prêt Propulseur (jusqu'à 100 000 €) : adapter le mode de financement à la création d'activités innovantes :
  - Pas de garantie, le taux inclut la couverture du risque de la Banque.
  - Jusqu'à 3 ans de différé de remboursement.
  - Ouverture de la bourse Formation des créateurs-entrepreneurs de 2 jours.
- Fonds d'amorçage PG Développement : apporter des fonds en capital aux start-up du territoire.
- Crowdfunding : apporter des fonds aux start-up du territoire via nos partenaires de financement participatif et investir directement dans les projets crowdfunding du territoire.

### DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES START-UP LOCALES

- Village de l'innovation : pépinière d'entreprises innovantes au cœur de notre site d'experts métiers de Serres Castet (en projet).
- Open Innovation : partages d'expériences et de savoir-faire entre les start-up du territoire et les équipes de Pyrénées Gascogne pour construire des projets communs.

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### Périmètre de reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et prennent en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse Régionale, les Caisses Locales, PG Immo, CAM Energie, PG Invest, Bankoa, Mercagentes. Sont exclues certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif (détail mentionné dans le rapport de gestion).

Pour les consommations d'énergies, le périmètre est celui des consommations des bâtiments d'exploitation de la Caisse Régionale, Bankoa et Square Habitat.

Les données sociales sont également reportées dans le périmètre Caisse Régionale, Bankoa et Square Habitat pour les effectifs et les embauches.

Sauf exception, les données économiques et sociales sont limitées à la caisse régionale Pyrénées Gascogne (données financières du chapitre « valeur économique » reportées en consolidé).

Les filiales représentent environ 23 % de l'effectif total.

### Exercice de reporting

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015.

### Données sociales

Les données relatives aux effectifs sont issues du Système d'Information HR Access, sur la base des effectifs présents au 31/12/2015 et des mouvements d'effectifs enregistrés dans l'année.

Le taux d'absentéisme se détermine par le rapport entre le nombre de jours d'absence pour arrêt maladie, y compris les jours d'arrêts relatifs à un accident du travail, et le nombre de jours théoriques de travail de l'exercice. Le nombre d'heures de formation est le produit du nombre de jours de formation de l'année multiplié par 7,48 heures.

Les coûts relatifs à la formation sont constitués des frais pédagogiques de formation, des frais de scolarité des alternants, des cotisations AGECEF/CAMA, des frais de déplacement et des coûts salariaux sur la base d'un coût moyen d'une journée de formation/salarié.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est calculé en prenant la masse salariale de l'exercice N-1.

### Données environnementales

Les consommations de gaz, électricité et de fioul couvrent le périmètre des sièges et des points de vente.

Sont intégrées les filiales Bankoa et Square Habitat. Les données de gaz et d'électricité sont les données de consommation réelle de l'exercice, données collectées à partir des accès en ligne des différents abonnements de l'entreprise auprès des fournisseurs d'énergie.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont celles issues du bilan carbone 2011.

Les autres données environnementales sont issues d'outils de suivi internes ou proviennent d'informations collectées auprès de nos différents prestataires ou fournisseurs.

### Autres données quantitatives du rapport

Elles sont issues du Système d'Information à partir de travaux de requête majoritairement constitués au sein du service infocentre de l'entreprise, de fichiers de suivi d'activité constitués au sein des unités opérationnelles, ou des comptes de la Caisse Régionale.

### Informations non reportées

Certaines informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application n'ont pas été reportées car elles sont considérées comme non pertinentes au regard de nos activités selon les raisons évoquées ci-dessous.

Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité. Compte-tenu de ses activités de service, la caisse n'est pas source d'impacts ou de risques particuliers sur l'environnement. Les items suivants ne sont donc pas considérés comme pertinents : les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ; la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Enfin, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a pas mis en place de mesures particulières relatives à l'adaptation au changement climatique car il n'a pas identifié de conséquences directes du changement climatique sur ces activités.

# PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUE DE LA CAISSE REGIONALE



# I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2015

## Le contexte macro-économique général

L'année 2015 a vu la croissance des diverses zones économiques mondiales diverger sensiblement même si, globalement, sous l'effet conjugué d'une politique monétaire toujours très accommodante, d'une politique budgétaire moins restrictive et de la baisse des prix du pétrole, la croissance mondiale s'est raffermie à partir du printemps.

Aux Etats Unis, la croissance s'est montrée robuste, s'appuyant sur la consommation et l'investissement résidentiel des ménages. Cette amélioration de la conjoncture y est jugée suffisamment pérenne pour justifier, fin décembre, une inflexion de la politique monétaire avec une première remontée des taux directeurs de la FED depuis 6 ans.

En Europe, si la croissance s'est accélérée au second semestre, elle reste toutefois limitée et fragile, freinée par la poursuite des désendettements public et privé, mais aussi par un chômage élevé et un déficit de compétitivité dans de nombreux pays. La reprise s'appuie principalement sur la baisse du pétrole, l'amélioration du marché de l'emploi et la dépréciation de l'euro face au dollar, la devise européenne revenant quasiment à son plus bas niveau depuis 2003. Le manque de vigueur de la reprise et la faiblesse de l'inflation ont amené la Banque Centrale Européenne à lancer, à son tour, un « quantitative easing » durant le mois de mars. La conséquence sur les taux obligataires a été immédiate, le 10 ans allemand s'approchant rapidement de 0 et le taux à 5 ans passant en territoire négatif. L'ensemble des taux européens suivent la tendance avec un spread plus ou moins important selon les pays.

Les économies émergentes, qui avaient bien résisté à la crise, connaissent toujours une augmentation de leur PIB, mais cette croissance se tasse, fragilisée par le ralentissement de la Chine et les crises russe et brésilienne. L'annonce du changement de politique monétaire US n'a fait qu'amplifier le phénomène.

## La conjoncture en France

En 2015, la France a connu un contexte de croissance molle. La reprise fut hésitante au premier semestre, avec un premier trimestre dynamique et un trou d'air au printemps, avant d'accélérer faiblement durant les six derniers mois. Cette amélioration est permise par la progression modérée des salaires nominaux et par les baisses du prix du pétrole et des taux d'intérêt qui, en améliorant le pouvoir d'achat des ménages, ont favorisé leurs dépenses de consommation. Par contre, le ralentissement de l'investissement des ménages et des administrations publiques a freiné cet élan.

Les attentats terroristes du 13 novembre ont toutefois entraîné un ralentissement de certaines activités de services et, ainsi, un affaiblissement de la croissance au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Dans ce contexte, le taux de chômage n'a pu que se stabiliser en fin d'année, autour de 10%. Il en va de même pour les dépenses d'investissement en logements après plus de deux années de baisse. Le climat des affaires reste malgré tout très dégradé dans le secteur du bâtiment alors qu'il s'améliore significativement dans l'industrie et les services. Le déficit budgétaire poursuit, quant à lui, sa lente décroissance.

Au niveau financier, les taux d'intérêts français ont particulièrement bénéficié de l'assouplissement de la politique monétaire menée par la BCE. Ainsi, tous les taux inférieurs à 5 ans sont progressivement passés en territoire négatif. A l'inverse, les taux à partir du 5 ans se sont légèrement redressés. Il en a donc résulté une pentification de la courbe des taux favorable à la transformation bancaire. Malgré tout, les taux longs restent à des niveaux extrêmement faibles qui incitent les ménages à investir dans l'immobilier. Cette incitation n'est pas encore suffisante pour voir l'investissement des entreprises rebondir, fautes de perspectives de débouchés.

Pour ce qui concerne les marchés actions, l'année a été marquée par une envolée des indices dès le mois d'avril. Face à « l'alignement des planètes » (faiblesse du prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt), le

CAC 40 a atteint son sommet de l'année à 5.268 points en clôture, avant de redescendre à 4.637 points au 31/12/2015 face aux inquiétudes nées du ralentissement de la Chine, du « scandale Volkswagen » et de la déception créée par les mesures concrètes d'évolution du quantitative easing annoncée le 3 décembre par Mario Draghi. Le CAC 40 marque, malgré tout, une progression de 8,5% sur l'année.

### **La conjoncture espagnole**

Après six années de crise, l'Espagne est sortie de récession durant l'année 2015 où elle a affiché l'un des taux de croissance les plus élevés d'Europe.

La reprise de la consommation privée, favorisée par l'augmentation des salaires nominaux et le recul des prix de l'énergie, a permis une croissance dynamique du secteur des services. Celle-ci a compensé la faiblesse de la demande externe pour le secteur manufacturier. La dépréciation de l'euro a cependant limité la contribution négative des exportations nettes, malgré l'accroissement des importations généré par l'augmentation de la demande intérieure.

Cette accélération de l'activité a permis d'améliorer la productivité des entreprises et, ainsi, de maintenir les marges, soutenir l'investissement et améliorer nettement le marché de l'emploi, malgré la progression des salaires.

Cette croissance soutenue et la faiblesse des taux d'intérêt du service de la dette ont également permis au gouvernement espagnol de continuer à réduire le déficit budgétaire tout en diminuant les prélèvements obligatoires et en versant une prime de fin d'année aux fonctionnaires.

L'économie espagnole reste malgré tout fragile du fait d'un taux de chômage qui reste autour de 21%, soit plus de 4 millions de personnes à la recherche d'un emploi, et du blocage politique qui résulte des élections législatives de fin d'année.

Du coup, l'indice phare de la bourse espagnole, l'IBEX 35, a perdu 7,15% sur l'année quand les marchés actions ont progressé dans la plupart des pays européens. Les taux d'intérêt, quant à eux, ont suivi la tendance générale avec des taux courts en baisse, affectés par l'assouplissement monétaire de la BCE, et des taux longs qui se relèvent du fait de l'amélioration de la conjoncture. Du coup, le taux à 5 ans a perdu 1,5 bp, pour finir à 0.8020%, tandis que le taux à 10 ans augmentait de 14 bp à 0,899 %. Cette pentification a, là encore, été favorable à la transformation bancaire sans pour autant peser sur l'investissement, les niveaux des taux longs restant malgré tout extrêmement faibles.

## II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

### 1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2015

L'activité de l'année 2015 a été soutenue, avec 612 994 contacts commerciaux, en hausse de 12% par rapport à l'année 2014 qui était pourtant déjà très bonne en ce domaine. 41% de ces contacts ont été réalisés par des canaux à distance (+7,6 points). Du coup, nous avons rencontré 70% de nos clients (+10 points en 2 ans). Toutefois, cet accroissement de l'activité est largement dû à la vague de demandes de réaménagements de prêts résultant des niveaux extrêmement faibles atteints par les taux d'intérêts. Ces réaménagements ont concerné le montant record de 554 M€ d'encours de prêts. Malgré le temps commercial consommé par cette activité, les résultats commerciaux de 2015 s'avèrent très satisfaisant.

Ainsi, à 2 206 M€, le volume de réalisations des crédits est en hausse de 30,4% par rapport à 2014 (16<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales), porté par les prêts à l'habitat (+57,3%). Ces bonnes performances sont toutefois contrebalancées par un niveau de remboursement anticipé extrêmement élevé (826M€) liés aux rachats de crédit par la concurrence dans ce contexte de taux exceptionnel.

Du coup, les encours crédits progressent de +3,7% sur un an, contre +2,9% en moyenne dans les autres Caisses Régionales, ce qui place Pyrénées Gascogne au 11<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de 11,1% des crédits de trésorerie (3<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales), de 8,4% des encours de crédit à la consommation (7<sup>ème</sup> rang) et de 4,8% des encours de prêts à l'habitat (14<sup>ème</sup> rang). L'encours des crédits à la clientèle dépasse ainsi pour la première fois les 11 milliards d'euros, à 11 090 millions.

Malgré ces bons résultats, les parts de marché crédit de la Caisse Régionale stagnent sur un an<sup>1</sup>. à 41,8% (-0,1 point). La progression sur les crédits à la consommation (+0,7 pts) et les crédits de trésorerie et équipement (+0,4 pts) est, en effet, compensée par l'érosion de 0,6 point constatée sur les prêts à l'habitat.

En parallèle, la collecte a poursuivi sa progression avec une croissance des encours de 4,0% en 2015, après les 4,5% de hausse de 2014. Cette évolution constitue la 4<sup>ème</sup> meilleure performance par les Caisses Régionales. Elle amène les encours de collecte à un total de 14 913 M€ (19<sup>ème</sup> rang). Ce résultat valide la mobilisation de la Caisse Régionale sur ce qui, depuis la crise de 2008, est devenu une priorité afin de conserver des ressources suffisantes pour accompagner le financement du territoire. Ainsi, la part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan progresse 0,4 point sur 12 mois, à 34,1%<sup>1</sup>.

Le rythme de progression de la collecte monétaire (dépôts à vue et à terme) est resté élevé même s'il ralentit un peu (+8,9% en 2015 contre + 13,4% en 2014). Par contre, les performances sur l'épargne bancaire (livrets et épargne logement essentiellement) se sont améliorées en 2015 avec une croissance de +2,7% (contre +0,6% l'année précédente). Cette progression doit beaucoup à l'accroissement de 10,1% de l'épargne logement, grâce à la rémunération attractive du PEL et son absence de fiscalisation. Pour les mêmes raisons, l'assurance-vie conserve sa dynamique de 2014 en voyant ses encours augmenter de 3,2%. Par contre, les encours de valeurs mobilières continuent de diminuer (-5,7%), dénotant une montée de l'aversion au risque de notre clientèle.

Le stock de produits d'assurance de biens et personnes a progressé de 3% à 314 902 contrats, au-delà des ambitions de l'année, tandis que les stocks de cartes bancaires (316 570 unités) et de comptes offrant des bouquets de services (229 051 comptes à composer) progressent de 3% chacun.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

---

<sup>1</sup> Source Banque de France, octobre 2015.

## 2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE

*Résultats individuels de la Caisse Régionale au 31/12/2015  
présentés sous forme de soldes intermédiaires de gestion et en K€*

	12/2014	12/2015	Ecart €	Ecart %
<b>1 - PNB</b>	<b>371 944</b>	<b>373 520</b>	<b>1 575</b>	<b>+0,4%</b>
1.1 - PNB D'ACTIVITE	328 857	312 413	-16 444	-5,0%
1.1.1 - MIG	196 708	170 856	-25 852	-13,1%
1.1.2 - MARGE TOTALE SUR COMMISSIONS	131 772	141 557	9 785	+7,4%
1.2 - PNB HORS ACTIVITE	43 464	61 107	17 643	+40,6%
1.2.1 - MARGE SUR PORTEFEUILLE ET PROPRE CR	41 998	58 822	16 824	+40,1%
1.2.2 - PRODUITS ACCESSOIRES	1 726	1 742	15	+0,9%
1.2.3 - MARGES DIVERSES	-260	543	803	-309,0%
<b>2 - CFN</b>	<b>193 689</b>	<b>195 523</b>	<b>1 834</b>	<b>+0,9%</b>
2.1 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	193 881	195 689	1 808	+0,9%
2.1.1 - CHARGES DE PERSONNEL	114 096	116 062	1 967	+1,7%
2.1.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	79 785	79 627	-158	-0,2%
2.2 - CHARGES RECUPEREES	-191	-166	26	-13,4%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>178 255</b>	<b>177 997</b>	<b>-259</b>	<b>-0,1%</b>
<b>3 - COUT DU RISQUE</b>	<b>-19 562</b>	<b>-25 109</b>	<b>-5 546</b>	<b>+28,4%</b>
3.1 - INCIDENCE NETTE POUR RISQUE CREDIT	-23 421	-19 763	3 658	-15,6%
3.2 - DOTATIONS NETTES POUR RISQUES ET CHARGES	3 851	-5 332	-9 183	-238,4%
3.3 - DOTATIONS NETTES POUR DEPRECIATIONS	7	-14	-22	-297,9%
<b>4 - DOTATION NETTE POUR IMMO FINANCIERES</b>	<b>-13 439</b>	<b>1 530</b>	<b>14 969</b>	<b>-111,4%</b>
<b>5 - RESULTAT SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>211</b>	<b>1 286</b>	<b>1 075</b>	<b>+509,4%</b>
<b>6 - DOTATIONS NETTES AU FRBG</b>	<b>-10 500</b>	<b>-1 000</b>	<b>9 500</b>	<b>-90,5%</b>
<b>8 - IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>-37 792</b>	<b>-49 771</b>	<b>-11 979</b>	<b>+31,7%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>97 173</b>	<b>104 932</b>	<b>7 759</b>	<b>+8,0%</b>

L'année 2015 est marquée par un recul de 5% du PNB d'activité imputable à la baisse de 13,1% de la marge d'intermédiation globale. Celle-ci pâtit des réaménagements et rachats de crédits sur notre clientèle qui, s'ils ont produit environ 20 M€ d'indemnités de remboursements anticipés et frais de dossiers, ont également amené la Caisse Régionale à rembourser 531,3 M€ de ressources et swaps pour s'adapter aux évolutions du portefeuille de crédit à la clientèle. Or, ces remboursements ont généré une charge de 37,5M€ dans les comptes 2015 qui explique la baisse de la marge d'intermédiation. La hausse de la marge totale sur commissions

(+7,4%) a permis d'amortir l'impact sur le PNB d'activité. Cette amélioration des commissions est liée à une forte augmentation des commissions sur l'assurance-vie PREDICA (+31,6%), l'assurance IARD (+20,1%) et les moyens de paiement (+5%), alors que la facturation des dysfonctionnements du compte, et en particulier la commission d'intervention, baisse de 4,9%.

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale a, quant à elle, généré 58,8 M€ de PNB, en hausse de 40,1%, en particulier sous l'effet d'un dividende exceptionnel de 22,9 M€ versé par la filiale Mercagentes pour préparer sa cession à Bankoa, l'autre filiale espagnole de la Caisse Régionale. Elle a donc permis de contrebalancer la diminution du PNB d'activité pour amener le PNB global à 373,5M€, en hausse de 0,4% sur l'année.

Les charges de fonctionnement nettes (CFN) ont, elles aussi, légèrement augmenté (+0,9% à 195,5M€) dans le sillage d'une hausse de 1,7% des frais de personnel essentiellement consécutive à l'accroissement des effectifs de la Caisse Régionale. Par contre, les autres charges de fonctionnement affichent une baisse de 0,2%, traduisant les efforts de maîtrise des budgets engagés par la Caisse Régionale depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) se stabilise ainsi à 178 M€ (-0,1%). De même, le coefficient d'exploitation, mesure traditionnelle de l'efficacité et de la productivité bancaire qui ramène le montant des CFN au PNB, reste quasiment inchangé à 52%.

Le coût du risque se dégrade de 28,4% à 25,1M€, mais il est plus que compensé par la moindre dotation au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). En effet, après une dotation de 10,5 M€ en 2014 pour couvrir d'éventuels risques crédit non encore matérialisés, le FRBG n'a été abondé que de 1M€ en 2015 pour faire face aux incertitudes de calcul de la cotisation au fonds de résolution unique mis en place par la réglementation européenne en fin d'année 2015.

Il est à noter que les écarts apparents sur les postes de « dotation nette pour immobilisations financières » et « impôts sur les sociétés » résultent essentiellement de l'effet de base créé en 2014 par le débouclage d'une opération fiscale de type « loi Girardin ». Celle-ci amenait à constater un abandon de créances auprès du GIE fiscal de 13,7 M€ qui affectait le poste « dotation nette pour immobilisations financières ». Cette perte, prévue dès l'origine par le montage fiscal, était toutefois compensée par la reprise d'une provision pour impôts différés qui minorait d'autant la ligne d'impôts sur les sociétés. Corrigé des effets de cette opération, les dotations nettes aux immobilisations financières s'améliorent malgré tout de 1,2 M€, tandis que l'impôt sur les sociétés diminue de 1,8M€, les 22,9 M€ de dividendes exceptionnels versés par Mercagentes bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des « dividendes mère - fille ».

Au final, le résultat net de la Caisse Régionale s'apprécie donc de 8,0 % pour atteindre 104,9 M€.

Sous l'effet, en particulier, de la progression des encours de crédit et de collecte, le bilan individuel de la Caisse Régionale progresse de 3,85% pour atteindre 14 444,6 M€ au 31/12/2015. Pour plus de détail, on se reportera aux états financiers individuels.

### **3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES**

Le périmètre de consolidation comprend les filiales les plus significatives de la Caisse Régionale, ainsi que l'ensemble des Caisses Locales. Ce périmètre s'est élargi en 2015 à la Société Technique de Titrisation (STT), véhicule créé dans le cadre de la première titrisation de créances réalisée par la Caisse Régionale en octobre 2015. Ce véhicule porte les crédits hypothécaires cédés par la Caisse Régionale en contrepartie desquels il émet des obligations notées AAA. Ces obligations sont autosouscrites par la Caisse Régionale, l'objectif étant de créer une réserve de liquidité qui pourrait être mobilisée par mise en pension des obligations auprès de la Banque Centrale Européenne en cas de crise de liquidité du type de celle de 2008.

Outre la STT, le périmètre de consolidation comprend au 31/12/2015 :

- la Caisse Régionale ;
- les Caisses Locales ;

- BANKOA S.A., banque de détail espagnole dont l'activité se situe principalement dans la province Basque de Guipúzcoa ;
- MERCAGENTES : société de bourse implantée à Bilbao ;
- PG Immo : société regroupant les agences immobilières filiales de la Caisse Régionale sous l'enseigne Square Habitat ;
- les deux fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude ;
- PG INVEST : holding financier portant les participations de la Caisse Régionale dans de nombreuses structures locales ;
- CAM ENERGIE : société regroupant les investissements de la Caisse Régionale dans le développement des énergies renouvelables via des sociétés de productions d'énergie et un bureau d'étude, Gleize Energie Service, spécialisé dans les bilans énergétiques et le développement des projets en économie renouvelable.

Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOA, ainsi que certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif.

### **3.1. PG INVEST**

PG INVEST, filiale à 100 % de la Caisse Régionale, est dédiée aux prises de participations sur le territoire de Pyrénées Gascogne. Elle a été créée pour porter des participations et pour investir dans différentes sociétés locales de type SEM ou SAFER.

PG INVEST permet également à la Caisse Régionale de se diversifier dans le secteur du capital risque, du portage foncier ou de la promotion immobilière, au travers de sociétés dans lesquelles PG INVEST est actionnaire majoritaire.

Elle n'a pas de charges de structure, hormis la mise à disposition de personnel de la Caisse Régionale correspondant globalement à 1,9 ETP.

Le Résultat brut d'exploitation est négatif de 180 K€ contre un déficit de 47 K€ l'an dernier sous l'effet :

- d'une baisse de 88,4% du PNB à 36 K€ en l'absence d'opérations significatives tant en terme de cession que d'avances rémunérées aux filiales ;
- de charges générales d'exploitations qui, à 216 K€, baissent beaucoup moins que le PNB (-39,5%) du fait de leur caractère essentiellement fixe.

Ce RBE est, en outre, amputé d'un coût du risque de 38K€ correspondant à la dotation d'une provision pour dépréciation de créances rattachées liée à une opération immobilière réalisée dans le Gers. Le résultat net atteint ainsi un déficit de -218 K€.

### **3.2. PG IMMO**

PG Immo est la société qui chapeaute l'activité d'agences immobilières du réseau Square Habitat de la Caisse Régionale. Ces agences immobilières sont soit propriété directe de PG Immo, soit intégrées à des filiales détenues majoritairement par PG Immo.

L'activité de cette société est encore marquée par le ralentissement du marché de l'immobilier intervenu ces dernières années.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 clos le 30 septembre 2015 atteint 7,3 M€, en hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent clos le 30 septembre 2014. Ceci s'explique par le développement de l'activité de vente de neuf et par de bons résultats en administration de biens où le Groupe PG Immo connaît globalement :

- une hausse des locations réalisées de 4% à 1052 unités ;
- une croissance de 8% des lots gérés en syndics, pour un total de 21 212 lots.

L'activité vente de neuf a, quant à elle, enregistré une progression de 113 % avec un niveau de chiffre d'affaires de 1,3 M€ à la clôture.

L'activité transactions se contracte de 2,3% par rapport à l'exercice clos le 30/09/2014. Le nombre de mandats signés affiche une baisse de 14% mais leur qualité permet à PG Immo de maintenir le volume d'actes signés de 2014.

La performance des activités d'administration de biens et de la vente de neuf a permis un net redressement du résultat d'exploitation, le déficit se réduisant de 82% pour atteindre -0,2 M€.

La société n'ayant enregistré aucun élément exceptionnel sur cet exercice, le résultat net progresse donc de 76% à -208 K€.

### **3.3. Groupe CAM ENERGIE**

CAMPG détient 100 % des parts de la SASU CAM ENERGIE, créée en 2009 pour regrouper les investissements de la Caisse Régionale dans les énergies renouvelables.

La SAS CAM ENERGIE détient, en date du 31/12/2015, 32 filiales spécialisées dans la production d'énergie photovoltaïque ou hydroélectrique, dont 8 ne sont pas encore en production, pour une puissance installée prévisionnelle totale de 71 Mwc et un investissement en fonds propres (capital et comptes courants d'associés) de 60,5 M€. En vendant l'électricité produite à EDF, ces sociétés ont dégagé un chiffre d'affaires de 27 M€ et un résultat net de 3,6 M€.

A ces sociétés de production s'ajoutent deux filiales de services :

- le Bureau d'études techniques Gleize Energie Service, qui était une filiale directe de CAM Energie mais dont les titres ont été apportés à la société CAM ENERGIE SERVICE en novembre 2015. Ce bureau d'étude exerce essentiellement dans le domaine du bâtiment (Bureau d'études Fluides, Maître d'œuvre tous corps d'état et Conseil).

L'opération d'apport de titres a généré pour la SAS CAM ENERGIE une plus-value de 792 K€.

- La SAS CAM ENERGIE SERVICE, créée en avril 2013 et essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques, mais aussi à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la structuration juridique et financière de projets. Elle est détenue à 56,35% par CAM ENERGIE. La SAS CAM ENERGIE SERVICE a étendu son périmètre d'activité en 2015 avec l'acquisition de la société HYSEO MAINTENANCE.

Au total, les filiales et participations du groupe CAM Energie ont dégagé un résultat net de 3,7 M€ qui s'ajoute au résultat propre de CAM Energie, s'établissant à 678 K€, et provenant essentiellement des échanges de flux financiers avec la Caisse Régionale et les filiales de production d'électricité (intérêts perçus et versés sur les avances en comptes courants permettant de financer les filiales et dividendes remontant des filiales). Il en résulte un résultat net du groupe CAM Energie au 31/12/2015 de 2,7 M€, en hausse de 57%.

### **3.4. BANKOA**

Au niveau commercial, comme les deux années précédentes, l'accent a été mis sur le développement de la collecte. Cet objectif s'est traduit par un accroissement des encours clientèle de +6,2% (+108M€) permettant d'atteindre un encours de 1 868 M€ au 31/12/2015. Cette progression est permise par la croissance de 16,0 % de la collecte tierce placée en OPCVM et fonds de pensions. Celle-ci représente un encours de 813M€ à fin 2015. La collecte bilancielle est, quant à elle, en baisse de 0,4% à 1 054 M€ malgré de bons résultats au niveau des dépôts des administrations publiques (+46,9% à 24 M€). Par contre, les encours de collecte bilan auprès du secteur privé ont diminué de 1,1% à 1 030 M€. Ils ont été pénalisés par la faiblesse des taux de rémunération incitant les clients à se reporter vers les dépôts à vue (+34,5%) pour leur liquidité et vers les OPCVM hors bilan (+16,0), plus risqués, mais laissant espérer un rendement supérieur.

Par contre, l'année 2015 a vu s'interrompre la tendance à la réduction des encours de crédit à la clientèle constatée en 2013 et 2014. Ainsi, cet encours de crédit a augmenté de 15 M€, soit une hausse de 1,1%, pour atteindre 1 407 M€ à fin 2015. Ce redressement est lié à la reprise des crédits hypothécaires (+3,2% à 790 M€) et des prêts aux entreprises (+22,5% à 233 M€). Par contre, les crédits aux administrations publiques, affectés par les actions de désendettement engagées, ont vu leurs encours diminuer de 14,1% à 83 M€.

Le taux global de créances douteuses (bilan et hors bilan) diminue de 59 bp à 3,56%, traduisant bien l'amélioration de la conjoncture.

Ces encours douteux totaux, d'un montant de 55,9 M€ (-12,7 M€ sur l'année), sont couverts par des provisions individuelles à hauteur de 38,1% (+ 3,5 points). En comptant les provisions collectives, le taux de couverture monte à 54,3% (+9,6 point). Il atteint même 63,3% si l'on intègre les provisions constituées par la Caisse Régionale sur les contreparties qu'elle donne à sa filiale Bankoa dans le cadre des dossiers partagés en risques.

Grâce à ces bonnes performances commerciales, le PNB augmente de 4,6% à 41,6 M€. Cette progression est principalement liée à une augmentation de 3,7% de la marge d'intérêt qui atteint 24,5 M€. Les commissions se maintiennent à 12 M€, la hausse des commissions sur les OPCVM compensant la baisse des commissions sur les services bancaires. A ceci s'ajoute une hausse de 18,8% des plus-values de cessions sur les titres AFS, qui atteignent 4 M€ en 2015.

Les charges de fonctionnement et autres amortissements ne progressent que de 120 K€ (+0,4%) à 27,3 M€. Cette petite hausse est intégralement imputable à la croissance de 129 K€ des charges de personnels (+0,8M€ à 15,6 M€), les autres charges étant maintenues à leur niveau de 2014.

Le coût du risque connaît une croissance de 10,5% en 2015, pour atteindre 5,5 M€.

Après impôt, ceci amène à une croissance du résultat net de 13,3% à 6,6 M€ au 31/12/2015.

### **3.5. MERCAGENTES**

L'activité de la Société de Bourse Mercagentes, dont la clientèle est essentiellement constituée de ménages, a été pénalisée par la détérioration des marchés espagnols et l'incertitude politique née des élections législatives. L'activité de courtage a donc régressé de 1,1% tandis que la gestion de portefeuille voyait ses encours diminuer de 10,6%. Les niveaux de taux d'intérêt extrêmement bas ont, en outre, obligé Mercagentes à diminuer les commissions de gestion sur les OPCVM de dette et à faire arbitrer une partie de la clientèle vers des OPCVM plus dynamiques mais moins rémunérateurs pour la société. Il en résulte une baisse de 3,2% des commissions sur OPCVM malgré la hausse de 1,2% des encours clients.

Hors activité clientèle, l'année a été marquée par la préparation de la cession de Mercagentes par la Caisse Régionale à son autre filiale espagnole, Bankoa. Dans ce cadre, l'essentiel du portefeuille de gestion pour compte propre de Mercagentes a été cédé, générant une plus-value de 5,2M€. Cette cession du portefeuille a permis de verser un dividende exceptionnel de 23 M€ à la Caisse Régionale.

Au total, le PNB de Mercagentes atteint donc 7,0 M€, en hausse de 4,3M€. Les charges de fonctionnement ont diminué de 8,4% à 1,4M€, grâce à la mise à disposition de personnel auprès de Bankoa afin de préparer l'intégration des équipes. Le coût du risque jouant favorablement sur le résultat du fait d'une reprise de provisions de 53 K€, le résultat net augmente de 345% à 4,6 M€.

### **3.6. Les fonds dédiés PG Gestion (PGG) et PG Altitude (PGA)**

La Caisse Régionale utilise deux fonds dédiés pour la gestion de ces excédents de fonds propres. Ces fonds correspondent donc à des OPCVM ouverts à la seule Caisse Régionale qui en détermine leur orientation de gestion et les titres admissibles. Ils sont gérés dans le cadre de ce mandat pas les équipes de sociétés de gestion externes, Amundi pour PGG et Lyxor pour PGA.

L'intérêt de ces fonds pour la gestion des portefeuilles titres gérés pour compte propre tient à ce qu'ils permettent de céder des titres, dans le cadre de la gestion active des portefeuilles, sans forcément constater la plus ou moins-value de cession dans les comptes individuels de la Caisse Régionale. En effet, tant que les titres cédés sont dans le fonds dédié, ils n'affectent que les résultats du seul fonds dédié. Pour impacter le résultat individuel de la Caisse Régionale, il faut procéder à la vente de parts du fonds dédié lui-même. Par contre, cette activité affecte les comptes consolidés puisque ces fonds dédiés entrent dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

Les résultats de ces fonds dédiés sont donc très volatiles d'une année sur l'autre et fonction à la fois de la conjoncture des marchés financiers et de l'activité de la Trésorerie de la Caisse Régionale.

En 2015, la rotation des portefeuilles titres des fonds est restée mesurée, après une année 2014 particulièrement active sur ce plan, en particulier au niveau de PGG, du fait de la réorientation des investissements vers des titres fortement liquides (dits HQLA) permettant d'améliorer le ratio de liquidité LCR. L'année a simplement donné lieu à la poursuite de l'investissement dans les titres HQLA.

Du coup, les deux fonds n'ont externalisés que peu de plus-values et les résultats constatés concernent principalement les lignes en sous-performance qui ont été arbitrées. A ces moins-values nettes s'ajoute une régularisation d'impôts différés liés aux exercices antérieurs. Il en résulte donc des pertes sur les résultats IFRS constituant la contribution de ces deux fonds au résultat consolidé. Ce résultat au format IFRS est négatif de 1,2 M€ sur PGA et de 2,4 M€ sur PGG.

#### 4. RESULTATS CONSOLIDES

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales ;
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers ;
- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes qui expliquent les écarts par rapport aux comptes individuels présentés en normes françaises commentés précédemment :

- les actifs sont réévalués au prix de marché, la « juste valeur des actifs », au lieu du coût historique ;
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes ;
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun ;
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion consolidés.

*Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2015  
En K€*

	31/12/2015	31/12/2014	Var. %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>439 583</b>	<b>423 492</b>	<b>3,8%</b>
CHARGES GENERALES & DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-231 570	-229 843	0,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>208 013</b>	<b>193 649</b>	<b>7,4%</b>
COUT DU RISQUE	-30 627	-38 695	-20,9%
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 165	190	513,2%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>178 551</b>	<b>155 144</b>	<b>15,1%</b>
IMPOT	-61 635	-38 995	58,1%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>116 916</b>	<b>116 149</b>	<b>0,7%</b>

Ce résultat consolidé se monte donc à 116,9 M€, en hausse de 0,7% par rapport au 31/12/2014. La comparaison des soldes intermédiaires de gestion 2014 et 2015 en-dessous du résultat brut d'exploitation est, comme pour ce qui concerne les comptes individuels de la Caisse Régionale, impactée par le débouclage de l'opération « loi Girardin » Ines Bail réalisé en 2014 (cf. présentation des comptes individuels de la Caisse Régionale). L'abandon de créance lié à ce montage avait accru le coût du risque 2014 tandis que la reprise d'impôts différés réduisait d'autant la ligne d'impôt. Les comptes 2015 retrouvent donc, sur ces postes, des valeurs plus traditionnelles et plus en ligne avec l'activité de la Caisse Régionale.

Comme toujours, les évolutions de ces soldes sont principalement imputables à la Caisse Régionale elle-même, celle-ci représentant 89,5% du résultat net consolidé du groupe Pyrénées Gascogne. Cette part s'accroît de 2,4 point du fait des résultats négatifs des fonds dédiés PG Gestion (PGG) et PG Altitude (PGA) et de la moindre contribution négative de PG Immo.

#### Contribution des différentes sociétés au résultat consolidé au 31/12/2015

<b>Ventilation du résultat CONSO</b>	<b>2015</b>	<b>2015 %</b>	<b>2014</b>	<b>2014 %</b>
PG	104 699	89,5%	101 217	87,1%
BANKOA	6 587	5,6%	5 816	5,0%
CL	2 752	2,4%	2 252	1,9%
MERCAGENTES	4 584	3,9%	1 030	0,9%
PG IMMO	-208	-0,2%	-863	-0,7%
PGG	-2 440	-2,1%	5 243	4,5%
PGA	-1 244	-1,1%	331	0,3%
CAM ENERGIE	2 696	2,3%	1 719	1,5%
PG INVEST	-218	-0,2%	-596	-0,5%
STT	-289	-0,2%	0	0,0%
<b>TOTAL RN</b>	<b>116 919</b>	<b>100,0%</b>	<b>116 149</b>	<b>100,0%</b>

L'activité et les résultats individuels des autres principales entités consolidées, qui expliquent les évolutions des comptes consolidés, ont été présentés précédemment.

Pour la Caisse Régionale, les principaux écarts entre les normes françaises et les normes internationales s'expliquent par les différences de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB, ainsi que l'élimination des dividendes intragroupes, particulièrement élevés cette année du fait du dividende exceptionnel de 23 M€ de Mercagentes. Il s'y ajoute l'effet de la dotation de 1 M€ au FRBG qui réduit le résultat en normes françaises. En effet, la dotation au FRBG n'est pas reconnue en normes IFRS. Enfin, titrisation autosouscrite réalisée cette année amène un nouvel écart du fait que la Société Technique de Titrisation (STT), véhicule auquel sont cédées les créances titrisées, entre dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale. En particulier, on retrouve au niveau du bilan consolidé les créances sorties du bilan individuel de la Caisse Régionale où elles ont été remplacées par les titres émis par la STT.

Le total bilan consolidé du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2015, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 16,1 milliards d'euros, en hausse de 4% par rapport au 31/12/2014 (cf. états financiers consolidés pour le détail du bilan).

### III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle III ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2015 pour le calcul du CRD  
*En euros et après déductions réglementaires*

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	1 670 958 693
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	1 670 958 693
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>1 670 958 693</b>

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 17,49% au 31 décembre 2015 contre 15,77% un an avant et une exigence réglementaire de 8%. La progression du ratio s'explique par l'intégration du résultat 2015 conservé.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

## IV. CONTROLE INTERNE

### 1. DEFINITION

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

### 2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,

- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1<sup>er</sup> » et « 2<sup>ème</sup> » degrés) et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

### **3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES**

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

#### Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

#### Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

#### Les fonctions de contrôle

Le responsable du contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1<sup>er</sup> degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2<sup>ème</sup> degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit est également destinataire des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR). Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les process de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3<sup>ème</sup> degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

## V. FACTEURS DE RISQUES

### 1. RISQUE DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

#### 1.1 Objectifs et politique

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration après présentation du Comité Risques Administrateurs.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du recouvrement judiciaire et de la filière crédits, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R.).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

En complément de la politique des risques crédit, le Conseil d'Administration valide le niveau maximum d'exposition au risque (toutes sources confondues) que la Caisse Régionale s'autorise en contrepartie de ses objectifs d'activité et de résultats. Cette « appétence aux risques » intègre un scénario adverse concernant chacun des risques significatifs auxquels la Caisse Régionale est exposée dans son activité. Parmi ces scénarii, on trouve donc naturellement un stress test relatif au risque crédit. Celui-ci suppose que la Caisse Régionale subit, sur un seul exercice, un accroissement de ses provisions égal au taux de croissance sur deux ans des crédits en défaut du scénario ICAAP<sup>1</sup>, soit une hausse de 33,2%.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- o de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- o de territorialité,
- o d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés).

Y sont aussi présentées des limites d'intervention réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marchés et par dossiers ont également été définies. Par ailleurs, des recommandations de partage de dossiers ont été définies, tant pour des raisons de risque de contrepartie que de gestion du risque de liquidité.

## **1.2 Gestion du risque de crédit**

### **1.2.1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité.

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le Comité Régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1<sup>er</sup> degré (en agence), 2<sup>ème</sup> degré - 1<sup>er</sup> niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2<sup>ème</sup> degré - 2<sup>ème</sup> niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces informations est consolidé par le département des Risques et du Contrôle Permanent et fait l'objet d'une information :
  - ✧ des dirigeants effectifs via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale et comité de contrôle interne,

---

<sup>1</sup> Internal Capital Adequacy Assessment Process, soit l'évaluation des exigences supplémentaires de capital nécessaire pour couvrir les risques extrêmes pouvant affecter l'établissement établie dans le cadre du pilier 2 des règles du comité de Bâle.

- ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du Comité Risques Administrateurs

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la sécurité du système. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le rattachement hiérarchique des services assurant cette deuxième analyse garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

## 1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- o les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres Bâle 2 (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- o la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures organisationnelles associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- o la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- o l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée, associée à une note, est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

## CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères financiers et qualitatifs.

La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office* afin de garantir l'application du « double regard ». Elle est revue au minimum annuellement.

Par ailleurs, la Caisse régionale continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

### **b) Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données « bâloises » d'exposition au moment du défaut, perte attendue et risque pondéré.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

### 1.2.3. Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 23 janvier 2015 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits 2015 comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit.

#### a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance veille à contrôler le dispositif de limites qui s'articule comme suit :

##### ▪ Des limites réglementaires :

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

Compte tenu du niveau élevé de ses fonds propres consolidés et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

En outre, la Caisse régionale procède, via Crédit Agricole S.A., à des déclarations périodiques supplémentaires à destination de l'ACPR :

- Trimestriellement, les 20 plus « grands risques bruts et nets » et,
- annuellement, la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

##### ▪ Des limites opérationnelles par marché :

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Pour 2015, le seuil d'engagement brut a été maintenu aux niveaux suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>45 M€</b>
<b>Collectivités publiques</b>	<b>45 M€</b>
	<b>90 M€</b>
<b>Promotion immobilière</b>	<b>35 M€</b>

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter, en toute connaissance de cause, des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

Ces suivis de limites sont complétés par une revue trimestrielle des principales contreparties du secteur des entreprises, sélectionnées sur la base d'un croisement de critères d'encours et de risque.

▪ **Des limites opérationnelles sur certains secteurs d'activités :**

Le dispositif de surveillance comprend des limites globales de distribution sur certains secteurs d'activité jugés plus risqués que la moyenne. En 2015, les limites par secteur d'activité étaient les suivantes :

- la promotion immobilière : encours global d'Exposition en cas de défaut (EAD) de 350 M€ (idem 2014),
- les crédits syndiqués Entreprises : encours d'EAD plafonné à 350 M€ (inchangé),
- les financements relatifs aux énergies renouvelables : encours d'EAD global de 350 M€,
- les financements de LBO (opérations de rachat / transmission d'entreprises) : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible), inchangé.

Ce dispositif est complété par un suivi de l'exposition sectorielle de l'ensemble du portefeuille de crédit organisé au niveau de la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et diffusée à chacune des CR concernées.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale. Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

▪ **Une couverture FONCARIS :**

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 60 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2015, le montant de l'engagement de FONCARIS s'élève à 23,4 M€.

***b) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie***

Le suivi s'organise autour de la détection des situations sensibles à partir d'outils spécialisés.

**Outils de détection du risque utilisé**

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement. Ces outils permettent, sur des périodicités quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...) et la traçabilité des actions entreprises. Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est automatique et pilotée le plus finement possible afin de permettre aux techniciens de mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « *infocentres* » produisant des ratios de

risques (créances douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle.

Enfin, un dispositif, nommé « les entretiens budgétaires », organise la rencontre avec nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés. Le ciblage porte, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire.

### **Processus de suivi des contreparties défailtantes et sous surveillance**

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée.

2°) Par le recouvrement amiable : la stratégie de recouvrement, abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants tels que la durée et le montant de l'irrégularité, le niveau des encours ou le segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement centrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes, avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du département Recouvrement, jusqu'au transfert au service Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises. Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

### **Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit**

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

#### o Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale fixe les attributions du Comité d'Audit conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Comité d'Audit, constitué conformément aux réglementations en vigueur, agissant sous la responsabilité des membres du Conseil d'administration, a pour mission :

- d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein de la Caisse Régionale et de son groupe consolidé ;
- de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne, dont le montant dépasserait les seuils de limites définis par la Caisse Régionale ;
- de suivre les travaux des commissaires aux comptes de la société et des équipes chargées de l'audit interne ;
- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés, avant que le conseil d'administration n'en soit saisi ;

- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général.

Le Comité d'Audit est exclusivement composé d'administrateurs de la Caisse Régionale désignés par le Conseil d'Administration.

○ Le comité Risques Administrateurs

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale fixe les attributions du Comité des Risques conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et en désigne les membres pris exclusivement parmi les administrateurs de la Caisse Régionale.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

Il est notamment chargé d'examiner :

- les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;
- les différentes politiques mises en place (crédits, financière ...) et les rapports établis pour se conformer à la réglementation interne du Groupe et aux dispositions réglementaires en vigueur sur le contrôle interne et gestion des risques ;
- la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de dossiers préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et du contrôle permanent et les Commissaires aux comptes ;
- le scénario d'appétence aux risques résultant du modèle économique de la Caisse Régionale et dont les résultats sont présentés au Conseil d'Administration pour validation des niveaux d'exposition ;
- les présentations régulières des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;
- si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Caisse. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ; sans préjudice des missions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Caisse au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Comité Risques émet, en outre, une opinion sur la politique de provisionnement globale, ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs.

○ Le comité risques de la Banque des Entreprises (mensuel)

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises : entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques participent à ce comité.

Celui-ci constitue, en outre, l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors cas d'extrême urgence.

Des revues de portefeuilles viennent compléter ce dispositif.

o Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région, sur la base d'un ciblage fourni par la direction des Risques, avec intervention des spécialistes du siège. Deux secteurs sont analysés lors de chaque session.

Afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le suivi des risques, un comité Risques et Conformité hebdomadaire a été instauré dans chaque Région, sous l'égide des Directeurs de Région et en présence de leurs Directeurs d'Agence et des Directeurs Qualité et Conformité.

o Le comité Risques Direction Générale

Le suivi des risques sur base consolidée est assuré par le comité Risques Direction Générale qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques crédit. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Ce comité suit les risques crédit latents et avérés de la Caisse Régionale, ainsi que celui de sa filiale bancaire espagnole Bankoa.

Semestriellement, ce comité réalise une revue des principaux dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement.

#### **1.2.4. Dépréciation et couverture du risque**

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse, dont la définition est calée sur celle du « défaut » Bâle II, depuis novembre 2014. La surveillance repose également sur le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du process de recouvrement.

##### ***a) Créances défaut et douteuses***

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre des travaux liés au projet "AQR" réalisés en 2014, le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières, de l'emprunteur (*forbearance*) a été renforcé et homogénéisé. Une norme interne publiée en juin 2014 déclinant l'ITS 2013-03 a précisé les exigences Groupe en la matière. Ainsi, les travaux de mise en œuvre de la notion de *forbearance* dans les systèmes d'information et de *reporting* réglementaire ainsi que dans la gestion des risques des entités se sont poursuivis au cours de l'année 2015.

En outre, en novembre 2014, la notion comptable de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) a été alignée sur la notion de risque « bâlois » de défaut des contreparties concernées.

Désormais :

- Tout contrat en défaut est un contrat « CDL » ;
- Tout partenaire en défaut avec contrat est un partenaire « CDL ».

Un seul contrat en défaut entraîne la codification « Défaut », et donc « CDL », du Partenaire, voire des autres Partenaires ou du Groupe de Risque selon les modalités de contagion.

Si des automatismes gèrent les codifications de la Banque de Détail, un process basé sur une notation à dire d'expert a été déployée en Caisse Régionale, à l'initiative de Crédit Agricole S.A., pour la Banque des Entreprises (BDE).

Néanmoins, au-delà des automatismes et des règles générales, certains encours sans échéance en retard peuvent être considérés comme douteux sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis). Ces clients sont alors codifiés en douteux manuellement.

A noter que toute évolution de notation sur un client relevant de la banque des entreprises fait l'objet d'une information auprès de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole afin d'harmoniser les notations et l'analyse du risque de ces entités.

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	6 mois
PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	6 mois
DECOUVERTS DENONCES Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
PRETS DE RESTRUCTURATION	1 <sup>er</sup> impayé
AUTRES CAS	3 mois

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

#### **b) Provisions collectives**

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est principalement calculée à partir

des modèles internes évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2015 à 71,6 M€ sur base individuelle, en hausse de 3,8% sur l'année.

A ceci s'ajoutent 5,8 M€ de provisions collectives sur Bankoa. Contrairement à celles enregistrées dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, ces provisions ne sont pas calculées selon la notation Bâle II du client mais selon des pondérations *ad hoc* encadrées par la Banque d'Espagne.

### **1.2.5. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La politique de garantie est encadrée par des recommandations de la Direction des Risques mais son application est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle. Le choix est réalisé en fonction de la qualité du client, de la nature de l'opération financée, du type d'engagement et de sa durée.

La réduction des risques passe naturellement par l'utilisation des sûretés réelles ou personnelles traditionnelles.

Toutefois, en ce qui concerne les crédits à l'habitat, le recours à l'assurance crédit de CAMCA<sup>1</sup> est privilégié chaque fois que possible. Il s'y ajoute le recours ponctuel à l'assurance Crédit Logement pour la clientèle dite risquée et aux garanties des mutuelles.

Dans les cas de création – reprise d'entreprises, la Caisse Régionale fait également intervenir des organismes tels OSEO ou SIAGI.

## **1.3. Exposition**

### **1.3.1. Qualité des encours par notation interne**

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

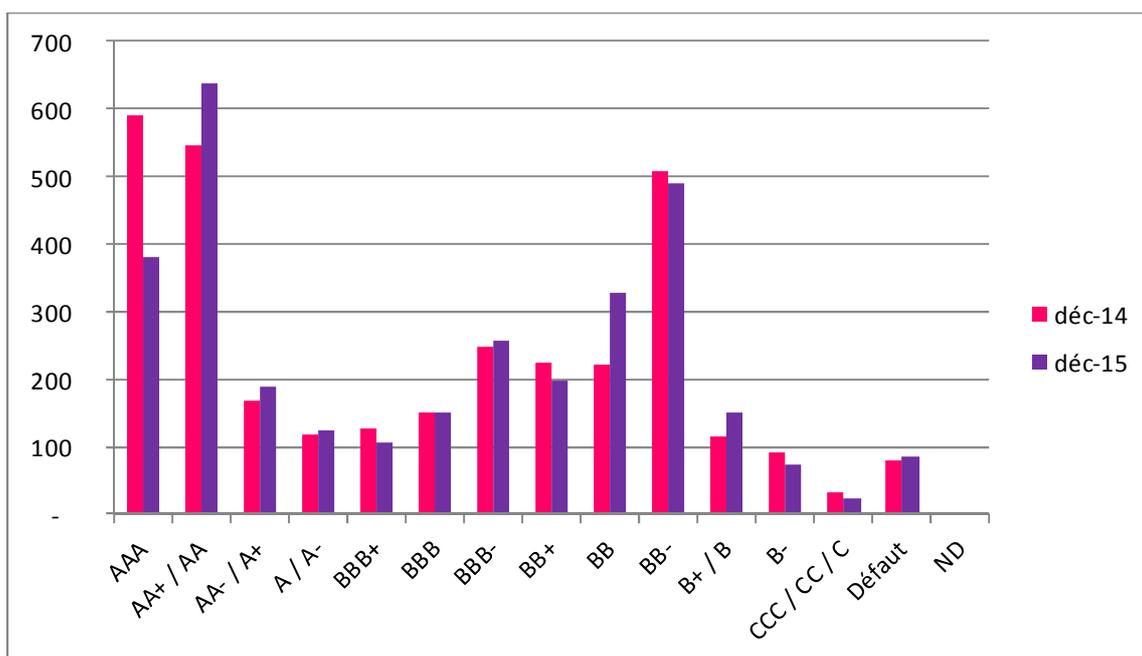
Concernant le portefeuille « *Corporate* » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99% des encours portés par la Caisse Régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base individuelle) à ses clients hors banque de détail, soit près de 3,7 Mds€ d'engagement en bilan et hors bilan. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poor's.

On peut noter une baisse significative des encours notés AAA et une augmentation des encours notés AA+/AA. La déformation de la répartition des notes a été principalement constatée sur le segment des Collectivités Publiques, suite aux renotations réalisées après la mise en place, en mai 2015, du nouveau modèle de notation pour ce segment. Il est à noter qu'une des contreparties qui est passée de AAA à AA+/AA pèse à elle seule 86 M€.

---

<sup>1</sup> CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.



Source Tiers et Groupe : données non auditées par les Commissaires aux Comptes

### 1.3.2. Qualité des encours prêts et créances par catégories

L'exposition globale au risque crédit est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

### 1.3.3. Le coût du risque

Le coût du risque consolidé s'établit à 30,6 M€ au 31/12/2015, en baisse de 20,9%. Cette baisse résulte toutefois de l'effet de base créé en 2014 par le débouclage d'une opération fiscale de type loi Girardin. Celle-ci s'était traduite par l'abandon (prévu par le montage de l'opération dès l'origine) d'une avance de différé fiscal de 13,7 M€, passant en coût du risque, compensée par une reprise de provisions pour impôts différés affectant la ligne d'impôt sur les sociétés. L'impact sur le résultat de cette opération fiscale était donc nul mais elle affectait les soldes intermédiaires de gestion, et en particulier le coût de risque et l'impôt sur les sociétés. Hors cette opération qui majorait de façon technique ce poste en 2014, le coût du risque augmente de 22,4% sur l'année 2015.

La ventilation du coût du risque est présentée dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

## 1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, sa seule exposition crédit clientèle significative à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre-garanties partielles par la Caisse Régionale. L'exposition de la Caisse Régionale sur des prêts et créances réalisés à l'étranger est détaillée dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

Depuis le début de la crise de la dette des pays d'Europe du Sud, l'exposition du Groupe Pyrénées Gascogne au risque souverain espagnol, provenant du portefeuille d'obligations d'Etat espagnol détenu par Bankoa, fait

l'objet d'un suivi trimestriel lors des comités financiers franco - espagnol présidés par le Directeur Financier de la Caisse Régionale. Des décisions sont prises dans le cadre de cette instance en vue d'adapter le niveau des encours et la maturité des dettes à l'évolution du risque. L'Espagne constitue le seul risque souverain étranger auquel est exposé la Caisse Régionale.

Les positions de la Caisse Régionale en la matière sont détaillées dans la note 6.9. des annexes aux états financiers consolidés.

## **2. RISQUE DE MARCHE**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### **2.1. Objectifs et politique de gestion du risque**

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne dispose pas de trading book prudentiel. Ses résultats consolidés sont donc peu soumis au risque de marché. Par contre, les résultats individuels en normes françaises de la Caisse Régionale sont exposés à la variation de valeur sur son portefeuille de placement. C'est donc sur le périmètre individuel des sociétés du groupe que le suivi et la gestion des risques de marché de la Caisse Régionale sont organisés.

#### **2.1.1. Dispositif local et central de gestion du risque**

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.
- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par la direction des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

#### **2.1.2. Les comités de décision et de suivi des risques**

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

**a) *Organes de suivi des risques de niveau groupe :***

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)  
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)  
Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.
- Le Comité Normes et Méthodologies  
Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

**b) Organes de suivi des risques de niveau local**

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites. Les travaux du Conseil sont préparés en amont par le comité des risques Administrateurs (cf. p. 42).
- Un comité financier, présidé par le Directeur Général, à périodicité trimestrielle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient mensuellement pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

## **2.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

### **2.2.1 La VaR (Value at Risk)**

**a) Définition :**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

### **b) Limites du calcul de la VaR paramétrique**

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

### **c) Utilisation des résultats de la VaR**

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue un stop loss qui, lorsqu'il est atteint, doit provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par un Middle Office, indépendant des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission de feux alertant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces feux sont de 2 types :

- Feux oranges : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte ou de 70% du stop loss global ;
- Feux rouges : atteinte du stop loss global ou d'un stop loss par classe d'actifs ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

### **2.2.2. Les stress scenarii**

Un deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Ces simulations sont le résultat de trois approches complémentaires calculées :

- Au niveau centralisé :
  - Les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. La dernière évolution de ces stress tests tient à l'intégration, en 2013, des variations de paramètres de marché survenues entre 2008 et 2011 lors des crises des subprimes et des dettes souveraines.
  - Les scénarii hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Deux stress hypothétiques sont simulés : le resserrement de liquidité (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs) et la reprise économique (hausse des actions et des matières premières se fondant sur des anticipations de forte croissance).

- Au niveau local :

Les scénarii adverses (ou scénarii catastrophes) consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé. Ce dernier scénario suppose :

- hausse de 200 bp des taux obligataires ;
- baisse de 14% du convertible ;
- baisse de 35% des marchés actions (y compris FCPR) ;
- baisse de 10% de la valorisation des fonds alternatifs.

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

Les résultats de ces scénarii catastrophes sur les titres sont également intégrés, au côté des stress relatifs aux risques de contrepartie (sur crédits client et titres obligataires), de taux d'intérêt et de prix de liquidité, dans le cadre du niveau d'appétence au risque validé par le Conseil d'Administration.

### 2.2.3. Les indicateurs complémentaires

Un ensemble de limites de notation des contreparties et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

Outre ces limites, un ensemble d'indicateurs complémentaires est suivi pour évaluer l'exposition de certains compartiments où fonds du portefeuille à certains risques spécifiques : sensibilité des fonds, volatilité à court et moyen terme, évolution de la notation de la contrepartie...

## 2.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition du groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAMPG) est suivi au niveau de l'agrégation des portefeuilles titres de trois entités : la Caisse Régionale elle-même et ses filiales espagnoles Bankoa et Mercagentes. Ces trois sociétés sont, en effet, les seules à disposer de positions exposées.

La Caisse Régionale et ses filiales ne possèdent pas de portefeuille de trading réglementaire. Le résultat de la Caisse Régionale n'est donc exposé au risque de marché qu'en normes françaises. Les risques sont donc gérés sur base individuelle pour chacune des sociétés et sur le portefeuille de normes françaises des titres de placement (et son équivalent espagnol). C'est sur ce périmètre qu'est calculée la VaR.

MESURE DU RISQUE DE MARCHE GROUPE CAM PG				
En M€	31/12/2015			
	Rentabilité attendue	VaR	Stress scénario	Plus-values latentes
PG	0,5%	5,2	-24,1	23,8
Bankoa	1,3%	3,5	-14,4	2,4
Mercagentes	0,4%	0,0	-0,0	0,0
<i>Somme des expositions individuelles</i>		8,7	-38,5	26,2

*Données non auditées par les commissaires aux comptes*

La VaR de la Caisse Régionale au 31/12/2015 s'élève à 5,2 M€. Ceci signifie que, dans 1% des cas, la Caisse Régionale pourra perdre 5,2 M€ par rapport à la valorisation moyenne attendue du portefeuille à cette date. En cas de vérification du stress scénario, la perte atteindrait 24,1 M€. Ces chiffres sont à rapprocher des plus-

values latentes existantes qui, avec 23,8 M€ sur ces mêmes portefeuilles, permettent d'absorber la quasi -totalité des conséquences du scénario catastrophe.

A ces risques, il faut traditionnellement ajouter ceux provenant des portefeuilles titres des deux filiales de la Caisse Régionale disposant de portefeuilles de placement significatifs : Bankoa et Mercagentes (cf. tableau ci-dessus). Toutefois, en prévision de l'opération de cession de Mercagentes à Bankoa, les portefeuilles de Mercagentes ont en grande partie été cédés et ont permis de verser un dividende exceptionnel à la Caisse Régionale. L'exposition au risque de Mercagentes est donc désormais anecdotique puisqu'elle se limite à une ligne obligataire 1 - 3 ans de 395 K€.

Au total, la sommation des VaR des 3 entités donne un risque de perte au seuil de probabilité de 1% de 8,7M€, soit à peine le tiers des plus-values latentes existantes. La vérification du stress scénario sur l'ensemble des sociétés amènerait à une perte de 38,5M€, dépassant donc les plus-values latentes mais ne remettant pas en question la capacité de la Caisse Régionale à dégager un résultat net annuel positif.

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

### **3. GESTION DU BILAN**

#### **3.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels**

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par le Directeur Général.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins trimestriellement par le comité financier et le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

#### **3.2. Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)**

##### **3.2.1. Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

##### **3.2.2. Méthodologie**

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.

### 3.2.3. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé mensuellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation au comité financier présidé par un Directeur Général et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie qui se réunit tous les mois sous la présidence du directeur financier.

### 3.2.4 Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Gap taux fixe	-842	-376	-508	-590	-454	-144
Gap Inflation	226	206	183	162	140	26
<b>Gap Synthétique</b>	<b>-616</b>	<b>-170</b>	<b>-325</b>	<b>-429</b>	<b>-314</b>	<b>-118</b>
Limite Gap Passif Groupe	903	903	722	722	722	722
Limite Gap Actif Groupe	-903	-903	-722	-722	-722	-722
Pourcentage de limite réalisée	<b>68,2%</b>	<b>18,9%</b>	<b>45,0%</b>	<b>59,4%</b>	<b>43,5%</b>	<b>16,3%</b>

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt.

Le risque inflation est principalement géré au niveau de Crédit Agricole S.A. via le mécanisme des avances miroirs structurées qui organise la remontée auprès de l'organe central des principaux produits de collecte

exposés à ce risque. La Caisse Régionale reste toutefois marginalement exposée de par les encours du livret sociétaire qui restent dans son bilan. Cette exposition vient toutefois réduire les gaps taux fixes et donc limiter la sensibilité du résultat de la Caisse Régionale aux facteurs de variation des taux d'intérêt. Le risque inflation résiduel est géré par des swaps de macrocouverture où la Caisse Régionale reçoit l'inflation.

L'exposition totale de la Caisse Régionale, telle qu'elle est traduite par le gap synthétique, reste largement inférieure aux limites fixées par le Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, à -616M€, le gap constaté sur la première année est sensiblement équivalent à celui constaté au 31/12/2014 (-620M€). La Caisse Régionale a choisi de conserver cette exposition du fait de l'anticipation de maintien des taux bas, voire d'un potentiel abaissement supplémentaire pouvant résulter d'un élargissement en 2016 du quantitative easing de la BCE. Ce gap ne représente, malgré tout, que 68,2% de la limite autorisée.

L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 12,3 M€ (3,3% du PNB de 2015), soit un montant équivalent à celui constaté au 31/12/2014 (12,4M€).

L'impact de ce type de scénario catastrophe est intégré, avec les autres facteurs de risque retenus (risques de contrepartie, de marché et de prix de liquidité) dans le cadre de l'évaluation de l'appétence au risque validée annuellement par le Conseil d'Administration.

## 4. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service des affaires internationales s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA ;
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

Le risque de change supporté est donc résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres, fixé à 2% du bilan toutes devises confondues. Il ne nécessite pas de système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque spécifique. Un calcul trimestriel de la position nette de change de la CR est réalisé au sein de la Direction des Finances.

La position en devises du bilan consolidé de la Caisse Régionale est présentée au point 3.2. des états financiers consolidés).

## 5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

## **5.1. Objectifs et politique**

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

## **5.2. Gestion du risque**

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACPR relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée tous les mois lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et trimestriellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

## **5.3. Méthodologie**

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire LCR : celui-ci atteignait 90,0% au 31/12/2015 pour une limite réglementaire fixée à 60% ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquidifiables » à court terme de son bilan. Dans ces emprunts à moins de 12 mois entrent également les refinancements à moyen et long terme dont la durée résiduelle est de moins d'un an. Cette méthodologie a été déclinée dans la filiale bancaire espagnole de la Caisse Régionale (Bankoa).

Afin de veiller au respect futur de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif est complété par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne. Celle-ci a passé ces stress-tests avec succès tout au long de l'année 2015.

La Caisse Régionale a intégré dans ses contraintes de gestion les exigences d'accroissement progressif du ratio de liquidité « Bâle III » dit « LCR ». La Caisse Régionale a, en particulier, veillé à augmenter ses réserves de liquidité de « haute qualité » (titres HQLA) afin de faire converger le ratio vers son niveau réglementaire cible de 100% en 2017.

Afin de sécuriser un peu plus sa situation de liquidité, la Caisse Régionale a réalisé en 2015 une opération de titrisation auto-souscrite. Cette opération, qui « transforme » des crédits clientèle en obligations notées AAA éligibles au refinancement de la BCE, permet de constituer une réserve de liquidité mobilisable auprès de la banque centrale en cas de crise.

Enfin, un risque de prix de liquidité, basé sur un choc de +45 bp affectant le coût des ressources de marché de la Caisse Régionale arrivant à échéance à moins d'un an, est intégré au côté des risques précédemment évoqués dans le cadre de l'évaluation du niveau d'appétence au risque validé par le Conseil d'Administration.

## **6. POLITIQUE DE COUVERTURE**

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests d'efficacité sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La Caisse Régionale utilise les deux types de couvertures présentées ci-dessous.

### **6.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur compensent le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les gaps à taux fixe, mesurant l'excédent des passifs à taux fixe par rapport aux actifs de même nature sont ainsi couverts par la réalisation de swaps de macro-couverture de juste valeur. Ces instruments sont destinés à gérer le risque de taux d'intérêt global présenté plus haut.

Par ailleurs, ce type de couverture est également utilisé pour gérer le risque de change présenté par des prêts en devises à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres sur des titres libellés en devises étrangères.

### **6.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie compensent notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La Caisse Régionale utilise ce type de couverture, via des swaps de micro-couverture, pour figer le taux d'intérêt variable de :

- certains instruments financiers utilisés pour le refinancement de la Caisse Régionale ;
- crédits clientèles à taux variables, en particulier dans le cas de crédits syndiqués.

Les indications quantitatives des couvertures sont présentées dans les notes 3.2 (couvertures des risques de marché) et 3.4 (couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change) de l'annexe aux comptes consolidés.

## **7. RISQUES OPERATIONNELS**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### **7.1. Objectifs et politique**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale, rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### **7.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Manager du Risque Opérationnel est membre du comité de contrôle interne.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

Un dispositif du même type a été déployé au sein des filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne prudentiel consolidé de la Caisse Régionale.

Pour les filiales n'appartenant pas au périmètre prudentiel consolidé, le dispositif prévoit :

- une gouvernance adaptée, un reporting en interne aux instances et un reporting à la Caisse Régionale ;
- un reporting aux instances permettant d'avoir une vision maîtrisée des risques ;
- un recensement des pertes opérationnelles significatives avec notification aux instances.

Le tableau de bord Risques Opérationnels, établi trimestriellement à partir de la collecte interne et des éléments du tableau de bord groupe, permet, en nombre et montant :

- le suivi de l'évolution du coût du risque opérationnel et la répartition par catégorie de Bâle II ;
- l'identification des faits marquants de la période ;
- le coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle II en pourcentage du PNB, et sa comparaison par rapport à l'année précédente.

### **7.3. Méthodologie**

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Il est piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales consolidées de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part

d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A cette couverture du risque par les exigences de fonds propres s'ajoute une provision pour risque opérationnel constituée dans les comptes de la Caisse Régionale. Une partie de cette provision est ajustée annuellement sur la base de la moyenne des incidents et pertes constatés sur les trois dernières années. L'autre partie tient à quelques litiges en cours. Pour l'exercice 2015, cette provision s'élève à 4,3 M€, en diminution de 5,0%.

## **7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## **8. RISQUES DE NON CONFORMITE**

Les risques de non-conformité sont encadrés par le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale placé sous la responsabilité du Directeur Général et sous le suivi régulier du Conseil d'Administration.

Ce contrôle interne s'articule autour d'un dispositif de contrôle périodique animé par le responsable de l'audit interne et un dispositif de contrôle permanent animé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent. Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général afin de garantir leur indépendance. Ils rendent compte de leur action au Directeur Général trimestriellement dans le cadre du comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration au moins semestriellement.

Ce dispositif global est encadré et animé par les lignes métiers inspection et risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. qui veille à l'uniformisation des dispositifs au sein du Groupe Crédit Agricole et à la consolidation des résultats.

Dans le cadre du contrôle permanent, les risques de non-conformité sont plus particulièrement soumis à la surveillance du Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) qui est directement rattaché au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et dont l'absence de fonction opérationnelle garantit l'indépendance. Le RCC est membre de droit du comité de contrôle interne où il rend compte de son action et veille à la coordination du dispositif de surveillance des risques de non-conformité avec les autres éléments du contrôle interne : contrôle périodique, contrôle permanent, dispositif de surveillance des risques opérationnels...

Les points à contrôler sont définis sur la base d'une méthodologie de cartographie des risques exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait mention dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux

Commissaires aux Comptes et aux autorités réglementaires. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctifs.

En outre, afin d'assurer une conformité la plus en amont possible des process, tout nouveau produit ou nouveau process mis en œuvre par la Caisse Régionale et touchant, directement ou non, les clients de celle-ci, font l'objet d'un avis préalable par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cet avis est transmis au niveau décisionnaire adéquat pour prise en compte dans la validation du processus. Toute décision qui serait non conforme à cet avis ferait l'objet d'un reporting auprès du Directeur Général dans le cadre du comité de contrôle interne.

## VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2015, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 23,7 M€ contre 23 M€ au 31/12/2014. Sur ces 23,7 M€ restant, 17,4 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées au fonctionnement du système d'information Groupe. A ceci s'ajoutent 883 K€ de facturations liées aux coopérations entre Caisses Régionales sur les domaines Assurances et Banque d'Affaires Entreprises et 1,1M€ d'impôts et taxes.

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2015 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 45 des états financiers individuels.

Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 7.7 des états financiers consolidés.

## VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'avoir une incidence sur les comptes 2015 n'est intervenu postérieurement à la clôture.

## VIII. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

Première résolution

Modifications statutaires proposées afin de permettre à un client de la Caisse régionale ou à un apporteur de capital de devenir sociétaire de la Caisse (1 article relatif aux sociétaires est concerné par cette modification) et d'élargir les cas d'admission au sociétariat de la Caisse régionale : Proposition de nouvelle rédaction de l'article 10 - Admission des sociétaires

L'assemblée générale extraordinaire décide de la modification de l'article suivant afin de prévoir la possibilité d'admettre des clients et des associés non coopérateurs comme sociétaires de la Caisse régionale.

#### Ancienne rédaction :

- 1 - La Caisse Régionale peut admettre comme sociétaire les personnes physiques ou morales dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Code Monétaire et Financier.
- 2 - Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'Administration.

#### Nouvelle rédaction :

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 512-22 du code monétaire et financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.
2. La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du conseil d'administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.
3. Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
4. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

##### *Pouvoirs.*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

## **IX PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

#### Première résolution

*Approbation des comptes annuels de la Caisse Régionale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Conseil d'administration.*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'administration, et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2015 de la Caisse Régionale tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne en conséquence quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

## Deuxième résolution

*Approbation des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.*

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice 2015 du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## Troisième résolution

*Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI*

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 103.033,78 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 39.152,83 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

## Quatrième résolution

*Affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la C.R.*

L'Assemblée générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la CR. Le bénéfice s'élève à 104.931.988,24 €. Le Conseil d'administration en propose l'affectation suivante :

- 404 456,26 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1,07 % du nominal des parts rémunérées ;
- 7 866 234,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 5,36 € par CCA, le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;
- 3 336 953,76 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 5,36 € par CCA ;
- 69 993 258,05 € au titre de la réserve légale soit les  $\frac{3}{4}$  du solde disponible ;
- 23 331 086,01 € au titre des réserves facultatives soit le  $\frac{1}{4}$  disponible.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende versé sur les CCA ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné aux 2° du 3 de l'article 158 du même code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France.

Il est rappelé ci-après, conformément à la réglementation, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre du présent exercice et des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende unitaire du CCA En euros	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% En euros	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
2012	4,47	4,47	Néant
2013	4,76	4,76	Néant
2014	4,97	4,97	Néant
2015	5,36	5,36	Néant

#### Cinquième résolution

##### *Capital social de la C.R.*

L'Assemblée générale constate que le capital social de la C.R. se monte à 58.701.120,00 € au 31 décembre 2015, inchangé par rapport au 31 décembre 2014. Le capital est entièrement libéré en numéraire. Il comprend 37.799.650 € de parts sociales, 14.675.810 € de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole S.A. et 6.225.660 € de CCA détenus.

#### Sixième résolution

##### *Conventions réglementées.*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 22 des statuts, approuve les opérations qui y sont énoncées.

#### Septième résolution

##### *Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2016*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 336 817 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

#### Huitième résolution

##### *Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2015 au Directeur général, aux membres du Comité de direction, et aux fonctions de contrôle de la Caisse.*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 186 355,55 € au titre de l'exercice 2015.

#### Neuvième résolution

##### *Renouvellement d'un des deux cabinets de Commissariat aux Comptes.*

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en tant que commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER est désigné comme commissaire aux comptes suppléant.

Les mandats de ces commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

#### Dixième résolution

##### *Renouvellement partiel du Conseil d'administration.*

Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans.

L'Assemblée Générale procède, par un vote à bulletin secret, au remplacement des Administrateurs listés ci-après et dont le mandat vient à expiration :

- Marc DIDIER

- Olivier DUPUY
- Maïté GUILHOU
- Michel RICAUD
- Simon SAINT-MARTIN
- Sauveur URRUTIAGUER
- William VILLENEUVE

L'Assemblée générale élit par un vote à bulletin secret les Administrateurs listés ci-après :

- XXX

Ces Administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Onzième résolution

*Pouvoirs.*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

# **CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015**

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées  
Gascogne en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date  
du 01 avril 2016

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.**

## CADRE GENERAL

### PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE  
Siret 776 983 546 00032 - 776 983 546 RCS TARBES  
Société coopérative à capital variable  
Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 - 65003 TARBES CEDEX

### ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

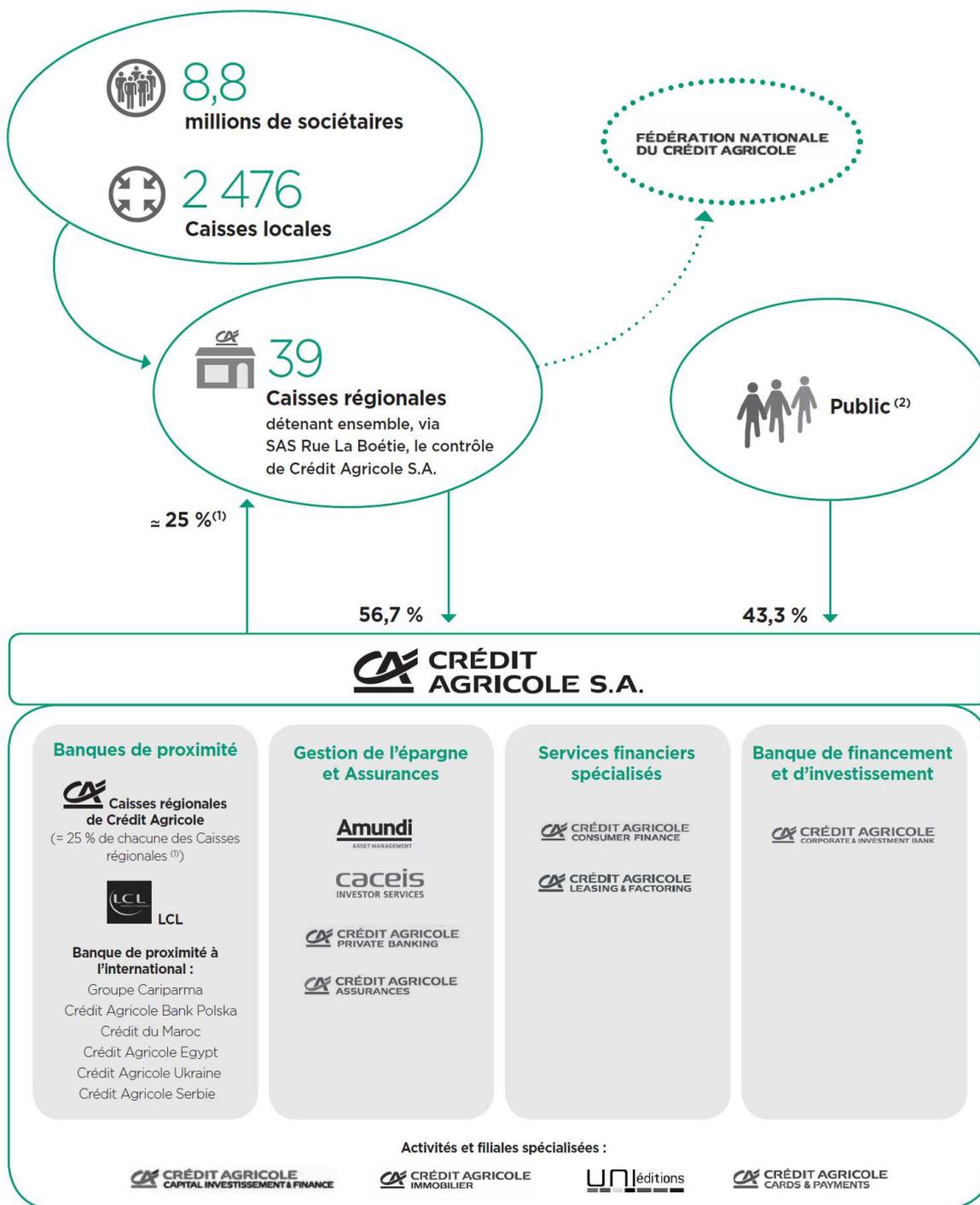
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

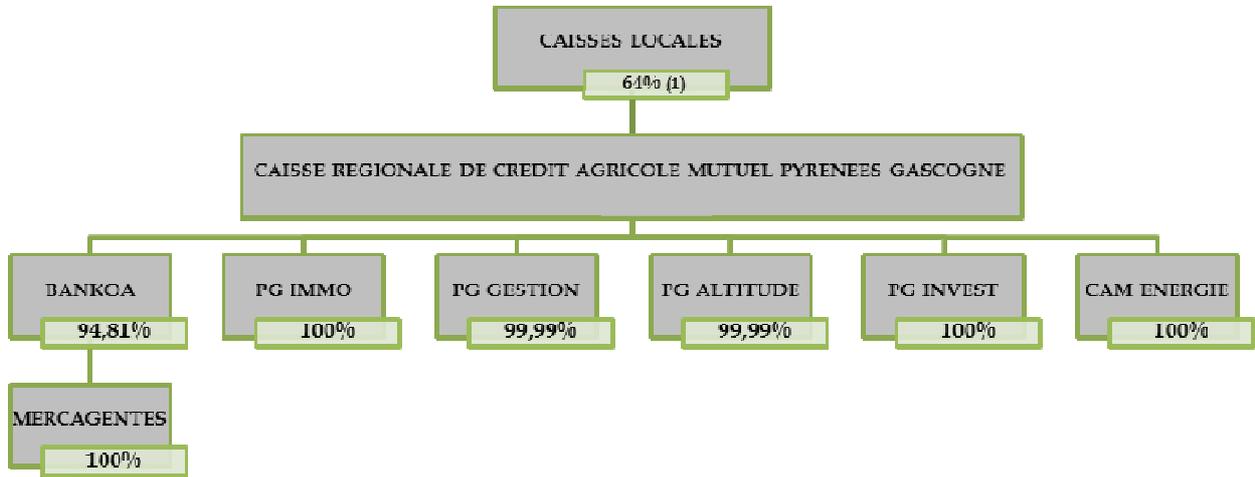
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) Y compris autocontrôle.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE  
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**



(1) 100 % des parts sociales de la Caisse régionale.

## *Relations internes au Crédit agricole*

### ➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients.

Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des

conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

#### ➤ Informations relatives aux parties liées

##### • Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2015, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 160 335 milliers d'euros.

##### • Avec ses filiales

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec, Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle, un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

Ainsi, afin de sécuriser Bankoa contre la défaillance d'un débiteur important, la Caisse Régionale contre garantit 227 millions d'euros de prêts clientèle. Ces contre garanties induisent 5 millions d'euros de provisions inscrites au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Par ailleurs, la Caisse Régionale aide sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contre garanti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011 puis ramené en 2012 à 750 millions d'euros. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros. Au 31/12/2015, l'utilisation de cette ligne est de 15 millions d'euros.

Une caution complémentaire a été mise en place fin novembre 2012 auprès de la BEI, afin de garantir une ligne de crédit de 75 millions d'euros destiné au financement des PME, ainsi qu'un prêt syndiqué de la société GAMESA de 1 millions d'euros.

Un autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Istituto de Credito Official) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 0,2 millions d'euros au 31/12/2015.

Concernant son autre filiale espagnole, la société de bourse Mercagentes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne qui détenait 100% des parts, a procédé, en novembre 2015, à la cession de toutes ses parts à Bankoa.

Concernant l'activité d'agence immobilière du réseau Square Habitat, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a maintenu son soutien financier au travers d'une avance en comptes courants d'associés afin de financer les besoins de ses propres filiales ou de nouvelles acquisitions, qui se monte à 3,9 millions d'euros au 31/12/2015.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, investit depuis quelques années dans différentes activités.

Elle possède par exemple, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Elle a à ce jour investi 6,644 millions d'euros en capital dans cette filiale.

La SAS CAM ENERGIE, créée en 2009, est une holding spécialisée dans l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et principalement d'énergie photovoltaïque et hydroélectrique.

Elle intervient essentiellement sur les régions du grand sud-ouest mais aussi à l'échelle nationale.

La première réalisation d'envergure s'est faite en 2010 suite la mise en service de la SNC SAINT CLAR. Le parc solaire au sol d'une puissance de 8.907 kwc, installé sur un terrain de 23 ha était à l'époque parmi les plus puissants de ce type sur le sol métropolitain.

Il permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 4000 tonnes de CO2 par an. Grâce à une technologie au silicium cristallin, il atteint une puissance de 11,7 MW en 2012 et produit l'équivalent de la consommation électrique spécifique annuelle de plus de 8000 habitants. Il fournit en particulier l'énergie nécessaire à une base de loisirs et un parc animalier.

La SAS CAM ENERGIE détient en date du 31/12/2015 32 filiales et participations (dont 8 ne sont pas encore en production) spécialisées dans les domaines décrits ci-dessus, pour une puissance installée prévisionnelle totale de 71 MW au 31/12/2015. Elle détient également une filiale de services à hauteur de 56,36%, la SAS Cam Energie Service essentiellement dédiée à la maintenance des centrales photovoltaïques mais aussi au développement, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la structuration juridique et financière de projets. Le bureau d'étude Gleize Energie Services détenu à hauteur de 54% a été apporté à la société Cam Energie Service en 2015.

Actuellement positionnée principalement sur l'énergie photovoltaïque, la société a élargi son champ d'action en direction de l'hydroélectricité. D'autres projets relevant de la méthanisation, de la biomasse et de l'éolien terrestre sont à l'étude.

La méthode de consolidation retenue pour ce titre est celle de l'intégration globale, avec une particularité cependant ; un sous palier de consolidation simplifié entre la SAS CAM ENERGIE et ses filiales a en effet été créé.

La SAS CAM ENERGIE a constaté dans ses comptes 2015 les résultats des sous-filiales de l'année 2015. L'investissement total en fonds propres sur ces sociétés au 31/12/2015 s'élève à 32.188 milliers d'euros.

Les entités retenues sont celles dont la mise en service des centrales est effective en 2015.

Par ailleurs la SAS CAM ENERGIE et la SAS PG INVEST relèvent du périmètre d'intégration fiscale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Ce groupe d'intégration fiscale, inchangé en 2015, est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS.

En 2015, comme en 2014, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et

charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Pour l'exercice 2015, ce gain fiscal s'élève à 1,8 millions d'euros.

- **Avec le Groupe Crédit Agricole**

Cf. paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

- **Avec les dirigeants de la Caisse Régionale**

Cf. paragraphe 7.7.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014 Retraité (1)</b>
Intérêts et charges assimilées	4.1	249 665	236 214
Commissions (produits)	4.2	178 948	173 971
Commissions (charges)	4.2	-28 111	-23 912
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-605	-4 302
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	28 758	30 181
Produits des autres activités	4.5	12 859	13 021
Charges des autres activités	4.5	-1 931	-1 681
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>439 583</b>	<b>423 492</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-222 295	-221 138
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-9 275	-8 775
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>208 013</b>	<b>193 579</b>
Coût du risque	4.8	-30 627	-38 695
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>177 386</b>	<b>154 884</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1 165	190
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>178 551</b>	<b>155 074</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-61 635	-38 956
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>116 916</b>	<b>116 118</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		580	303
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>116 336</b>	<b>115 815</b>

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014 Retraité (1)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>116 916</b>	<b>116 118</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	13	-3 424
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>13</b>	<b>-3 424</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-5	1 179
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>8</b>	<b>-2 245</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	11 866	7 511
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	4 871	-7 453
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>16 737</b>	<b>58</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	1 245	1 178
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		<b>17 982</b>	<b>1 236</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>17 990</b>	<b>-1 009</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>134 906</b>	<b>115 109</b>
Dont part du Groupe		134 578	115 060
Dont participations ne donnant pas le contrôle		326	49

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014 Retraité (1)</b>	<b>01/01/2014 Retraité (1)</b>
Caisse, banques centrales	6.1	196 132	150 421	119 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	8 538	12 670	8 191
Instrumentés dérivés de couverture	3.2-3.4	4 944	4 229	2 799
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 333 339	1 255 571	1 035 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	1 208 618	1 283 108	1 436 791
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	12 335 459	11 853 434	11 783 676
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		24 411	25 331	5 485
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	471 406	401 724	372 537
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	75 902	83 657	9 633
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	285 595	203 553	280 332
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéficiaires différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.16	13 909	14 609	14 263
Immobilisations corporelles	6.17	84 152	81 158	81 970
Immobilisations incorporelles	6.17	8 563	8 143	6 819
Ecart d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 050 968</b>	<b>15 377 608</b>	<b>15 157 085</b>

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014 Retraité (1)</b>	<b>01/01/2014 Retraité (1)</b>
Banques centrales	6.1	186 582	106 302	164 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	18 031	20 746	13 025
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	118 509	62 711	29 453
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	6 943 690	6 807 571	7 266 774
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	6 084 356	5 624 194	4 935 539
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	260 906	468 046	614 595
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		174		
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	63 543	62 894	25 154
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	248 112	222 607	249 187
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20			
Provisions	6.18	47 417	44 987	38 927
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	45 945	45 911	45 916
				0
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>14 017 265</b>	<b>13 465 969</b>	<b>13 382 858</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 033 703</b>	<b>1 911 639</b>	<b>1 774 227</b>
Capitaux propres - part du Groupe		2 026 315	1 904 174	1 760 741
Capital et réserves liées		483 665	483 228	439 165
Réserves consolidées		1 397 575	1 294 634	1 203 354
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		28 739	10 497	11 253
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0
Résultat de l'exercice		116 336	115 815	106 969
Participations ne donnant pas le contrôle		7 388	7 465	13 486
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 050 968</b>	<b>15 377 608</b>	<b>15 157 085</b>

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	158 589	1 577 535	-23		1 736 101	12 180	-927	11 253	12 888	1 760 242	12 852	634	634	13 486	1 773 728
Impacts IFRIC 21		499			499			0		499			0	0	499
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	158 589	1 578 034	-23	0	1 736 600	12 180	-927	11 253	12 888	1 760 741	12 852	634	634	13 486	1 774 227
Augmentation de capital	44 051		4		44 055			0		44 055			0	0	44 055
Variation des titres auto-détenus					0			0		0			0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0			0	0	0
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0			0		0			0	0	0
Dividendes versés en 2014					0			0	-12 888	-12 888	-253		0	-253	-13 141
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0			0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-945	4		-941			0		-941	-5714		0	-5714	-6 655
Mouvements liés aux stock options					0			0		0			0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	44 051	-945	8	0	43 114	0	0	0	-12 888	30 226	-5 967	0	0	-5 967	24 259
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	1 489	-2 246	-757		-757		264	264	264	-493
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0			0		0			0	0	0
Résultat au 31/12/2014					0			1	115 815	115 815	303		0	303	116 118
Autres variations		-1 852			-1 852					-1 851	-104	-518	-518	-622	-2 473
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	202 640	1 575 237	-15	0	1 777 862	13 669	-3 173	10 497	115 815	1 904 174	7 084	380	380	7 464	1 911 638
Affectation du résultat 2014		102 675			102 675			0	-102 675	0			0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2015	202 640	1 677 912	-15	0	1 880 537	13 669	-3 173	10 497	13 140	1 904 174	7 084	380	380	7 464	1 911 638
Augmentation de capital	428		7		435			0		435			0	0	435
Variation des titres auto-détenus					0			0		0			0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0			0	0	0
Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée					0			0		0			0	0	0
Dividendes versés en 2015					0			0	-13 140	-13 140	-125		0	-125	-13 265
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0			0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		270			270			0		270	-278		0	-278	-8
Mouvements liés aux stock options					0			0		0			0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	428	270	7	0	705	0	0	0	-13 140	-12 435	-403	0	0	-403	-12 838
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	18 425	8	18 433		18 433		-443	-443	-443	17 990
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0			0		0			0	0	0
Résultat au 31/12/2015					0				116 336	116 336	580		0	580	116 916
Autres variations		-3			-3		-190	-190		-193	190		190	190	-3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	203 068	1 678 179	-8	0	1 881 239	31 904	-3 165	28 740	116 336	2 026 315	7 261	127	127	7 388	2 033 703

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (5)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>178 551</b>	<b>155 074</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 273	8 774
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	35 165	44 395
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-1 943	-344
Résultat net des activités de financement	2 361	2 289
Autres mouvements	-16 400	-14 497
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>28 456</b>	<b>40 617</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	140 791	-301 910
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-54 576	579 120
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-291 500	-354 254
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-53 321	50 603
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-52 085	-72 868
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-310 691</b>	<b>-99 309</b>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-103 684</b>	<b>96 382</b>
<i>Flux liés aux participations (2)</i>	<i>-33 446</i>	<i>-10 778</i>
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>-11 519</i>	<i>-7 542</i>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-44 965</b>	<b>-18 320</b>
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</i>	<i>37 163</i>	<i>31 692</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</i>	<i>-2 327</i>	<i>-2 294</i>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>34 836</b>	<b>29 398</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-113 813</b>	<b>107 460</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>105 783</b>	<b>-1 677</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	44 921	-42 951
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	60 862	41 274
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-8 030</b>	<b>105 783</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	9 632	44 921
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-17 662	60 862
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-113 813</b>	<b>107 460</b>

\* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2015, ce montant se monte à 0 euros, car aucune participation dans une entreprise a été mise en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 33.446 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Prise de participation dans DELTA pour - 2.002 milliers d'euros
- Prise de participations nettes diverses dans CAM ENERGIE pour - 26.058 milliers d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à ses porteurs de titres de capital, à hauteur de - 13 265 milliers d'euros et l'augmentation de capital de CAM Energie à hauteur de 50 000 milliers d'euros au titre de l'année 2015.

(4) Au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu d'émissions de dettes subordonnées.

(5) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (ie les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes)		1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes : taxe bancaire systémique, taxe pour frais de contrôle ACPR, taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales, contribution au Fonds de Résolution Unique, Contribution Foncière des Entreprises, C3S et taxe foncière.

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements. Les autres évolutions de normes applicables pour la première fois en 2015 (hormis IFRIC21) n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services »)	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1er février 2015 (1)  1er février 2015 (1)  1er février 2015 (1)  1er février 2015 (1)  1er février 2015 (1)	Oui  Oui  Oui  Non  Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1er janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1er janvier 2016	Oui

Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016  1er janvier 2016  1er janvier 2016  1er janvier 2016	Oui  Oui  Oui  Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1er janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers

La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de

déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## **1.3. Principes et méthodes comptables**

### **► Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;

- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### ○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

#### ○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### ○ **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

#### • Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne prend

également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### • **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

#### ✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois.

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

Pour sa part, Bankoia calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**
  - **Distinction dettes - capitaux propres**

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

#### ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 Provisions.

## ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### • La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

La CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, la DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hierarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

- ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

- ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

- ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### ► Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 Provisions.

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ► **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :
- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

### ► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne :

<b>COMPOSANT</b>	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT</b>
<i>Foncier</i>	<i>Non amortissable</i>
<i>Gros œuvre</i>	<i>33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>20 ans</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>10 ans</i>
<i>Agencements</i>	<i>10 ans</i>
<i>Coffres</i>	<i>10 ans</i>
<i>Sécurité</i>	<i>7 ans (dégressif)</i>
<i>Agora (concept d'agences)</i>	<i>8 ans</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ou 4 ans (dégressif)</i>
<i>Matériel spécialisé</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>8 ou 10 ans</i>
<i>Logiciels</i>	<i>12 mois</i>

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.
- Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :
  - les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
  - les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.
- Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
  - en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
  - en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ► Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### ► Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

## ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités

pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 «Périmètre de consolidation au 31 décembre2015 ».

### 2.1 Evènements significatifs de la période

Pour la CR Pyrénées Gascogne :

- Perception d'indemnités de remboursement anticipé de nos clients pour 15 223 milliers d'euros ;
- Versement de 26 282 milliers d'euros d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales CASA avec un impact en charges de 7 595 milliers d'euros

Pour Mercagentes, comptabilisation de plus-values de cessions de titres AFS pour 5 200 milliers d'euros.

Pour Bankoa, réalisations de plus-values sur le portefeuille AFS pour 4 017 milliers d'euros.

Pour CAM Energie, cession de titres AFS ayant généré une plus-value de 792 milliers d'euros.

## 2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3,7 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,7 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,4 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 176,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 152,9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

### 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est assurée par la direction Risques et du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

##### *Exposition maximale au risque de crédit*

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2015, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 23.4 millions d'euros.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 538	12 670
Instruments dérivés de couverture	4 944	4 229
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	619 692	608 528
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	65 045	114 158
Prêts et créances sur la clientèle	12 388 953	11 895 973
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	471 406	401 724
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>13 558 578</b>	<b>13 037 282</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 154 687	1 071 835
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	578 472	616 709
Provisions - Engagements par signature	-12 413	-11 035
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 720 746</b>	<b>1 677 509</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>15 279 324</b>	<b>14 714 791</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à 5 816 579 milliers d'euros:

Pour information, montant des opérations internes au Crédit Agricole :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 145 333	1 192 071
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés	70 049	22 090
Engagements de garantie donnés	678 459	684 616

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

*Concentrations par agent économique de l'activité de crédit*

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration-générale	1 259 147	151	147		1 259 000
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	63 285				63 285
Grandes entreprises	2 833 918	151 593	100 046	26 689	2 707 183
Clientèle de détail	8 549 738	227 669	129 817	50 645	8 369 276
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>12 706 088</b>	<b>379 413</b>	<b>230 010</b>	<b>77 334</b>	<b>12 398 744</b>

(1) Dont encours restructurés pour 93 000 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale (2)	1 394 529	917	604	3	1 393 922
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	91 037				91 037
Grandes entreprises	2 555 177	145 120	98 103	21 614	2 435 460
Clientèle de détail	8 204 023	229 296	128 238	51 733	8 024 052
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>12 244 766</b>	<b>375 333</b>	<b>226 945</b>	<b>73 350</b>	<b>11 944 471</b>

(1) Dont encours restructurés pour 89 294 milliers d'euros.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	63 297	83 131
Grandes entreprises	525 685	490 048
Clientèle de détail	565 705	493 656
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 154 687</b>	<b>1 066 835</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	556	621
Grandes entreprises	459 968	510 712
Clientèle de détail	78 447	70 504
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>538 971</b>	<b>581 837</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	25 642	51 720
Grandes entreprises	2 126 115	1 897 739
Clientèle de détail	3 932 599	3 674 735
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 084 356</b>	<b>5 624 194</b>

*Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit*

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 193 365	318 553	206 299	71 570	10 915 496
Autres pays de l'UE	1 498 646	60 851	23 706	5 764	1 469 176
Autres pays d'Europe	2 987	5	3		2 984
Amérique du Nord	2 201				2 201
Amériques Centrale et du Sud	207	4	2		205
Afrique et Moyen Orient	6 840				6 840
Asie et Océanie (hors Japon)	1 842				1 842
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>12 706 088</b>	<b>379 413</b>	<b>230 010</b>	<b>77 334</b>	<b>12 398 744</b>

(1) Dont encours restructurés pour 93 000 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 733 509	304 915	202 241	68 950	10 462 318
Autres pays de l'UE	1 487 287	70 411	24 700	4 399	1 458 188
Autres pays d'Europe	2 288				2 288
Amérique du Nord	11 338			1	11 337
Amériques Centrale et du Sud	523	7	4		519
Afrique et Moyen Orient	7 783				7 783
Asie et Océanie (hors Japon)	2 038				2 038
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>12 244 766</b>	<b>375 333</b>	<b>226 945</b>	<b>73 350</b>	<b>11 944 471</b>

(1) Dont encours restructurés pour 89 294 milliers d'euros.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	968 891	891 666
Autres pays de l'UE	185 374	173 996
Autres pays d'Europe	52	46
Amérique du Nord	42	66
Amériques Centrale et du Sud	11	832
Afrique et Moyen Orient	92	179
Asie et Océanie (hors Japon)	201	1
Japon	24	29
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 154 687</b>	<b>1 066 815</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	316 902	337 973
Autres pays de l'UE	222 004	228 881
Autres pays d'Europe	10	
Amérique du Nord	37	283
Amériques Centrale et du Sud		2 961
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	18	
Japon		11 739
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>538 971</b>	<b>581 837</b>

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	4 868 950	4 509 900
Autres pays de l'UE	1 179 837	1 086 683
Autres pays d'Europe	22 643	3 069
Amérique du Nord	6 113	6 334
Amériques Centrale et du Sud	756	6 423
Afrique et Moyen Orient	3 854	9 617
Asie et Océanie (hors Japon)	455	417
Japon	1 748	1 751
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 084 356</b>	<b>5 624 194</b>

## *Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement*

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						503 363	27 547	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	155 490	5 675	1 069	0	162 234	149 403	307 344	
Administration générale	11 871	607			12 478	4	147	
Banques centrales					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	66 730	935	64		67 729	51 547	126 735	
Clientèle de détail	76 889	4 133	1 005		82 027	97 852	180 462	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>155 490</b>	<b>5 675</b>	<b>1 069</b>	<b>0</b>	<b>162 234</b>	<b>652 766</b>	<b>334 891</b>	

	31/12/2014 Retraité						31/12/2014 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						486 738	27 377	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	446 214	12 552	1 536	84	460 386	148 388	300 295	
Administration générale	125 248	3 765	36		129 049	313	607	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	152 022	2 427	1 060	1	155 510	47 017	119 717	
Clientèle de détail	168 944	6 360	440	83	175 827	101 058	179 971	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>446 214</b>	<b>12 552</b>	<b>1 536</b>	<b>84</b>	<b>460 386</b>	<b>635 126</b>	<b>327 672</b>	

### 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
(en milliers d'euros)								
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	33	284	4 204	4 521	4 229
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				33	284	4 204	4 521	4 229
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>284</b>	<b>4 204</b>	<b>4 521</b>	<b>4 229</b>
. Opérations de change à terme						423	423	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>284</b>	<b>4 627</b>	<b>4 944</b>	<b>4 229</b>

### Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1 399	12 847	104 263	118 509	62 587
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 399	12 847	104 263	118 509	62 587
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 399	12 847	104 263	118 509	62 587
. Opérations de change à terme								124
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	1 399	12 847	104 263	118 509	62 711

### Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	27	1 558	6 636	8 221	9 930
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				27	1 558	6 636	8 221	9 930
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	109	0	0	109	503
. Dérivés sur actions et indices boursiers				38			38	439
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				71			71	64
<b>Sous total</b>	0	0	0	136	1 558	6 636	8 330	10 433
. Opérations de change à terme				208			208	249
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	344	1 558	6 636	8 538	10 682

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	27	1 819	14 111	15 957	19 050
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				27	1 819	14 111	15 957	19 050
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	1	0	1	4
. Opérations fermes de change								
. Options de change					1		1	4
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	1 853	0	0	1 853	1 273
. Dérivés sur actions et indices boursiers				38			38	423
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				1 815			1 815	850
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 880	1 820	14 111	17 811	20 327
. Opérations de change à terme				220			220	419
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	2 100	1 820	14 111	18 031	20 746

***Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
	Total encours notionnel	Retraité Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	2 827 457	1 804 532
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 823 781	1 800 514
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	3 676	4 018
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	864	9 550
. Opérations fermes de change		
. Options de change	864	9 550
<b>Autres instruments :</b>	66 480	100 350
. Dérivés sur actions et indices boursiers	66 480	100 350
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	2 894 801	1 914 432
. Opérations de change à terme	253 020	131 126
<b>Total Notionnels</b>	3 147 821	2 045 558

Il s'agit essentiellement de swaps de couverture.

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	15 979 357	15 989 861	15 349 769	15 350 247
Autres devises de l'Union européenne	1 284	1 247	916	846
USD	67 771	57 296	24 817	24 420
JPY			3	
Autres devises	2 556	2 564	2 345	2 337
<b>Total bilan</b>	<b>16 050 968</b>	<b>16 050 968</b>	<b>15 377 850</b>	<b>15 377 850</b>

#### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR		45 903	42		45 911	
Autres devises de l'Union européenne						
USD						
JPY						
Autres devises						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>45 903</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>45 911</b>	<b>0</b>

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	177 254	597 794	153 405	280 163		1 208 616
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	809 065	1 238 309	3 817 745	6 729 392	48 294	12 642 805
<b>Total</b>	<b>986 319</b>	<b>1 836 103</b>	<b>3 971 150</b>	<b>7 009 555</b>	<b>48 294</b>	<b>13 851 421</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-307 344</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>13 544 077</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	387 221	249 497	360 836	285 554		1 283 108
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	751 360	1 220 756	3 652 950	6 484 849	43 814	12 153 729
<b>Total</b>	<b>1 138 581</b>	<b>1 470 253</b>	<b>4 013 786</b>	<b>6 770 403</b>	<b>43 814</b>	<b>13 436 837</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-300 295</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>13 136 542</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 076 182	2 008 466	2 537 371	1 321 287	384	6 943 690
Dettes envers la clientèle	4 580 120	661 396	732 145	110 695		6 084 356
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 656 302</b>	<b>2 669 862</b>	<b>3 269 516</b>	<b>1 431 982</b>	<b>384</b>	<b>13 028 046</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 417 891	1 239 838	2 724 185	1 425 657		6 807 571
Dettes envers la clientèle	4 118 955	595 569	844 569	65 101		5 624 194
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 536 846</b>	<b>1 835 407</b>	<b>3 568 754</b>	<b>1 490 758</b>	<b>0</b>	<b>12 431 765</b>

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	4 474	2 101				6 575
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	18 180	76 001	55 217	104 933		254 331
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>22 654</b>	<b>78 102</b>	<b>55 217</b>	<b>104 933</b>	<b>0</b>	<b>260 906</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		889	45 014			45 903
Dettes subordonnées à durée indéterminée					42	42
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>889</b>	<b>45 014</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>45 945</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	892	817	5 937			7 646
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	41 685	255 948	57 683	105 084		460 400
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>42 577</b>	<b>256 765</b>	<b>63 620</b>	<b>105 084</b>	<b>0</b>	<b>468 046</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		892	45 019			45 911
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>892</b>	<b>45 019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 911</b>

### Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>1 803</b>	<b>70</b>	<b>685</b>	<b>9 621</b>		<b>12 179</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>947</b>	<b>60</b>	<b>2 121</b>	<b>10 729</b>		<b>13 857</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### Instruments dérivés de couverture

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	708	95 447	2 217 565	148	35 818	1 205 486
Taux d'intérêt	708	95 447	2 217 565	148	35 818	1 150 682
Capitaux propres						
Change						54 804
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	4 236	23 062	288 903	4 081	26 893	328 445
Taux d'intérêt	3 813	23 062	272 215	4 081	26 769	308 770
Capitaux propres						
Change	423		16 688		124	19 675
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 944</b>	<b>118 509</b>	<b>2 506 468</b>	<b>4 229</b>	<b>62 711</b>	<b>1 533 931</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne

2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	983	1 198
Sur opérations internes au Crédit Agricole	35 485	41 768
Sur opérations avec la clientèle	392 497	387 961
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 866	6 185
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 021	11 787
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	10 778	8 901
Sur opérations de location-financement	357	504
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>457 987</b>	<b>458 304</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-739	-1 172
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-113 158	-133 949
Sur opérations avec la clientèle	-47 717	-55 611
Sur dettes représentées par un titre	-7 882	-10 085
Sur dettes subordonnées	-2 361	-2 289
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-36 456	-18 946
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-9	-38
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-208 322</b>	<b>-222 090</b>

(1) dont 12.603 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 12.197 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 4.173 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 4.762 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

### 4.2 Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 325	-312	3 013	3 045	-353	2 692
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 645	-17 770	-1 125	19 386	-12 986	6 400
Sur opérations avec la clientèle	44 969	-1 010	43 959	46 085	-1 567	44 518
Sur opérations sur titres		-69	-69		-148	-148
Sur opérations de change	389	-1	388	240		240
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	135		135	464		464
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	110 521	-8 695	101 826	101 463	-8 617	92 846
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 964	-254	2 710	3 288	-241	3 047
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>178 948</b>	<b>-28 111</b>	<b>150 837</b>	<b>173 971</b>	<b>-23 912</b>	<b>150 059</b>

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-696	-4 799
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	17	-7
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	593	389
Résultat de la comptabilité de couverture	-519	115
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-605</b>	<b>-4 302</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	75 827	-75 830	-3
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	71 220	-1 321	69 899
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 607	-74 509	-69 902
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>51 178</b>	<b>-51 656</b>	<b>-478</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	25 242	-25 903	-661
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	25 936	-25 753	183
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>34</b>	<b>-72</b>	<b>-38</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	34	-72	-38
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>127 039</b>	<b>-127 558</b>	<b>-519</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	4 474	-4 458	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 064		4 064
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	410	-4 458	-4 048
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	33 719	-33 691	28
Variations de juste valeur des éléments couverts	26 760	-6 913	19 847
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 959	-26 778	-19 819
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	84	-13	71
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	84	-13	71
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>38 277</b>	<b>-38 162</b>	<b>115</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	15 438	14 994
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	13 369	16 133
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-175	-946
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	126	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>28 758</b>	<b>30 181</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

Il s'agit pour l'essentiel de plus-values nettes de cessions sur titres à revenu fixe et titres à revenu variable non titres de participation :

- CR Pyrénées Gascogne pour 3 millions d'euros
- Bankoa pour 4 millions d'euros
- CAM Energie pour 0,8 million d'euros
- Mercagentes pour 5,2 millions d'euros
- PG Gestion pour -0,5 million d'euros
- PG Altitude pour 1 million d'euros.

En 2015, les pertes sur les créances dépréciées durablement se décomposent comme suit:	2015
SACAM FIA NET EUROPE	78
TOOKETS	89
CA INNOV	7
COURCELLES	1
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>

En 2014, les pertes sur les créances dépréciées durablement se décomposent comme suit	2014
SACAM FIA NET EUROPE	941
CA INNOVE	5
<b>TOTAL</b>	<b>946</b>

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	51	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-989	-1 185
Autres produits (charges) nets (1)	11 866	12 525
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>10 928</b>	<b>11 340</b>

(1) dont :

7.296 milliers d'euros concernant les revenus locatifs et de syndic de PG IMMO,

1.542 milliers d'euros concernant les loyers perçus par la Caisse Régionale au titre de son patrimoine immobilier mis en location,

2.222 milliers d'euros de produits générés par les activités de CAM Energie.

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	-137 928	-136 069
Impôts et taxes (1)	-9 542	-11 510
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-74 825	-73 559
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-222 295</b>	<b>-221 138</b>

(1) Dont 283 milliers d'euros pour la CR Pyrénées Gascogne et 418 milliers d'euros pour Bankoa, comptabilisés au titre du fonds de résolution.

#### *Honoraires des commissaires aux comptes*

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	2015				2014 Retraité
	E&Y	PwC	Autre	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	166	227	13	406	350
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	8	1	1	10	135
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>174</b>	<b>228</b>	<b>14</b>	<b>416</b>	<b>485</b>

#### 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Dotations aux amortissements</b>	-9 275	-8 945
- immobilisations corporelles	-9 099	-8 668
- immobilisations incorporelles	-176	-277
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	0	170
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		170
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-9 275</b>	<b>-8 775</b>

#### 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-87 966</b>	<b>-87 482</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-77 004	-78 593
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-1	-12
Engagements par signature	-4 633	-3 409
Risques et charges	-6 328	-5 468
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>58 762</b>	<b>64 539</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	50 086	56 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	20	64
Engagements par signature	3 256	1 814
Risques et charges	5 400	5 854
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-29 204</b>	<b>-22 943</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 766	-15 254
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 207	662
Décotes sur crédits restructurés	-241	-320
Pertes sur engagements par signature	-211	-602
Autres pertes (1) (2)	-412	-238
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>-30 627</b>	<b>-38 695</b>

(1) Dont 3.677 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(2) Dont 3.677 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

#### 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1 165</b>	<b>190</b>
Plus-values de cession	1 189	1 043
Moins-values de cession	-24	-853
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1 165</b>	<b>190</b>

#### 4.10 Impôts

##### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant (1)	-54 180	-40 406
Charge d'impôt différé (2)	-7 455	1 450
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-61 635</b>	<b>-38 956</b>

(1) Impact en 2014 de l'arrivée à l'échéance d'une opération sur GIE Fiscal

(2) Variation de la charge d'impôt différé liée à l'étalement de soultes sur swaps et d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales.

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	178 551	38,00%	-67 849
Effet des différences permanentes		-0,91%	-1 626
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,02%	-31
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,52%	920
Effet de l'imposition à taux réduit		3,89%	6 951
Effet des autres éléments			
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>-34,52%</b>	<b>-61 635</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de -997 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014 retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	155 074	38,00%	-58 955
Effet des différences permanentes		4,56%	7 067
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,25%	-391
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		8,56%	13 322
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>25,14%</b>	<b>-38 957</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

#### 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

**Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	11 866	7 511
Ecart de réévaluation de la période	21 205	22 994
Transfert en résultat	-9 339	-15 483
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4 871	-7 453
Ecart de réévaluation de la période	4 871	-7 453
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	<b>1 245</b>	<b>1 178</b>
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>17 982</b>	<b>1 236</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	13	-3 424
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-5	1 179
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat</b>	<b>8</b>	<b>-2 245</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>17 990</b>	<b>-1 009</b>
Dont part du Groupe	18 243	-755
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-253	-254

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2014 Retraité				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	39 298	-10 381	28 917	28 535	11 864	2 922	14 786	15 041	51 162	-7 459	43 703	43 576
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-22 673	7 806	-14 867	-14 867	4 871	-1 677	3 194	3 194	-17 802	6 129	-11 673	-11 673
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	16 625	-2 575	14 050	13 668	16 735	1 245	17 980	18 235	33 360	-1 330	32 030	31 903
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	16 625	-2 575	14 050	13 668	16 735	1 245	17 980	18 235	33 360	-1 330	32 030	31 903
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-4 840	1 668	-3 172	-3 172	13	-5	8	8	-4 827	1 663	-3 164	-3 164
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-4 840	1 668	-3 172	-3 172	13	-5	8	8	-4 827	1 663	-3 164	-3 164
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat</b>	-4 840	1 668	-3 172	-3 172	13	-5	8	8	-4 827	1 663	-3 164	-3 164
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	11 785	-907	10 878	10 496	16 748	1 240	17 988	18 243	28 533	333	28 866	28 739

## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2015 en fonction de ces différents secteurs.

### Présentation par zone géographique

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.

Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2015 en fonction de ces deux zones géographiques.

## 5.1 Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2015		
	Banque de proximité France	Banque de détail Espagne	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	390 922	48 661	439 583
Charges d'exploitation	-202 951	-28 619	-231 570
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>187 971</b>	<b>20 042</b>	<b>208 013</b>
Coût du risque	-25 217	-5 410	-30 627
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>162 754</b>	<b>14 632</b>	<b>177 386</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 165		1 165
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>163 919</b>	<b>14 632</b>	<b>178 551</b>
Impôts sur les bénéfices	-58 174	-3 461	-61 635
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
<b>Résultat net</b>	<b>105 745</b>	<b>11 171</b>	<b>116 916</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		580	580
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>105 745</b>	<b>10 591</b>	<b>116 336</b>

<b>Actifs sectoriels</b>			0
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence			0
- dont écarts d'acquisition			0
<b>Total Actif</b>			

	31/12/2014 Retraité		
	Banque de proximité France	Banque de détail Espagne	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	380 951	42 541	423 492
Charges d'exploitation	-201 292	-28 621	-229 913
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	179 659	13 920	193 579
Coût du risque	-33 743	-4 952	-38 695
<b>Résultat d'exploitation</b>	145 916	8 968	154 884
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	190		190
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
<b>Résultat avant impôt</b>	146 106	8 968	155 074
Impôts sur les bénéfices	-36 834	-2 122	-38 956
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
<b>Résultat net</b>	109 272	6 846	116 118
Participations ne donnant pas le contrôle		303	303
<b>Résultat net part du Groupe</b>	109 272	6 543	115 815

<b>Actifs sectoriels</b>			0
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence			0
- dont écarts d'acquisition			0
<b>Total Actif</b>			

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2015				31/12/2014 Retraité			
	Résultat net part Groupe	dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	105 745	390 922			109 272	380 951		
Autres pays de l'Union européenne	10 591	48 661			6 846	42 541		
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amériques Centrale et du Sud								
Afrique et Moyen Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>Total</b>	116 336	439 583	0	0	116 118	423 492	0	0

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	48 078		47 868	
Banques centrales	148 054	186 582	102 553	106 302
<b>Valeur au bilan</b>	<b>196 132</b>	<b>186 582</b>	<b>150 421</b>	<b>106 302</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 538	10 681
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		1 989
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 538</b>	<b>12 670</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		0

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Intruments dérivés	8 538	10 681
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 538</b>	<b>10 681</b>

### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres		0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		1 989
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		1 989
Prêts et avances		0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée	0	
- Valeurs reçues en pension		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>1 989</b>

### *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 031	20 746
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 031</b>	<b>20 746</b>

### *Passifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	18 031	20 746
<b>Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 031</b>	<b>20 746</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

### **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

## 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	55 148	992	-14	78 362	2 154	-293
Obligations et autres titres à revenu fixe	564 544	13 919	-4 289	530 166	21 503	-2 535
Actions et autres titres à revenu variable	85 012	7 835	-390	93 123	11 531	-258
Titres de participation non consolidés	628 635	40 586	-7 476	553 920	15 474	-8 277
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 333 339</b>	<b>63 332</b>	<b>-12 169</b>	<b>1 255 571</b>	<b>50 662</b>	<b>-11 363</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 333 339</b>	<b>63 332</b>	<b>-12 169</b>	<b>1 255 571</b>	<b>50 662</b>	<b>-11 363</b>
<b>Impôts</b>		<b>-8 829</b>	<b>1 368</b>		<b>-11 276</b>	<b>893</b>
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		54 503	-10 801		39 386	-10 470

(1) Dont 15.832 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et -15.662 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraits.

(2) «Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 472.569 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 457.750 milliers d'euros au 31 décembre 2014.»

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### *Prêts et créances sur les établissements de crédit*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Etablissements de crédit</b>		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	<b>63 285</b>	<b>91 037</b>
- Comptes et prêts	62 210	63 726
dont comptes ordinaires débiteurs sains	32 482	19 766
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension	428	428
- Titres reçus en pension livrée		26 236
- Prêts subordonnés	647	647
- Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>63 285</b>	<b>91 037</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>établissements de crédit</b>	<b>63 285</b>	<b>91 037</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Titres de dettes	44	110
- Titres non cotés sur un marché actif	44	110
Prêts et avances	1 145 289	1 191 961
- Comptes ordinaires	29 763	51 091
- Comptes et avances à terme	1 115 526	1 140 870
- Prêts subordonnés		
<b>Valeur brute</b>	<b>1 145 333</b>	<b>1 192 071</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 145 333</b>	<b>1 192 071</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 208 618</b>	<b>1 283 108</b>

*Prêts et créances sur la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b> <b>Retraité</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Titres de dettes	2 314	2 314
- Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 314
Prêts et avances	12 626 339	12 138 814
- Créances commerciales	74 468	78 603
- Autres concours à la clientèle	12 417 711	11 933 964
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	78 562	74 331
- Comptes ordinaires débiteurs	55 598	51 916
<b>Valeur brute</b>	<b>12 628 653</b>	<b>12 141 128</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-307 344</b>	<b>-300 295</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>12 321 309</b>	<b>11 840 833</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	9 745	8 361
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	4 405	4 240
<b>Valeur brute</b>	<b>14 150</b>	<b>12 601</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>14 150</b>	<b>12 601</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 335 459</b>	<b>11 853 434</b>

**6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b> <b>retraité</b>
Effets publics et valeurs assimilées	107 237	104 314
Obligations et autres titres à revenu fixe	364 169	297 410
<b>Total</b>	<b>471 406</b>	<b>401 724</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>471 406</b>	<b>401 724</b>

## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	300 295		85 626	-78 577			307 344
dont dépréciations collectives	73 350		7 011	-3 027			77 334
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	27 377		174	-4			27 547
Autres actifs financiers	88		1	-88			1
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>327 760</b>	<b>0</b>	<b>85 801</b>	<b>-78 669</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>334 892</b>

Les variations les plus significatives concernent les dotations/reprises :

- sur les crédits de trésorerie : reprise nette de 2,2 millions d'euros
- sur les crédits à l'équipement : dotation nette de 0,1 million d'euros
- sur les crédits à l'habitat : dotation nette de 3,7 millions d'euros

Une dotation nette de 3,9 millions d'euros a été comptabilisée au titre de la provision collective (CR Pyrénées Gascogne essentiellement).

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	298 341		87 262	-85 308			300 295
dont dépréciations collectives	77 864		2 713	-7 227			73 350
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	26 597		945			-165	27 377
Autres actifs financiers	127		12	-51			88
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>325 065</b>	<b>0</b>	<b>88 219</b>	<b>-85 359</b>	<b>0</b>	<b>-165</b>	<b>327 760</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

### Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

### Activité bancaire

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique		5 422		9 819			-20	15 221
Brésil								
Chine								
Espagne		20 761		78 018				98 779
Etats Unis								
France		10 782		19 400				30 182
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
<b>Total Exposition</b>	<b>0</b>	<b>36 965</b>	<b>0</b>	<b>107 237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-20</b>	<b>144 182</b>

31/12/2014 Retraité	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique		16 719		9 784				26 503
Brésil								
Chine								
Espagne		11 377		75 033				86 410
Etats Unis								
France		18 715		19 497			-544	37 668
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
<b>Total Exposition</b>	<b>0</b>	<b>46 811</b>	<b>0</b>	<b>104 314</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-544</b>	<b>150 581</b>

*Dettes souveraines - Activité bancaire*

### Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et le 31 décembre 2015

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2015
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	16 719	92	-210	61		-19 126	7 886	5 422
Espagne	11 377	872	-1 370	73		-10 075	19 884	20 761
France	18 715	965	-837	13		-30 786	22 712	10 782
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	46 811	1 929	-2 417	147	0	-59 987	50 482	36 965
Espagne								
France								
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	9 784						35	9 819
Espagne	75 033						2 985	78 018
France	19 497					-97		19 400
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104 314	0	0	0	0	-97	3 020	107 237
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Activité Banque</b>	<b>151 125</b>	<b>1 929</b>	<b>-2 417</b>	<b>147</b>	<b>0</b>	<b>-60 084</b>	<b>53 502</b>	<b>144 202</b>

**Variations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité**

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	5 676	273	60	52		-165	10 823	16 719
Espagne	28 169	1 892	-1 595	243		-27 407	10 075	11 377
France	4 798	13	617	33			13 254	18 715
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	38 643	2 178	-918	328	0	-27 572	34 152	46 811
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	9 749			35				9 784
Espagne	72 162						2 871	75 033
France	19 593			32		-128		19 497
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	101 504	0	0	67	0	-128	2 871	104 314
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	140 147	2 178	-918	395	0	-27 700	37 023	151 125

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### *Dettes envers les établissements de crédit*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	17 369	25 240
dont comptes ordinaires créditeurs	5 775	5 656
dont comptes et emprunts au jour le jour		85
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>17 369</b>	<b>25 240</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	74 126	4 254
Comptes et avances à terme	6 852 195	6 778 077
<b>Total</b>	<b>6 926 321</b>	<b>6 782 331</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 943 690</b>	<b>6 807 571</b>

### *Dettes envers la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	3 516 786	3 035 670
Comptes d'épargne à régime spécial	135 283	113 440
Autres dettes envers la clientèle	2 333 088	2 361 181
Titres donnés en pension livrée	99 199	113 903
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 084 356</b>	<b>5 624 194</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	6 575	7 646
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	254 331	460 400
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>260 906</b>	<b>468 046</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 903	45 911
Dettes subordonnées à durée indéterminée	42	
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>45 945</b>	<b>45 911</b>

### Émissions de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

En 2015, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre subordonné. Il n'existe pas de clauses restrictives qui pourraient conduire à une exigibilité immédiate de la dette dans le cas où elles ne seraient pas respectées.

## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation - Actifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
<b>Dérivés (1)</b>	13 411		13 411	4 210		9 201
Prises en pension de titres (2)	428		428			428
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	13 839	0	13 839	4 210	0	9 629

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 100% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d) (3) et (4)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (1)	14 910		14 910	5 187		9 723
Prises en pension de titres (2)	26 664		26 664			26 664
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	41 574	0	41 574	5 187	0	36 387

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 100% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

### Compensation - Passifs financiers

31/12/2015	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (1)	134 725		134 725	4 210	91 235	39 280
Mises en pension de titres (2)	99 199		99 199			99 199
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	233 924	0	233 924	4 210	91 235	138 479

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 98 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (1)	83 457		83 457	5 187		78 270
Mises en pension de titres (2)	113 903		113 903			113 903
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	197 360	0	197 360	5 187	0	192 173

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	59 508	65 328
Impôts différés	16 394	18 329
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>75 902</b>	<b>83 657</b>
Impôts courants	55 642	59 093
Impôts différés	7 901	3 801
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>63 543</b>	<b>62 894</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>8 654</b>	<b>1 083</b>	<b>6 614</b>	<b>2 534</b>
Charges à payer non déductibles	1 037		1 386	
Provisions pour risques et charges non déductibles		1 083		2 534
Autres différences temporaires	7 617		5 228	
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>7 577</b>	<b>4 682</b>	<b>9 034</b>	<b>6 651</b>
Actifs disponibles à la vente		4 682		6 651
Couvertures de Flux de Trésorerie	6 447		7 806	
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 130		1 228	
Effet des compensations	-4 848	-4 848	-5 384	-5 384
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>5 011</b>	<b>6 984</b>	<b>8 065</b>	
<b>Total Impôts différés</b>	<b>16 394</b>	<b>7 901</b>	<b>18 329</b>	<b>3 801</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2015 est nulle comme pour 2014.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Autres actifs</b>	<b>214 100</b>	<b>127 845</b>
Comptes de stocks et emplois divers	10 701	6 762
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	201 820	119 022
Comptes de règlements	1 579	2 061
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>71 495</b>	<b>75 708</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	6 268	22 787
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	50 486	47 723
Charges constatées d'avance	362	1 098
Autres comptes de régularisation	14 379	4 100
<b>Valeur au bilan</b>	<b>285 595</b>	<b>203 553</b>

(1) Dont 122 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>88 569</b>	<b>74 460</b>
Comptes de règlements	1 578	177
Créditeurs divers	82 632	71 615
Versement restant à effectuer sur titres	4 359	2 668
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>159 543</b>	<b>148 147</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 494	3 796
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	64 421	66 706
Charges à payer	65 100	66 318
Autres comptes de régularisation	13 528	11 327
<b>Valeur au bilan</b>	<b>248 112</b>	<b>222 607</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.15 Co-entreprises et entreprises associées

Aucune entité du Groupe Pyrénées Gascogne ne détient d'intérêts dans des co-entreprises ou entreprises associées.

## 6.16 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	23 653		417	-127			23 943
Amortissements et dépréciations	-9 044		-1 143	153			-10 034
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>14 609</b>	<b>0</b>	<b>-726</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 909</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	22 122		1 619	-88			23 653
Amortissements et dépréciations	-7 859		-1 185				-9 044
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>14 263</b>	<b>0</b>	<b>434</b>	<b>-88</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 609</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

## 6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	196 576		15 427	-4 583			207 420
Amortissements et dépréciations (1)	-115 418		-9 096	1 246			-123 268
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 158</b>	<b>0</b>	<b>6 331</b>	<b>-3 337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 152</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 196		672	-75			11 793
Amortissements et dépréciations	-3 053		-177				-3 230
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 143</b>	<b>0</b>	<b>495</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 563</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	189 002		13 808	-6 234			196 576
Amortissements et dépréciations (1)	-107 032		-8 668	282			-115 418
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 970</b>	<b>0</b>	<b>5 140</b>	<b>-5 952</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 158</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	10 237		1 258	-1 853		1 554	11 196
Amortissements et dépréciations	-3 418		-276	641			-3 053
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 819</b>	<b>0</b>	<b>982</b>	<b>-1 212</b>	<b>0</b>	<b>1 554</b>	<b>8 143</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.18 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	10 650		3 914		-3 694			10 870
Risques d'exécution des engagements par signature	11 035		4 633		-3 255			12 413
Risques opérationnels	4 568		1		-228			4 341
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 261		131		-47		-277	5 068
Litiges divers	6 174		5 553	-100	-5 120			6 507
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 299		3 979	-1 922	-1 138			8 218
<b>Total</b>	<b>44 987</b>	<b>0</b>	<b>18 211</b>	<b>-2 022</b>	<b>-13 482</b>	<b>0</b>	<b>-277</b>	<b>47 417</b>

(1) Dont 3.388 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.504 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	6 656		4 226		-232			10 650
Risques d'exécution des engagements par signature	7 343		3 409		-1 814		2 097	11 035
Risques opérationnels	6 238		222	-12	-1 880			4 568
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 659		212		-23		3 413	5 261
Litiges divers	6 874		5 182	-468	-5 414			6 174
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	10 157		2 292	-2 541	-512		-2 097	7 299
<b>Total</b>	<b>38 927</b>	<b>0</b>	<b>15 543</b>	<b>-3 021</b>	<b>-9 875</b>	<b>0</b>	<b>3 413</b>	<b>44 987</b>

(1) Dont 3.687 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.373 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle. Le solde de cette provision est de 6.174 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

### *Provision épargne-logement :*

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	616 792	402 929
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	447 486	447 658
Ancienneté de plus de 10 ans	489 625	525 084
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	1 553 903	1 375 671
<b>Total comptes épargne-logement</b>	187 841	198 273
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	1 741 744	1 573 944

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	6 039	8 659
<b>Comptes épargne-logement :</b>	25 152	34 232
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	31 191	42 891

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 430	2 813
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 555	1 837
Ancienneté de plus de 10 ans	5 884	6 000
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	10 869	10 650
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	10 869	10 650

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	10 650	3 914	-3 695		10 869
<b>Comptes épargne-logement :</b>					
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	10 650	3 914	-3 695	0	10 869

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.19 Capitaux propres part du groupe

### ► Composition du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au 31 décembre 2015

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	2 090 147	0	0	2 090 147	36%	0
Dont part du Public	622 566			622 566		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581		
<b>Parts sociales</b>	3 779 966	0	0	3 779 966	64%	0
Dont Caisses Locales	3 779 936			3 779 936		
Dont administrateurs de la CR	29			29		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
<b>Total</b>	<b>5 870 113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 870 113</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est de 58.701 milliers d'euros.

### ► Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## **Dividendes**

En milliers d'euros	Prévu 2016	2015	2014	2013	2012
Rémunération des parts sociales	404	643	930	1 051	1 134
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	7 866	7 294	6 986	6 560	6 765
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	3 337	3 094	2 963	2 783	2 870

Ces intérêts ouvrent droit au bénéfice de l'abattement sur les revenus des valeurs mobilières prévu à l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

## **Dividendes payés au cours de l'exercice :**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13.265 milliers d'euros en 2015.

### **➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2015**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 01 avril 2016.

Le texte de la résolution est le suivant :

### **Projet de résolution**

Affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la Caisse Régionale qui s'élève à 104 931 988.24 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 404 456.27 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.07 % net du nominal des parts rémunérées ;
- 7 866 234,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;
- 3 336 953,76 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires ;
- 69 993 258.03 € au titre de la réserve légale, soit les  $\frac{3}{4}$  du solde disponible ;
- 23 331 086.02 € au titre des réserves facultatives, soit le  $\frac{1}{4}$  disponible.

## 6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

### Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
(en milliers d'euros)					
MERCAGENTES	5,19%	0,00%	-238	-27	
BANKOA SA	5,19%	5,19%	-342	7 404	-125
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	0,01%	0,01%	0	11	
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTIITUDE	0,02%	0,02%	0	0	
<b>Total</b>			<b>-580</b>	<b>7 388</b>	<b>-125</b>

### Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
(en milliers d'euros)				
MERCAGENTES	21 221	7 047	4 584	1 011
BANKOA SA	1 767 033	41 614	6 587	1 606
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	91 806	717	-2 440	-2 972
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTIITUDE	66 800	-671	-1 244	-369
<b>Total</b>	<b>1 946 860</b>	<b>48 707</b>	<b>7 487</b>	<b>-724</b>

## 6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	196 132					196 132
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	148	196	1 558	6 636		8 538
Instruments dérivés de couverture		33	284	4 204	423	4 944
Actifs financiers disponibles à la vente	4 279	8 707	118 678	391 066	810 609	1 333 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit	177 254	597 794	153 405	280 163		1 208 616
Prêts et créances sur la clientèle	716 242	1 215 282	3 758 713	6 603 300	41 924	12 335 461
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24 411					24 411
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 284	33 623	175 651	255 848		471 406
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 124 750</b>	<b>1 855 635</b>	<b>4 208 289</b>	<b>7 541 217</b>	<b>852 956</b>	<b>15 582 847</b>
Banques centrales	136 059		50 523			186 582
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 898	202	1 820	14 111		18 031
Instruments dérivés de couverture	195	1 204	12 847	104 263		118 509
Dettes envers les établissements de crédit	1 076 182	2 008 466	2 537 371	1 321 287	384	6 943 690
Dettes envers la clientèle	4 580 120	661 396	732 145	110 695		6 084 356
Dettes représentées par un titre	22 654	78 102	55 217	104 933		260 906
Dettes subordonnées	42	889	45 014			45 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	174					174
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 817 324</b>	<b>2 750 259</b>	<b>3 434 937</b>	<b>1 655 289</b>	<b>384</b>	<b>13 658 193</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	150 421					150 421
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 163	497	2 153	7 858		12 671
Instruments dérivés de couverture	148			4 081		4 229
Actifs financiers disponibles à la vente	2 040	5 764	152 016	419 999	675 755	1 255 574
Prêts et créances sur les établissements de crédit	387 209	249 497	360 836	285 554		1 283 096
Prêts et créances sur la clientèle	655 011	1 193 845	3 595 956	6 365 379	43 245	11 853 436
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					25 331	25 331
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 488	39 315	153 265	202 655		401 723
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 203 480</b>	<b>1 488 918</b>	<b>4 264 226</b>	<b>7 285 526</b>	<b>744 331</b>	<b>14 986 481</b>
Banques centrales	106 302					106 302
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 123	505	2 504	16 614		20 746
Instruments dérivés de couverture	76	2 328	15 911	44 273	124	62 712
Dettes envers les établissements de crédit	1 417 891	1 239 837	2 724 185	1 425 657		6 807 570
Dettes envers la clientèle	4 118 955	595 569	844 569	65 101		5 624 194
Dettes représentées par un titre	42 577	256 765	63 620	105 084		468 046
Dettes subordonnées		892	45 019			45 911
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 686 924</b>	<b>2 095 896</b>	<b>3 695 808</b>	<b>1 656 729</b>	<b>124</b>	<b>13 135 481</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements (1) (2)	75 435	75 351
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 225	6 977
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 486	1 429
Autres charges sociales	25 995	25 465
Intéressement et participation	14 166	13 607
Impôts et taxes sur rémunération	13 621	13 240
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>137 928</b>	<b>136 069</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 796 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 823 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Dont médailles du travail pour 100 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 90 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

### 7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	1 827	1 759
Etranger	289	279
<b>Total</b>	<b>2 116</b>	<b>2 038</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone euro	Hors zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Variation dette actuarielle</b>				
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	26 660		26 660	22 534
Ecart de change			0	
Coût des services rendus sur l'exercice	1 682		1 682	1 384
Coût financier	356		356	612
Cotisations employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime	-280		-280	
Variation de périmètre	-362		-362	23
Prestations versées (obligatoire)	-2 174		-2 174	-1 221
Taxes, charges administratives et primes			0	
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	664		664	1 066
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-374		-374	2 262
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>26 172</b>	<b>0</b>	<b>26 172</b>	<b>26 660</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>				
Coût des services	1 402		1 402	1 384
Charge / produit d'intérêt net	50		50	
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 452</b>	<b>0</b>	<b>1 452</b>	<b>1 384</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	4 840		4 840	1 415
Ecart de change			0	
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	5		5	97
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	664		664	1 066
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	-374		-374	2 262
Ajustement de la limitation d'actifs			0	
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>5 135</b>	<b>0</b>	<b>5 135</b>	<b>4 840</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>22 973</b>		<b>22 973</b>	<b>22 237</b>
Ecart de change			0	
Intérêt sur l'actif (produit)	306		306	
Gains / (pertes) actuariels	303		303	599
Cotisations payées par l'employeur	1 738		1 738	-97
Cotisations payées par les employés			0	1 432
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	
Variation de périmètre	-362		-362	
Taxes, charges administratives et primes			0	23
Prestations payées par le fonds	-2 174		-2 174	-1 221
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>22 784</b>	<b>0</b>	<b>22 784</b>	<b>22 973</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Position nette</b>				
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	26 172		26 172	26 660
Impact de la limitation d'actifs			0	
Juste valeur des actifs fin de période	22 784		22 784	22 973
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>3 388</b>	<b>0</b>	<b>3 388</b>	<b>3 687</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
<b>Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1</b>				<b>3 687</b>

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,7%	2 210					9,7%	2 210	
Obligations	84,2%	19 184					84,2%	19 184	
Immobiliers et autres actifs	6,1%	1 390					6,1%	1 390	

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,64 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,93 %.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation	de 1,04 % à 2,05 %	de 1,45 % à 1,74 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 1,45 % à 1,74 %	de 2,09 % à 3,05 %
Taux du rendement effectif des actifs du régime	2,08 %	de 2,40 % à 2,45 %
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40 %	4,40 %
de 30 à 50 ans	2,80 %	2,80 %
de 51 à 65 ans	1,60 %	1,60 %

## 7.5 Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2015 à 1.504 milliers d'euros.

## 7.6 Paiements à base d'actions

Il n'y a pas de règlement de rémunération à base d'actions sous quelque forme que ce soit, compte tenu de la structure du capital de la Caisse Régionale et de la réglementation applicable aux parts sociales.

## 7.7 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération <sup>(1)</sup> des mandataires sociaux	694	684
Rémunération <sup>(1)</sup> des membres des organes de Direction	1 218	1 292
<b>TOTAL REMUNERATION</b>	<b>1 912</b>	<b>1 976</b>

(1) Rémunérations brutes déclarées.

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 224 736</b>	<b>1 093 925</b>
. Engagements en faveur des établissements de crédit	70 049	27 090
. Engagements en faveur de la clientèle	1 154 687	1 066 835
Ouverture de crédits confirmés	712 842	761 518
- Ouverture de crédits documentaires	3 617	10 035
- Autres ouvertures de crédits confirmés	709 225	751 483
Autres engagements en faveur de la clientèle	441 845	305 317
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 256 931</b>	<b>1 301 325</b>
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	717 960	719 488
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	568	464
Autres garanties (1)	717 392	719 024
. Engagements d'ordre de la clientèle	538 971	581 837
Cautions immobilières	101 231	103 060
Autres garanties d'ordre de la clientèle	437 740	478 777
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>87 261</b>	<b>520 152</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	87 261	520 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 105 194</b>	<b>3 033 771</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	287 895	220 867
. Engagements reçus de la clientèle	2 817 299	2 812 904
Garanties reçues des administrations publiques et	556 152	525 073
Autres garanties reçues	2 261 147	2 287 831

(1) Dont 642.211 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 395.00 milliers d'euros.

### *Instruments financiers remis et reçus en garantie*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 291 661	3 290 129
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	98 389	20 440
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	99 199	113 903
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>3 489 249</b>	<b>3 424 472</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		26 236
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>26 236</b>

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 216.862 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 133.181 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

#### *Créances apportées en garantie :*

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté 3.291.661 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.290.129 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1.823.566 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.922.861 milliers d'euros en 2014 ;
- Aucune créance n'a été apportée en 2015 à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 0 milliers d'euros en 2014 ;
- 297.339 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 315.670 milliers d'euros en 2014 ;
- 1.170.756 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 492.672 milliers d'euros en 2014.

### Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant nul au 31 décembre 2015 contre 26.236 milliers d'euros au 31 décembre 2014, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Les actifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a obtenu par prise de possession de garantie et détenu à la date de clôture s'élèvent à 5.727 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	3 576	2 646
Immeubles de placement	2 151	2 084
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
<b>Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie</b>	<b>5 727</b>	<b>4 730</b>

### 9 Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

### 10 Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>13 544 077</b>	<b>13 709 683</b>	<b>0</b>	<b>1 204 881</b>	<b>12 504 802</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit (1)</b>	<b>1 208 618</b>	<b>1 204 881</b>	<b>0</b>	<b>1 204 881</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	62 245	62 234		62 234	
Comptes et prêts à terme	1 145 254	1 141 528		1 141 528	
Valeurs reçues en pension	428	428		428	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	647	647		647	
Titres non cotés sur un marché actif	44	44		44	
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>12 335 459</b>	<b>12 504 802</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 504 802</b>
Créances commerciales	88 618	88 456			88 456
Autres concours à la clientèle	12 127 316	12 281 554			12 281 554
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 297			2 297
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	77 956	77 574			77 574
Comptes ordinaires débiteurs	39 255	54 921			54 921
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>471 406</b>	<b>490 225</b>	<b>490 225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	107 237	111 245	111 245		
Obligations et autres titres à revenu fixe	364 169	378 980	378 980		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 015 483</b>	<b>14 199 908</b>	<b>490 225</b>	<b>1 204 881</b>	<b>12 504 802</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>13 136 542</b>	<b>13 569 190</b>	<b>0</b>	<b>1 274 278</b>	<b>12 294 912</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit (1)</b>	<b>1 283 108</b>	<b>1 278 811</b>	<b>0</b>	<b>1 274 278</b>	<b>4 533</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	70 857	71 970		70 182	1 788
Comptes et prêts à terme	1 184 830	1 179 331		1 177 014	2 317
Valeurs reçues en pension	428	428			428
Titres reçus en pension livrée	26 236	26 236		26 236	
Prêts subordonnés	647	712		712	
Titres non cotés sur un marché actif	110	134		134	
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>11 853 434</b>	<b>12 290 379</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 290 379</b>
Créances commerciales	78 603	78 403			78 403
Autres concours à la clientèle	11 648 409	12 072 058			12 072 058
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 297			2 297
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	86 363	86 480			86 480
Comptes ordinaires débiteurs	37 745	51 141			51 141
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>401 394</b>	<b>426 261</b>	<b>341 740</b>	<b>84 521</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	104 314	108 731	33 698	75 033	
Obligations et autres titres à revenu fixe	297 080	317 530	308 042	9 488	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 537 936</b>	<b>13 995 451</b>	<b>341 740</b>	<b>1 358 799</b>	<b>12 294 912</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

*Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur*

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 943 690</b>	<b>6 919 241</b>	<b>0</b>	<b>6 919 241</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ					
Comptes et emprunts à terme	79 901	79 896		79 896	
Valeurs données en pension	6 863 789	6 839 345		6 839 345	
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 084 356</b>	<b>6 037 466</b>	<b>0</b>	<b>6 037 466</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 516 786	3 516 355		3 516 355	
Comptes d'épargne à régime spécial	135 283	135 283		135 283	
Autres dettes envers la clientèle	2 333 088	2 286 755		2 286 755	
Titres donnés en pension livrée	99 199	99 073		99 073	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>260 906</b>	<b>258 455</b>		<b>258 455</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>45 945</b>	<b>45 014</b>		<b>45 014</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 334 897</b>	<b>13 260 176</b>	<b>0</b>	<b>13 260 176</b>	<b>0</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 807 571</b>	<b>7 305 536</b>	<b>0</b>	<b>7 305 536</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	9 995	10 268		10 268	
Comptes et emprunts à terme	6 797 576	7 295 268		7 295 268	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 624 194</b>	<b>5 145 821</b>	<b>0</b>	<b>5 145 821</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 035 670	3 035 214		3 035 214	
Comptes d'épargne à régime spécial	113 440	113 440		113 440	
Autres dettes envers la clientèle	2 361 181	1 883 382		1 883 382	
Titres donnés en pension livrée	113 903	113 785		113 785	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>468 046</b>	<b>464 908</b>		<b>464 908</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>45 911</b>	<b>21 111</b>		<b>21 111</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 945 722</b>	<b>12 937 376</b>	<b>0</b>	<b>12 937 376</b>	<b>0</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	0			
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 538		8 538	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0		0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 333 339</b>	<b>630 653</b>	<b>702 686</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	55 148	55 148		
Obligations et autres titres à revenu fixe	564 544	543 792	20 752	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	713 647	31 713	681 934	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 944</b>		<b>4 944</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 346 821</b>	<b>630 653</b>	<b>716 168</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 472.569 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2014 Retraité</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>10 681</b>	<b>0</b>	<b>10 681</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	0			
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	10 681		10 681	
Instruments dérivés	0			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>1 989</b>	<b>0</b>	<b>1 989</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 989	0	1 989	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 989		1 989	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 255 571</b>	<b>598 729</b>	<b>656 842</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	78 362	78 362		
Obligations et autres titres à revenu fixe	530 166	490 739	39 427	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	647 043	29 628	617 415	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 229</b>		<b>4 229</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 272 470</b>	<b>598 729</b>	<b>673 741</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 457.750 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 Principes et méthodes comptables).

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 031</b>	<b>0</b>	<b>18 031</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	18 031		18 031	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>118 509</b>		<b>118 509</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>136 540</b>	<b>0</b>	<b>136 540</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	<b>Total 31/12/2014 Retraité</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>20 742</b>	<b>0</b>	<b>20 742</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	20 742		20 742	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>62 711</b>		<b>62 711</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>83 453</b>	<b>0</b>	<b>83 453</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 11 Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements

### Compte de résultat

#### Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	458 304			458 304
Intérêts et charges assimilées	-222 090			-222 090
Commissions (produits)	173 971			173 971
Commissions (charges)	-23 912			-23 912
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4 302			-4 302
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 181			30 181
Produits des autres activités	13 021			13 021
Charges des autres activités	-1 681			-1 681
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>423 492</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>423 492</b>
Charges générales d'exploitation	-221 138	-70		-221 068
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-8 775			-8 775
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>193 579</b>	<b>-70</b>	<b>0</b>	<b>193 649</b>
Coût du risque	-38 695			-38 695
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>154 884</b>	<b>-70</b>	<b>0</b>	<b>154 954</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	190			190
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>155 074</b>	<b>-70</b>	<b>0</b>	<b>155 144</b>
Impôts sur les bénéfices	-38 956	39		-38 995
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>116 118</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>116 149</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	303			303
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>115 815</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>115 846</b>
Résultat par action (en euros) (1)				
Résultat dilué par action (en euros) (1)				

(1) correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

**Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014**

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>116 118</b>	<b>-31</b>		<b>116 149</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 424			-3 424
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>-3 424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 424</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	0			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 179			1 179
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	0			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-2 245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 245</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	0			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	7 511			7 511
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-7 453			-7 453
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	0			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	1 178			1 178
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	0			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 236</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1 009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 009</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>115 109</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>115 140</b>
Dont part du Groupe	115 839	748		115 091
Dont participations ne donnant pas le contrôle	49			49

## Bilan Actif

### Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	150 421			150 421
	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 670			12 670
	0			
Instruments dérivés de couverture	4 229			4 229
	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 255 571			1 255 571
	0			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 283 108			1 283 108
	0			
Prêts et créances sur la clientèle	11 853 434			11 853 434
	0			
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	25 331			25 331
	0			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	401 724			401 724
	0			
Actifs d'impôts courants et différés	83 657	-242		83 899
	0			
Comptes de régularisation et actifs divers	203 553			203 553
	0			
Actifs non courants destinés à être cédés	0			
	0			
Participation aux bénéfices différée	0			
	0			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0			
	0			
Immeubles de placement	14 609			14 609
	0			
Immobilisations corporelles	81 158			81 158
	0			
Immobilisations incorporelles	8 143			8 143
	0			
Ecarts d'acquisition	0			
	0			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 377 608</b>	<b>-242</b>	<b>0</b>	<b>15 377 850</b>

**Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	119 049			119 049
	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 191			8 191
	0			
Instruments dérivés de couverture	2 799			2 799
	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 035 540			1 035 540
	0			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 436 791			1 436 791
	0			
Prêts et créances sur la clientèle	11 783 676			11 783 676
	0			
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 485			5 485
	0			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	372 537			372 537
	0			
Actifs d'impôts courants et différés	9 633	-281		9 914
	0			
Comptes de régularisation et actifs divers	280 332			280 332
	0			
Actifs non courants destinés à être cédés	0			
	0			
Participation aux bénéfices différée	0			
	0			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0			
	0			
Immeubles de placement	14 263			14 263
	0			
Immobilisations corporelles	81 970			81 970
	0			
Immobilisations incorporelles	0			
	6 819			6 819
Ecarts d'acquisition	0			
	0			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 157 085</b>	<b>-281</b>	<b>0</b>	<b>15 157 366</b>

## Bilan Passif

### Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales	106 302 0			106 302
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 746 0			20 746
Instruments dérivés de couverture	62 711 0			62 711
Dettes envers les établissements de crédit	6 807 571 0			6 807 571
Dettes envers la clientèle	5 624 194 0			5 624 194
Dettes représentées par un titre	468 046 0			468 046
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0 0			
Passifs d'impôts courants et différés	62 894 0			62 894
Comptes de régularisation et passifs divers	222 607 0	-710		223 317
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0 0			
Provisions techniques des contrats d'assurance	0 0			
Provisions	44 987 0			44 987
Dettes subordonnées	45 911 0			45 911
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 465 969</b>	<b>-710</b>	<b>0</b>	<b>13 466 679</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 911 639</b>	<b>468</b>	<b>0</b>	<b>1 911 171</b>
Capitaux propres - part du Groupe	1 904 174	468	0	1 903 706
Capital et réserves liées	483 228 0			483 228
Réserves consolidées	1 294 634 0	499		1 294 135
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10 497 0			10 497
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			
Résultat de l'exercice	115 815	-31		115 846
Participations ne donnant pas le contrôle	7 465			7 465
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 377 608</b>	<b>-242</b>	<b>0</b>	<b>15 377 850</b>

### Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales	164 288 0			164 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 025 0			13 025
Instruments dérivés de couverture	29 453 0			29 453
Dettes envers les établissements de crédit	7 266 774 0			7 266 774
Dettes envers la clientèle	4 935 539 0			4 935 539
Dettes représentées par un titre	614 595 0			614 595
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0 0			
Passifs d'impôts courants et différés	25 154 0			25 154
Comptes de régularisation et passifs divers	249 187 0	-780		249 967
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0 0			
Provisions techniques des contrats d'assurance	0 0			
Provisions	38 927 0			38 927
Dettes subordonnées	45 916 0			45 916
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 382 858</b>	<b>-780</b>	<b>0</b>	<b>13 383 638</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 774 227</b>	<b>499</b>	<b>0</b>	<b>1 773 728</b>
Capitaux propres - part du Groupe	1 760 741	499	0	1 760 242
Capital et réserves liées	439 165 0			439 165
Réserves consolidées	1 203 354 0	499		1 202 855
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 253 0			11 253
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0 0			
Résultat de l'exercice	106 969	0		106 969
Participations ne donnant pas le contrôle	13 486			13 486
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 157 085</b>	<b>-281</b>	<b>0</b>	<b>15 157 366</b>

## Tableau des flux de trésorerie

### Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>155 074</b>	<b>-70</b>		<b>155 144</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 774			8 774
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	44 395			44 395
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0			
Résultat net des activités d'investissement	-344			-344
Résultat net des activités de financement	2 289			2 289
Autres mouvements	-14 497	-710		-13 787
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>40 617</b>	<b>-710</b>	<b>0</b>	<b>41 327</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-301 910			-301 910
Flux liés aux opérations avec la clientèle	579 120			579 120
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-354 254			-354 254
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	50 603			50 603
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence(3)	0			
Impôts versés	-72 868			-72 868
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-99 309</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-99 309</b>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>				
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>96 382</b>	<b>-780</b>	<b>0</b>	<b>97 162</b>
<i>Flux liés aux participations (4)</i>	-10 778			-10 778
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-7 542			-7 542
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>				
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-18 320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 320</b>
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)</i>	31 692	780		30 912
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)</i>	-2 294			-2 294
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>				
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>29 398</b>	<b>780</b>	<b>0</b>	<b>28 618</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>				
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>107 460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107 460</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-1 677</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 677</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	-42 951			-42 951
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	41 274			41 274
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>105 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 783</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	44 921			44 921
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	60 862			60 862
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>107 460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107 460</b>

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

## 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

### Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
PG IMMO	Contrôle au sens IFRS 10	30/09/2015	Clôture sociale

## 13 Information sur les filiales

### 13.1 Restrictions sur les entités contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est soumise à aucune restriction réglementaire, légale ou contractuelle visant à réduire l'accès aux actifs de ses filiales.

### 13.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées qu'elle contrôle au titre de l'exercice 2015.

### 13.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de deux fonds dédiés, PG Gestion et PG Altitude, tous deux consolidés par intégration globale. L'objectif de ces fonds dédiés est de donner plus de souplesse à la gestion des excédents de fonds propres de la CR en permettant, en particulier, d'arbitrer les positions des portefeuilles sans pour autant externaliser de plus-values latentes dans les comptes individuels de la Caisse Régionale.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

En 2015 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

## 13.4 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
PYRENEES GASCOGNE	Intégration globale		France		Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CL PYRENEES GASCOGNE	Intégration globale		France		Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BANKOA	Intégration globale		Espagne		Filiale	94,81%	94,78%	94,81%	94,78%
<b>Sociétés de bourse</b>									
MERCAGENTES	Intégration globale		Espagne		Filiale	94,81%	82,40%	94,81%	82,40%
<b>Divers</b>									
CAM ENERGIE	Intégration globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PG IMMO	Intégration globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pyrénées Gascogne Gestion	Intégration globale		France		Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Pyrénées Gascogne Altitude	Intégration globale		France		Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
PG INVEST	Intégration globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 74.155 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 64.515 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % ont des montants non significatifs.

### 14.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### *Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus*

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

#### *Informations sur les risques associés aux intérêts détenus*

#### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2015															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente									249 683	249 683			249 683			
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	249 683	249 683	0	249 683	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de				0				0								0
Passifs financiers à la juste valeur par																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées																

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2014 Retraité															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente									307 396	307 396			307 396			
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	307 396	307 396	0	307 396	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de				0				0								0
Passifs financiers à la juste valeur par																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées																

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 15 Évènements postérieurs à la clôture

NEANT

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015**

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées  
Gascogne en date du 29/01/2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en  
date du 01/04/2016**

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>362 975</b>	<b>389 527</b>
Caisse, banques centrales		136 117	133 384
Effets publics et valeurs assimilées	5	44 471	44 827
Créances sur les établissements de crédit	3	182 387	211 315
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 145 307</b>	<b>1 192 411</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>10 713 630</b>	<b>10 495 367</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>1 066 307</b>	<b>792 798</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	619 328	376 542
Actions et autres titres à revenu variable	5	446 979	416 255
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>882 592</b>	<b>841 048</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	570 783	549 259
Parts dans les entreprises liées	6,7	240 812	223 881
Immobilisations incorporelles	7	1 866	1 905
Immobilisations corporelles	7	69 130	66 003
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>8</b>		
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>273 796</b>	<b>197 491</b>
Autres actifs	9	203 851	127 869
Comptes de régularisation	9	69 945	69 623
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 444 607</b>	<b>13 908 642</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>2 702</b>	<b>37 457</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 702	37 457
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	11	<b>6 949 531</b>	<b>6 789 587</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	12	<b>4 996 742</b>	<b>4 585 243</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13	<b>159 766</b>	<b>292 776</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>229 942</b>	<b>195 362</b>
Autres passifs	14	64 193	52 303
Comptes de régularisation	14	165 749	143 059
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>362 515</b>	<b>359 710</b>
Provisions	15,16,17	153 216	151 832
Dettes subordonnées	19	209 299	207 878
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	18	<b>148 871</b>	<b>147 871</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	20	<b>1 594 539</b>	<b>1 500 636</b>
Capital souscrit		58 701	58 701
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		1 150 138	1 063 996
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		164	162
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		104 932	97 173
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 444 607</b>	<b>13 908 642</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>2 347 219</b>	<b>2 221 133</b>
Engagements de financement	28	1 064 900	949 461
Engagements de garantie	28	1 281 664	1 271 481
Engagements sur titres	28	656	191

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2015	31/12/2014
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>3 022 355</b>	<b>3 526 689</b>
Engagements de financement	28	87 198	500 152
Engagements de garantie	28	2 934 501	3 026 346
Engagements sur titres	28	656	191

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	33,34	417 610	415 485
Intérêts et charges assimilées	33	(228 111)	(208 263)
Revenus des titres à revenu variable	34	41 607	19 785
Commissions (produits)	35	164 720	159 877
Commissions (charges)	35	(27 426)	(23 169)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	(423)	(935)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	3 148	7 573
Autres produits d'exploitation bancaire	38	2 890	2 099
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(496)	(508)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>373 520</b>	<b>371 944</b>
Charges générales d'exploitation	39	<b>(186 944)</b>	<b>(185 401)</b>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		<b>(8 580)</b>	<b>(8 288)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>177 997</b>	<b>178 255</b>
Coût du risque	40	<b>(25 109)</b>	<b>(19 562)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>152 888</b>	<b>158 693</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	<b>2 816</b>	<b>(13 228)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>155 703</b>	<b>145 465</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	(49 771)	(37 792)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(1 000)	(10 500)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>104 932</b>	<b>97 173</b>

## **NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, 65 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Mutuel Pyrénées Gascogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale Mutuel Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code

monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

### **1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015**

- Perception d'indemnités de remboursement anticipé de nos clients pour 15 223 milliers d'euros,
- Comptabilisation de soultes de résiliation de swaps de macro-couverture pour 11 182 milliers d'euros,
- Versement de 26 282 milliers d'euros d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales CASA,
- Enregistrement d'un dividende exceptionnel de 21 871 milliers d'euros de notre filiale espagnole Bankoa,
- Un coût du risque qui s'élève à – 25 109 milliers d'euros :
  - - 19 763 milliers d'euros de dotations nettes aux provisions affectées,
  - - 2 271 milliers d'euros de dotations nettes sur engagements hors bilan et
  - - 2 653 milliers d'euros de dotations aux provisions collectives.
- Reprises nettes de provisions sur immobilisations financières pour 1 530 milliers d'euros
- Une dotation de 1 000 milliers d'euros au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

#### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3.7 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole

SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3.7 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 3.7 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

### **Opération de titrisation**

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 176.6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 152.9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24.9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

## NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	4 Octobre 2012 2012-04	1 <sup>er</sup> janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02)	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de fortage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 <sup>er</sup> janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 <sup>er</sup> janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire	26 novembre 2014 N° 2014-07	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui

Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail	02 avril 2015 N°2015-01	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail	02 avril 2015 N°2015-02	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation	07 mai 2015 N°2015-03	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social  - Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées  - Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015 N°2015-04	1 <sup>er</sup> janvier 2015  1 <sup>er</sup> janvier 2016 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

## **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégoциées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 34 327 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 37 890 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 349 milliers d'euros

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements, sur des preneurs de crédit-bail immobilier et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

#### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

#### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d’origine.

## **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d’expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu’elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l’origine, sont

- soit acquis avec l’intention de les revendre ou vendus avec l’intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l’établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l’objet d’une rotation effective et d’un volume d’opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<b>COMPOSANT</b>	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT</b>
<b>Foncier</b>	<i>Non amortissable</i>
<b>Gros œuvre</b>	<i>33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)</i>
<b>Second œuvre</b>	<i>20 ans</i>
<b>Installations techniques</b>	<i>10 ans</i>
<b>Agencements</b>	<i>10 ans</i>
<b>Coffres</b>	<i>10 ans</i>
<b>Sécurité</b>	<i>7 ans (dégressif)</i>
<b>Agora (concept d'agences)</b>	<i>8 ans</i>
<b>Matériel informatique</b>	<i>3 ou 4 ans (dégressif)</i>
<b>Matériel spécialisé</b>	<i>5 ans</i>
<b>Mobilier</b>	<i>8 ou 10 ans</i>
<b>Logiciels</b>	<i>12 mois</i>

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au titre de l'exercice 2015, ce fonds a été doté de 1 000 milliers d'euros supplémentaires. Ceci porte son montant global à 148 871 milliers d'euros au 31/12/2015.

## **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché :**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a émis pour 85 millions d'euros de nominal de BMTN structurés comptabilisés à leur valeur nominale au passif du bilan.

## **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'établit à 7 milliers d'euros.

## **2.10 Intégration des succursales à l'étranger**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas de succursale à l'étranger.

## **2.11 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

## **2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 18 juin 2015.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter,

à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE  
RESIDUELLE**

	31/12/2015							31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	3 062				3 062		3 062	1 373
à terme	58 100	45 000	65 000	10 000	178 100	578	178 678	209 295
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				647	647	0	647	647
<b>Total</b>	<b>61 162</b>	<b>45 000</b>	<b>65 000</b>	<b>10 647</b>	<b>181 809</b>	<b>578</b>	<b>182 387</b>	<b>211 315</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>182 387</b>	<b>211 315</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	29 771				29 771	11	29 781	52 478
Comptes et avances à terme	104 626	595 916	133 406	277 859	1 111 807	3 719	1 115 526	1 139 933
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>134 396</b>	<b>595 916</b>	<b>133 406</b>	<b>277 859</b>	<b>1 141 578</b>	<b>3 729</b>	<b>1 145 307</b>	<b>1 192 411</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 145 307</b>	<b>1 192 411</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 327 694</b>	<b>1 403 727</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 647 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 21 356 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2015					Créances rattachées	Total	31/12/2014
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal			Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	20 314	378	35		20 727		20 727	18 248
Autres concours à la clientèle	615 134	1 136 862	3 527 897	5 479 369	10 759 262	79 536	10 838 798	10 623 268
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	55 379				55 379	677	56 056	47 794
<b>Dépréciations</b>							(201 951)	(193 944)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 713 630</b>	<b>10 495 367</b>

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 6 517 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 676 074 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1 869 082 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 34 327 milliers d'euros contre 37 890 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
France (y compris DOM-TOM)	10 775 585	10 583 573
Autres pays de l'U.E.	46 207	48 607
Autres pays d'Europe	2 781	1 844
Amérique du Nord	2 058	1 962
Amérique Centrale et Latine	345	354
Afrique et Moyen-Orient	6 581	7 504
Asie et Océanie (hors Japon)	1 811	2 018
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>10 835 369</b>	<b>10 645 862</b>
Créances rattachées	80 213	80 884
Dépréciations	(201 951)	(193 944)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 713 630</b>	<b>10 532 802</b>

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	10 855 438	305 138	183 632	(200 638)	(135 211)	10 434 243	289 099	176 942	(192 301)	(130 641)
Autres pays de l'U.E.	46 537	4	1 356	(1 307)	(934)	47 411	2 647	2 206	(1 640)	(1 452)
Autres pays d'Europe	2 786	5	0	(3)	(0)	1 849				
Amérique du Nord	2 062	0	0	(0)	(0)	1 967				
Amérique Centrale et Latine	347			(3)		349	4		(3)	
Afrique et Moyen-Orient	6 595					7 524				
Asie et Océanie (hors Japon)	1 816	0	0	(0)	(0)	2 023				
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
<b>TOTAL</b>	<b>10 915 581</b>	<b>305 147</b>	<b>184 989</b>	<b>(201 951)</b>	<b>(136 145)</b>	<b>10 495 366</b>	<b>291 750</b>	<b>179 148</b>	<b>(193 944)</b>	<b>(132 093)</b>

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 970 619	108 508	58 273	(59 896)	(35 085)	4 865 133	103 635	55 732	(57 174)	(33 549)
Agriculteurs	1 128 121	38 467	19 806	(28 607)	(16 861)	1 101 426	32 485	21 378	(24 555)	(18 262)
Autres professionnels	1 317 573	48 148	27 994	(31 967)	(20 418)	1 210 201	41 913	24 012	(27 588)	(17 383)
Clientèle financière	278 023	1 746	1 074	(562)	(326)	241 158	2 018	1 447	(1 064)	(698)
Entreprises	2 097 379	105 985	75 754	(79 042)	(61 780)	1 966 134	108 378	74 725	(81 217)	(60 785)
Collectivités publiques	1 068 118	147	147	(147)	(147)	1 254 163	917		(604)	
Autres agents économiques	55 749	2 146	1 941	(1 729)	(1 528)	51 096	2 407	1 854	(1 742)	(1 416)
<b>TOTAL</b>	<b>10 915 581</b>	<b>305 147</b>	<b>184 989</b>	<b>(201 951)</b>	<b>(136 145)</b>	<b>10 689 311</b>	<b>291 753</b>	<b>179 148</b>	<b>(193 944)</b>	<b>(132 093)</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2015					31/12/2014
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	TOTAL	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				43 907	43 907	44 337
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir				(1 078)	(1 078)	1
Créances rattachées				563	563	491
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>44 471</b>	<b>44 471</b>	<b>44 827</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				52 834	52 834	48 336
Autres émetteurs		7 657		552 970	560 626	322 663
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir		(18)		(1 427)	(1 445)	1
Créances rattachées		230		5 687	5 917	5 568
Dépréciations		(50)			(50)	(24)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>7 837</b>		<b>611 491</b>	<b>619 328</b>	<b>376 542</b>
Actions et autres titres à revenu variable		448 275			448 275	417 704
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 297)			(1 297)	(1 449)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>446 979</b>			<b>446 979</b>	<b>416 255</b>
<b>TOTAL</b>		<b>454 816</b>		<b>655 961</b>	<b>1 110 777</b>	<b>837 625</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>478 429</b>		<b>678 720</b>	<b>1 157 149</b>	<b>892 371</b>

(1) : Dont 27 873 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 35 519 milliers d'euros au 31 décembre 2014

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 177 800 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

### Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 1 004 milliers d'euros. Ce reclassement est intervenu suite à la dégradation de plus de trois crans de la notation de l'émetteur depuis l'achat du titre.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 2 015 milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 123 milliers d'euros.

Ces cessions sont intervenues suite à la dégradation de plus de trois crans de la notation de l'émetteur des titres depuis leur achat.

## Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes des moins-values sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 22 497 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 24 537 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes nettes des moins-values sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 29 008 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 34 795 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

## **5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Administrations et banques centrales (y compris Etats) (1)	40 924	36 099
Etablissements de crédit	186 228	188 914
Cliantèle financière	641 398	422 285
Collectivités locales	11 910	12 236
Entreprises, assurances et autres clientèles	181 276	129 167
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>1 061 736</b>	<b>788 701</b>
Créances rattachées	5 917	5 568
Dépréciations	(1 347)	(1 473)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 066 307</b>	<b>792 798</b>

(1) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient des titres de dettes souveraines de l'Etat français.

Leur valeur nette au bilan est de 34 093 milliers d'euros du portefeuille d'investissement.

## **5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable:	613 461	43 907	448 275	1 105 644	370 998	44 337	417 704	833 039
dont titres cotés (1)	433 363	43 907		477 271	366 701	44 337		411 037
dont titres non cotés	180 098		448 275	628 373	4 298		417 704	422 002
Créances rattachées	5 917	563		6 480	5 568	491		6 059
Dépréciations	(50)		(1 297)	(1 347)	(24)		(1 449)	(1 473)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>619 328</b>	<b>44 471</b>	<b>446 979</b>	<b>1 110 777</b>	<b>376 543</b>	<b>44 828</b>	<b>416 255</b>	<b>837 625</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 413 185 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 413 185 milliers d'euros.

OPCVM étrangers 23 261 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation 19 252 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 141 276 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 155 829 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	102 338	106 153
OPCVM obligataires	244 153	254 684
OPCVM actions	724	959
OPCVM autres	96 499	105 548
<b>TOTAL</b>	<b>443 714</b>	<b>467 344</b>

### **5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Créances rattachées	TOTAL	31/12/2014
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	3 501	32 159	204 461	373 339	613 461	5 917	619 378	376 567
Dépréciations							(50)	(24)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>619 328</b>	<b>376 542</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute		5 086	5 212	33 610	43 907	563	44 471	44 827
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>44 471</b>	<b>44 827</b>

### **5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	508 649		266 479	
Autres pays de l'U.E.	143 725		140 379	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord	4 994		8 477	
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>657 368</b>		<b>415 335</b>	
Créances rattachées	6 480		6 059	
Dépréciations	(50)		(24)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>663 799</b>		<b>421 370</b>	

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devis e	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne</b>											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
SA BANKOA	EUR	27 529	105 684	94,81%	111 703	111 703		226 860	40 516	6 793	2 275
- Autres parts dans les entreprises liées :											
SAS CAM ENERGIE	EUR	12 000	-358	100,00%	66 350	66 350	7 976		0	678	
SAS PG IMMO	EUR	14 949	-700	100,00%	28 280	19 994	0		7 329	-67	
- Autres titres de participations :											
SAS RUE LA BOETIE (1)	EUR	2 550 739	15 790 563	2,64%	480 549	480 549			492 583	484 979	13 078
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	EUR	725 471	90 384	2,64%	19 253	19 253	9 954		138 524	89 207	1 473
SAS SACAM INTERNATIONAL (1)	EUR	522 023	78 935	2,62%	23 612	15 663			44 590	44 172	157
GRAND SUD OUEST CAPITAL (1)	EUR	39 714	25 335	11,76%	6 147	6 147			2 965	2 509	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne</b>											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				7 429	7 065	27 404				
- Autres titres de participations	EUR				23 387	21 186	19 912				
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>766 710</b>	<b>747 910</b>	<b>65 246</b>	<b>226 860</b>	<b>726 507</b>	<b>628 271</b>	<b>16 983</b>

(1) Informations sur la base de l'exercice clos au 31/12/2014.



## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

Immobilisations financières					
(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
Valeurs brutes	179 336	50 039	15 615		213 760
Avances consolidables	53 497	317	18 433		35 381
Créances rattachées	208	543	429		322
Dépréciations	(9 161)	19	(529)		(8 651)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>223 881</b>	<b>50 918</b>	<b>33 948</b>		<b>240 812</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	532 654	18 645	14		551 285
Avances consolidables	24 720	477	333		24 865
Créances rattachées	284		1		283
Dépréciations	(11 170)	287	(1 307)		(10 150)
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>546 488</b>	<b>19 409</b>	<b>(959)</b>		<b>566 283</b>
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>					
Valeurs brutes	2 772	1 729			4 501
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 772</b>	<b>1 729</b>			<b>4 501</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>549 259</b>	<b>21 138</b>	<b>(959)</b>		<b>570 783</b>
<b>TOTAL</b>	<b>773 140</b>	<b>72 056</b>	<b>32 989</b>		<b>811 595</b>

Commentaires des principales variations enregistrées sur l'exercice 2015 :

#### Parts dans les entreprises liées :

- CAM Energie, augmentation de capital de 50 000 milliers d'euros dont 18 419 milliers d'euros par incorporation d'avances consolidables
- Mercagentes : cession de notre participation à notre filiale espagnole Bankoa pour 15 615 milliers d'euros.

#### Titres de participation :

- SAS Rue La Boétie : augmentation de notre participation à hauteur de 14 819 milliers d'euros
- Delta : prise de participation à hauteur de 2 002 milliers d'euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	164 721	14 276	2 824		176 173
Amortissements et dépréciations	(98 718)	8 529		(205)	(107 042)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>66 003</b>	<b>22 805</b>	<b>2 824</b>	<b>(205)</b>	<b>69 130</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	2 458	86	75		2 470
Amortissements et dépréciations	(553)	50			(603)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 905</b>	<b>136</b>	<b>75</b>		<b>1 866</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 908</b>	<b>22 941</b>	<b>2 899</b>	<b>(205)</b>	<b>70 997</b>

## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	29	41
Comptes de stock et emplois divers	1 138	1 158
Débiteurs divers (2) (3)	202 600	126 608
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	85	62
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>203 851</b>	<b>127 869</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	2 558	16 053
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	590	1 508
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 395	1 773
Autres produits à recevoir	50 694	46 839
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	13 709	3 450
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>69 945</b>	<b>69 623</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273 796</b>	<b>197 491</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 122 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) La forte augmentation du poste débiteur divers est liée au dépôt de garantie de 77 M€ réalisé auprès de CACIB au titre des appels de marge sur des opérations de swaps reprises dans nos livres en 2015.

## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

	<b>Solde au</b>		<b>Reprises</b>	<b>Dés-</b>	<b>Autres</b>	
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/2015</b>	<b>Dotations</b>	<b>et utili-</b>	<b>actuali-</b>	<b>mouve-</b>	<b>Solde au</b>
			<b>sations</b>	<b>sation</b>	<b>ments</b>	<b>31/12/2015</b>
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	193 944	72 601	(62 881)	(1 713)		201 951
Sur opérations sur titres	1 473	942	(1 068)			1 347
Sur valeurs immobilisées	20 331	307	(1 836)		(1)	18 801
Sur autres actifs	88	1	(88)			1
<b>TOTAL</b>	<b>215 836</b>	<b>73 852</b>	<b>(65 873)</b>	<b>(1 713)</b>	<b>(1)</b>	<b>222 100</b>

## **NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	2 054				2 054	0	2 055	2 051
à terme				647	647	0	647	35 406
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 054</b>			<b>647</b>	<b>2 701</b>	<b>0</b>	<b>2 702</b>	<b>37 457</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	78 648				78 648	2	78 650	11 510
Comptes et avances à terme	989 020	1 989 536	2 543 458	1 324 438	6 846 452	24 430	6 870 881	6 778 077
Titres reçus en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 067 668</b>	<b>1 989 536</b>	<b>2 543 458</b>	<b>1 324 438</b>	<b>6 925 099</b>	<b>24 432</b>	<b>6 949 531</b>	<b>6 789 587</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 722</b>	<b>1 989 536</b>	<b>2 543 458</b>	<b>1 325 085</b>	<b>6 927 800</b>	<b>24 432</b>	<b>6 952 233</b>	<b>6 827 045</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## **NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

### **12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	3 146 411				3 146 411	337	3 146 748	2 768 901
Comptes d'épargne à régime spécial :	37 116				37 116		37 116	34 014
à vue	37 116				37 116		37 116	34 014
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	683 175	248 126	726 268	110 695	1 768 264	44 615	1 812 879	1 782 328
à vue	7 636				7 636	0	7 636	11 728
à terme	675 539	248 126	726 268	110 695	1 760 628	44 614	1 805 242	1 770 600
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 866 701</b>	<b>248 126</b>	<b>726 268</b>	<b>110 695</b>	<b>4 951 790</b>	<b>44 952</b>	<b>4 996 742</b>	<b>4 585 243</b>

## 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
France (y compris DOM-TOM)	4 968 295	4 471 720
Autres pays de l'U.E.	993	57 177
Autres pays d'Europe	325	2 658
Amérique du Nord	25 733	4 819
Amérique Centrale et Latine		516
Afrique et Moyen-Orient	0	4 673
Asie et Océanie (hors Japon)	1 396	1 681
Japon		415
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>4 951 790</b>	<b>4 543 659</b>
Dettes rattachées	44 952	41 584
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 996 742</b>	<b>4 585 243</b>

## 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	2 300 602	2 120 816
Agriculteurs	495 144	472 864
Autres professionnels	308 372	279 916
Clientèle financière	67 878	53 102
Entreprises	1 609 653	1 434 459
Collectivités publiques	24 701	47 486
Autres agents économiques	145 440	135 016
<b>Total en principal</b>	<b>4 951 790</b>	<b>4 543 659</b>
Dettes rattachées	44 952	41 584
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 996 742</b>	<b>4 585 243</b>

## NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2014
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total				
Bons de caisse	3 836	2 101			5 937	638	6 575	7 646	
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables	10 340	56 000	15 150	70 000	151 490	1 701	153 191	285 130	
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>14 176</b>	<b>58 101</b>	<b>15 150</b>	<b>70 000</b>	<b>157 427</b>	<b>2 339</b>	<b>159 766</b>	<b>292 776</b>	

## 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire.

### NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	29	45
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	59 824	49 681
Versements restant à effectuer sur titres	4 340	2 578
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>64 193</b>	<b>52 303</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 294	3 797
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	66 543	70 137
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	8 326	5 368
Autres charges à payer	56 067	54 957
Autres comptes de régularisation	13 521	8 800
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>165 749</b>	<b>143 059</b>
<b>TOTAL</b>	<b>229 942</b>	<b>195 362</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

### NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments (6)	Solde au 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	127			(22)		105
Provisions pour autres engagements sociaux	1 373	132				1 504
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	17 365	2 625	(4 220)	(3 289)	2 934	15 417
Provisions pour litiges fiscaux (1)	19			(1)		18
Provisions pour autres litiges	5 526	5 432	(100)	(5 062)		5 795
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	68 918	5 679		(3 027)		71 570
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (3)	36 109	689	(110)	(1 408)		35 280
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (4)	4 568			(228)		4 341
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	10 650	3 914		(3 695)		10 870
Autres provisions	7 177	7 121	(1 907)	(1 140)	(2 934)	8 316
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>151 832</b>	<b>25 592</b>	<b>(6 336)</b>	<b>(17 872)</b>		<b>153 216</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Comprend les provisions pour impôts différés sur les GIE Fiscaux

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après

(6) Reclassement comptable d'une provision.

Outre les provisions pour engagements sociaux (médailles du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle. Le solde de cette provision est de 5 795 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, le montant de 71 570 milliers d'euros inscrit dans les comptes au 31 décembre 2015 correspond dans son intégralité à la provision collective.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

## **NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT**

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	616 792	402 929
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	447 486	447 658
Ancienneté de plus de 10 ans	489 625	525 084
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 553 903</b>	<b>1 375 671</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>187 841</b>	<b>198 273</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 741 744</b>	<b>1 573 944</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	6 039	8 659
Comptes épargne-logement	25 152	34 232
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>31 191</b>	<b>42 891</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 430	2 813
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 555	1 837
Ancienneté de plus de 10 ans	5 884	6 000
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10 869</b>	<b>10 650</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 869</b>	<b>10 650</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	10 650	3 914	(3 695)	10 869
Comptes d'épargne-logement				
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>		<b>3 914</b>	<b>(3 695)</b>	<b>10 869</b>

## **NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, depuis le 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (cf note 2.13 des principes et méthodes comptables) et notamment la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor sans seuil.

### **Variations de la dette actuarielle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>24 342</b>	<b>20 216</b>
Coût des services rendus sur l'exercice	1 682	1 384
Coût financier	356	612
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(280)	
Variation de périmètre	(176)	23
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(1 960)	(1 221)
(Gains) / pertes actuariels	136	3 328
Autres		
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>24 099</b>	<b>24 342</b>

### **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Coûts des services rendus	1 682	1 384
Coût financier	356	612
Rendement attendu des actifs	(306)	(599)
Coût des services passés	(280)	
(Gains) / pertes actuariels	265	13
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 716</b>	<b>1 410</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>20 655</b>	<b>19 919</b>
Rendement attendu des actifs	306	599
Gains / pertes actuariels	149	(97)
Cotisations payées par l'employeur	1 738	1 432
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(176)	23
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(1 960)	(1 221)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>20 712</b>	<b>20 655</b>

### Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Composition des actifs</b>		
- % des produits de taux	84,20%	83,50%
- % d'actions & diversifiés	9,70%	9,50%
- % autres actifs	6,10%	7,00%

### Variations de la provision

POSITION NETTE	31/12/2015	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>(24 099)</b>	<b>(24 342)</b>
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	3 282	3 560
Juste valeur des actifs fin de période	20 714	20 655
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS au 31/12/N</b>	<b>(103)</b>	<b>(127)</b>

### Rendement des actifs des régimes

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	de 1,04 % à 2,05 %	de 1,45 % à 1,74 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 1,45% à 1,74%	de 2,09% à 3,05%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	2,08%	de 2,40 % à 2,45 %
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.64 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.93 %.

## NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux	148 871	147 871
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>148 871</b>	<b>147 871</b>

Au cours de l'exercice 2015, une dotation de 1 000 milliers d'euros au Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été comptabilisée au titre du risque lié à l'augmentation de la cotisation au Fonds de Résolution Unique pour 2016.

## NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Dettes subordonnées à terme</b>			45 000		45 000	889	45 889	45 892
Euro			45 000		45 000	889	45 889	45 892
Autres devises de l'UE								
Dollar								
Franc suisse								
Yen								
Autres								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>								
Euro								
Dollar								
Autres								
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>				160 335	160 335	3 075	163 409	161 987
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>			45 000	160 335	205 335	3 964	209 299	207 878

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 503 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 981 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Taux
TSR Radian échéance 26/06/2019	25 000	6,145%
TSR Radian échéance 15/11/2017	20 000	3,73%

## NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	58 701	758 603	223 073	280 298		165	93 504	1 414 345
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							(10 879)	(10 879)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2013		61 718	20 573	335			(82 626)	0
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2014							97 173	97 173
Autres variations						(3)		(3)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	58 701	820 321	243 646	280 632		162	97 173	1 500 636
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014							(11 031)	(11 031)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2014		64 607	21 536				(86 143)	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2015							104 932	104 932
Autres variations						2		2
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	58 701	884 928	265 182	280 632		164	104 932	1 594 539

(1) Dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros de primes de fusion

## NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 594 539	1 500 636
Fonds pour risques bancaires généraux	148 871	147 871
Dettes subordonnées et titres participatifs	209 299	207 878
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 952 708</b>	<b>1 856 385</b>

## NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations 31/12/2015	Opérations avec les entreprises liées et les participations 31/12/2014
<b>Créances</b>	<b>1 295 444</b>	<b>1 569 377</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 294 165	1 402 434
Sur la clientèle	1 279	126
Obligations et autres titres à revenu fixe		166 817
<b>Dettes</b>	<b>7 144 012</b>	<b>7 043 865</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	6 924 782	6 824 541
Sur la clientèle	9 917	11 427
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	209 313	207 897
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 067 260</b>	<b>1 021 026</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	95 049	47 090
Engagements de financement en faveur de la clientèle	355	
Garanties données à des établissements de crédit	642 211	642 211
Garanties données à la clientèle	329 645	331 725
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## **NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

## **NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES**

### **Contributions par devise au bilan**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	15 086 666	15 086 666	14 555 931	14 555 931
Autres devises de l'Union Européenne	993	993	929	929
Franc Suisse	782	782	663	663
Dollar	32 108	32 108	14 060	14 060
Yen				
Autres devises	1 550	1 550	1 566	1 566
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>15 122 099</b>	<b>15 122 099</b>	<b>14 573 149</b>	<b>14 573 149</b>

## **NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>105 269</b>	<b>105 201</b>	<b>54 830</b>	<b>54 803</b>
Devises	53 971	53 971	28 136	28 136
Euros	51 297	51 230	26 695	26 667
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
Prêts et emprunts en devises				
<b>TOTAL</b>	<b>105 269</b>	<b>105 201</b>	<b>54 830</b>	<b>54 803</b>

## NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>Encours notionnels (en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 469 616</b>	<b>209 039</b>	<b>2 678 656</b>	<b>1 684 067</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>2 469 616</b>	<b>209 039</b>	<b>2 678 656</b>	<b>1 684 067</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 469 616	209 039	2 678 656	1 684 067
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>4 538</b>	<b>4 538</b>	<b>13 568</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>4 538</b>	<b>4 538</b>	<b>13 568</b>
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		1 838	1 838	2 009
Vendus		1 838	1 838	2 009
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		431	431	4 775
Vendus		431	431	4 775
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de Crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>2 469 616</b>	<b>213 578</b>	<b>2 683 194</b>	<b>1 697 635</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015				Dont opérations effectuées de gré à gré				Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures										
Options de change	862			862	862			862			
Options de taux											
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.											
Swaps de taux d'intérêt	713 717	469 904	1 495 035	2 678 656	713 717	469 904	1 495 035	2 678 656			
Caps, Floors, Collars		3 676		3 676		3 676		3 676			
Forward taux											
Opérations fermes sur actions et indices											
Opérations conditionnelles sur actions et indices											
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux											
Dérivés de crédit											
<b>Sous total</b>	<b>714 579</b>	<b>473 580</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 683 194</b>	<b>714 579</b>	<b>473 580</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 683 194</b>			
Swaps de devises											
Opérations de change à terme	208 671	1 799		210 470	208 671	1 799		210 470			
<b>Sous total</b>	<b>208 671</b>	<b>1 799</b>		<b>210 470</b>	<b>208 671</b>	<b>1 799</b>		<b>210 470</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>923 250</b>	<b>475 379</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 893 664</b>	<b>923 250</b>	<b>475 379</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 893 664</b>			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014				Dont opérations effectuées de gré à gré				Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures										
Options de change	1 536	8 014		9 550	1 536	8 014		9 550			
Options de taux											
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.											
Swaps de taux d'intérêt	517 420	526 284	640 362	1 684 067	517 420	526 284	640 362	1 684 067			
Caps, Floors, Collars		4 018		4 018		4 018		4 018			
Forward taux											
Opérations fermes sur actions et indices											
Opérations conditionnelles sur actions et indices											
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux											
Dérivés de crédit											
<b>Sous total</b>	<b>518 956</b>	<b>538 316</b>	<b>640 362</b>	<b>1 697 634</b>	<b>518 956</b>	<b>538 316</b>	<b>640 362</b>	<b>1 697 635</b>			
Swaps de devises											
Opérations de change à terme	44 896	64 737		109 633	44 896	64 737		109 633			
<b>Sous total</b>	<b>44 896</b>	<b>64 737</b>		<b>109 633</b>	<b>44 896</b>	<b>64 737</b>		<b>109 633</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>563 852</b>	<b>603 053</b>	<b>640 362</b>	<b>1 807 267</b>	<b>563 852</b>	<b>603 053</b>	<b>640 362</b>	<b>1 807 267</b>			

## 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change	(1)	862	(4)	9 550
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(122 706)	2 678 656	(67 004)	1 684 067
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		3 676		4 018
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Dérivés de crédit				
<b>Sous Total</b>	<b>(122 707)</b>	<b>2 683 194</b>	<b>(67 008)</b>	<b>1 697 635</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		210 470		109 633
<b>TOTAL</b>	<b>(122 707)</b>	<b>2 893 664</b>	<b>(67 008)</b>	<b>1 807 268</b>

## 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>Encours notionnels (en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	182 880	777 088	1 692 528	29 836
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## **NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :  
Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.
- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :  
Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :
  - aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
  - à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
  - à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
  - à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2015, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole (il s'agit de la mise en place de nouveaux swaps) :

- 6 swaps de macro couverture avec JP MORGAN pour un montant notionnel global de 210 833 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 50 milliers d'euros au 31/12/2015.
- 3 swaps de macro couverture avec Natixis pour un montant notionnel global de 125 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 19 milliers d'euros au 31/12/2015.
- 6 swaps de macro couverture avec la Société Générale pour un montant notionnel de 156 333 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché négative de 756 milliers d'euros au 31/12/2015.

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

## **NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 347 219</b>	<b>2 221 133</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 064 900</b>	<b>949 461</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	95 049	47 090
Engagements en faveur de la clientèle	969 851	902 371
Ouverture de crédits confirmés	547 749	614 819
- Ouverture de crédits documentaires	887	7 754
- Autres ouvertures de crédits confirmés	546 862	607 064
Autres engagements en faveur de la clientèle	422 103	287 553
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 281 664</b>	<b>1 271 481</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	728 100	734 864
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	568	464
Autres garanties (1)	727 532	734 399
Engagements d'ordre de la clientèle	553 564	536 617
Cautions immobilières	101 231	103 060
Autres garanties d'ordre de la clientèle	452 333	433 557
<b>Engagements sur titres</b>	<b>656</b>	<b>191</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	656	191
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 022 355</b>	<b>3 526 689</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>87 198</b>	<b>500 152</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	87 198	500 152
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 934 501</b>	<b>3 026 346</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	287 797	213 442
Engagements reçus de la clientèle	2 646 703	2 812 904
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	556 152	525 073
Autres garanties reçues (2)	2 090 551	2 287 831
<b>Engagements sur titres</b>	<b>656</b>	<b>191</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	656	191

(1) Dont 642 211 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2015, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 395 000 milliers d'euros.

(2) La variation des engagements de garantie reçus de la clientèle s'explique par la cession d'un portefeuille de crédit habitat ainsi que les garanties attachées à ces crédits pour 170 596 milliers d'euros dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

## **NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté 3 291 661 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 290 129 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1 823 566 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 922 861 milliers d'euros en 2014;
- 297 339 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 315 670 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 170 756 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 051 598 milliers d'euros en 2014.

## **NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

### **Engagements de financement**

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle (cf paragraphe « engagements de garantie » ci-après), un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole et européenne.

La Caisse Régionale aide ainsi sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contre garanti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011, ramené à 750 millions d'euros en 2012. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros dans une limite interne de refinancement abaissée

à 400 millions d'euros. Au 31/12/2015, l'utilisation de la ligne à première demande est de 15 millions d'euros et l'encours de refinancement global accordé à Bankoa de 168,8 millions d'euros, en baisse de 15 % par rapport à l'année précédente.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également consenti 70 049 milliers d'euros d'engagement de financement suite à l'appel de collatéral de la SFH CA Home Loan.

### **Engagements de garantie**

D'un montant global de 1 065 299 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 642 211 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération Switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 226 860 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contre garantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- 75 000 milliers d'euros de garanties données au nom de Bankoa, pour l'émission d'obligations hypothécaires achetées par la BEI,
- 181 milliers d'euros de contre garanties accordées à l'ICO (Istituto de Credito Official) afin de permettre à Bankoa d'accéder à des refinancements à taux bonifiés,
- 80 870 milliers d'euros de contre garanties à des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur, Auxifip) au titre de contrats de crédit-bail qu'elles ont conclu avec nos clients.
- le solde des engagements, soit 40 177 milliers d'euros, porte essentiellement sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole dans le cadre de financements en pool.

### **NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'exerce pas d'activité de crédit-bail. Elle contre-garantit cependant des engagements de crédit-bail octroyés à sa clientèle par les sociétés de crédit-bail du groupe Crédit Agricole et constitue le cas échéant des provisions à ce titre.

### **NOTE 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

#### **32.1 Désendettement de fait**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

## **32.2 Titrisation**

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 176.6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 152.9 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24.9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui génère la constitution d'un dépôt de garantie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dans le FCT lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le dépôt de garantie se traduira par la comptabilisation d'une créance sur le FCT à l'actif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Cette créance donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne peut maintenir des provisions filiales/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

## NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 802	3 297
Sur opérations internes au Crédit Agricole	35 515	42 142
Sur opérations avec la clientèle	366 000	354 955
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 412	11 216
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1 881	1 994
Autres intérêts et produits assimilés		1 880
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>417 610</b>	<b>415 485</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 199)	(1 269)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(139 070)	(141 007)
Sur opérations avec la clientèle	(62 163)	(48 907)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 998)	(1 832)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(16 802)	(6 508)
Sur dettes représentées par un titre	(6 670)	(8 468)
Autres intérêts et charges assimilées	(209)	(272)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(228 111)</b>	<b>(208 263)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>189 500</b>	<b>207 222</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de

- 5 545 milliers d'euros, il était de - 4 981 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	41 607	19 785
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>41 607</b>	<b>19 785</b>

La forte évolution des revenus est liée à la perception d'un dividende exceptionnel de 21 871 milliers d'euros de notre filiale espagnole Mercagentes sur l'exercice 2015.

## NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 325	(194)	3 131	3 045	(277)	2 767
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 645	(17 770)	(1 125)	19 386	(12 986)	6 400
Sur opérations avec la clientèle	42 314	(811)	41 503	42 439	(884)	41 554
Sur opérations sur titres		(69)	(69)		(148)	(148)
Sur opérations de change	197	(1)	197	112	(0)	112
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	135		135	464		464
Sur prestations de services financiers (1)	101 915	(8 383)	93 532	93 458	(8 190)	85 268
Provisions pour risques de commissions	189	(199)	(10)	975	(683)	292
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>164 720</b>	<b>(27 426)</b>	<b>137 294</b>	<b>159 877</b>	<b>(23 169)</b>	<b>136 708</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 16 894 milliers d'euros

## **NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	593	377
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(1 017)	(1 311)
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>(423)</b>	<b>(935)</b>

## **NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(942)	(387)
Reprises de dépréciations	1 068	489
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>126</b>	<b>102</b>
Plus-values de cession réalisées	3 342	7 471
Moins-values de cession réalisées	(321)	
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>3 021</b>	<b>7 471</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>3 148</b>	<b>7 573</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>3 148</b>	<b>7 573</b>

## **NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Produits divers (1)	2 870	2 056
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	21	44
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 890</b>	<b>2 099</b>
Charges diverses	(333)	(376)
Quote part des opérations faites en commun	(142)	(82)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(20)	(50)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(496)</b>	<b>(508)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 395</b>	<b>1 591</b>

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 879 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

## **NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Frais de personnel:</b>		
Salaires et traitements	(64 697)	(64 544)
Charges sociales	(29 469)	(28 592)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(14 166)	(13 607)
Impôts et taxes sur rémunérations	(13 621)	(13 240)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(121 952)</b>	<b>(119 983)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 890	5 887
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(116 062)</b>	<b>(114 096)</b>
Frais administratifs:		
Impôts et taxes (1)	(8 757)	(10 438)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(62 716)	(61 555)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(71 473)</b>	<b>(71 993)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	592	687
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(70 881)</b>	<b>(71 305)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(186 944)</b>	<b>(185 401)</b>

(1) Dont 284 milliers d'euros au titre du fonds de résolution

### **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 633 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi contre 2 547 milliers d'euros au titre de 2014.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consacre une part significative de ses ressources à des dépenses éligibles au CICE telles que les investissements dans ses agences, la transition énergétique (chaufferie bois notamment), les investissements en matériels pour son activité commerciale (automates fiduciaires, tablettes tactiles en agences etc...) ou de la formation.

Par ailleurs, en augmentant le résultat conservé par la Caisse Régionale, le CICE permet l'amélioration des ratios de solvabilité qui déterminent la capacité d'une banque à continuer à développer ses activités.

### **Effectif moyen**

#### **Effectif par catégorie**

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cadres	404	397
Non cadres	1 251	1 245
<b>TOTAL</b>	<b>1 655</b>	<b>1 642</b>
<b>Dont: France</b>	<b>1 655</b>	<b>1 642</b>
<b>Etranger</b>		
<b>Dont: Personnel mis à disposition</b>	<b>44</b>	<b>46</b>

### **NOTE 40 COUT DU RISQUE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(80 650)</b>	<b>(79 175)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(63 978)	(67 168)
Autres provisions et dépréciations	(16 672)	(12 007)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>71 196</b>	<b>73 123</b>
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	55 183	57 176
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	16 013	15 947
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>(9 454)</b>	<b>(6 053)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(2 210)	(1 882)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(14 147)	(11 908)
Décote sur prêts restructurés	(241)	(320)
Récupérations sur créances amorties	944	612
Autres pertes (5)	(3 677)	(12)
Autres produits (6)	3 677	
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(25 109)</b>	<b>(19 562)</b>

(1) Dont 7 533 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises  
Dont 2 295 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 4 319 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 805 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 7 533 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) Dont 3 677 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(6) Dont 3 677 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

## **NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(307)</b>	<b>(1 617)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(307)	(1 617)
<b>Reprises des dépréciations</b>	<b>1 836</b>	<b>1 921</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 836	1 921
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations (1)</b>	<b>1 530</b>	<b>304</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 530	304
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	<b>126</b>	<b>164</b>
Sur titres d'investissement	123	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3	164
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>(14)</b>	<b>(13 754)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(14)	(10)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		(13 743)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>112</b>	<b>(13 590)</b>
Sur titres d'investissement	123	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(11)	(13 590)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>1 642</b>	<b>(13 285)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	1 181	122
Moins-values de cessions	(7)	(65)
<b>Solde en perte ou en bénéfice (2)</b>	<b>1 174</b>	<b>57</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2 816</b>	<b>(13 228)</b>

(1) Dont reprises de provisions sur titres de participation Sacam International (1 039 milliers d'euros) et SARL Portimmo (485 milliers d'euros)

(2) Dont 970 milliers d'euros de plus-values de cession de la marque Tookets à la SCIC Tookets.

## **NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Aucune charge ni aucun produits exceptionnels n'ont été comptabilisés, tant en 2015 qu'en 2014.

### **NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Charge d'impôt courant	50 602	53 193
Charge / produit d'impôt différé (1)	(830)	(15 420)
Dot° / Rep provision pour litige IS		0
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>49 771</b>	<b>37 773</b>

(1) En 2014, reprise de provision pour impôt différé non récurrente liée au GIE Fiscal Ines Bail

#### **Intégration fiscale :**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, Crédit Agricole S.A. a réalloué à la Caisse Régionale 1 827 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2015.

L'intégration fiscale des filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a quant à elle généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 662 milliers d'euros.

### **NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En termes de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

### **NOTE 45 AFFECTATION DES RESULTATS**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat Net	104 932	97 173
Affectation à la réserve légale	69 993	64 607
Affectation aux réserves facultatives	23 331	21 535
Affectation à la réserve spéciale Loi Mécénat		
Rémunération des parts sociales	404	643
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A. S.A.	7 866	7 294
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres souscripteurs	3 337	3 094

## Projet de résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2015 de la Caisse Régionale qui s'élève à 104 931 988.24 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 404 456.26 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.07 % net du nominal des parts rémunérées;
- 7 866 234,16 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 3 336 953,76 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 69 993 258.05 € au titre de la réserve légale, soit les ¾ du solde disponible;
- 23 331 086.01 € au titre des réserves facultatives, soit le ¼ disponible.

## NOTE 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

	E&Y		PWC		Total 2015	Total 2014
(en milliers d'euros)		%		%		
<b>Audit</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	143		150		293	232
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	7				7	
<b>Sous-Total</b>						
<b>Autres prestations</b>						
Juridique, fiscal, social						
Technologie de l'information						
Audit interne						
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
<b>Sous-Total</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>50%</b>	<b>150</b>	<b>50%</b>	<b>300</b>	<b>232</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ET**

**ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS  
SUR LE RAPPORT RSE**

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, Cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**Ernst & Young et Autres**  
1, place Alfonse-Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Sociétaires  
**CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**  
11, boulevard du Président Kennedy  
BP 329  
65003 Tarbes Cedex

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Bordeaux et Toulouse, le 11 mars 2016

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young et Autres

  
Antoine Priollaud  
Associé

  
Frank Astoux  
Associé

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, Cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**Ernst & Young et Autres**  
1, place Alfonse-Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Sociétaires  
**CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**  
11, boulevard du Président Kennedy  
BP 329  
65003 Tarbes Cedex

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux et Toulouse, le 11 mars 2016

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young et Autres

  
Antoine Priollaud  
Associé

  
Frank Astoux  
Associé

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, Cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**Ernst & Young et Autres**  
1, place Alfonse-Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Sociétaires  
**CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**  
11, boulevard du Président Kennedy  
BP 329  
65003 Tarbes Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**1. Avec Bankoa**

**Nature et objet**

Au cours de l'exercice 2015, votre Caisse Régionale a cédé à Bankoa les titres qu'elle détenait de Mercagentes. Cette cession a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2015. Dans le cadre de cette opération, votre Caisse Régionale a perçu par ailleurs un dividende exceptionnel de la part de Mercagentes d'un montant de 21.871 k€.

**Modalités**

Les titres de Mercagentes ont été cédés à Bankoa pour un montant de 16.615 k€.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :**

« Cette opération a pour objectif de rationaliser et développer l'activité des filiales espagnoles en profitant de synergies en compétences et d'économies d'échelle ».

**Personne concernée**

Monsieur Jean Philippe, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de Bankoa au moment de l'autorisation préalable de cette convention.

**2. Avec SCIC TOOKETS.COOP**

**Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a apporté au cours de l'exercice écoulé la marque et le concept Tookets Tookets.coop en contrepartie de parts de capital complémentaires de cette dernière.

**Modalités**

L'apport de la marque et du concept Tookets a été réalisé sur la base d'une valorisation de 1.274 k€. Cet apport a été autorisé par le conseil d'administration du 19 juin 2015.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :**

« Préparer l'entrée de nouvelles Caisses régionales au capital de la SCIC à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 en renforçant ses actifs par l'apport de la marque et du concept TOOKETS afin de conforter le bilan de la société. »

**Personne concernée**

Monsieur Marc Didier, en ses qualités de Président et de représentant de votre Caisse Régionale au conseil d'administration de SCIC Tookets.coop.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec Bankoa**

• **Caution apportée à Bankoa dans le cadre du refinancement BEI**

**Nature et objet**

Caution apportée par votre Caisse Régionale à Bankoa dans le cadre de son refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Convention autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2012.

**Modalités**

Dans le cadre de la dégradation par l'agence de notation Moody's des obligations sécurisées (« Covered bonds ») apportées par Bankoa en garantie de ses refinancements réalisés avec la BEI, votre Caisse Régionale a apporté sa caution à Bankoa pour un montant de 75 M€ par décision du conseil d'administration du 28 novembre 2012. Cette caution, rémunérée 4 points de base, a généré 38 k€ de produits de commissions pour votre Caisse Régionale.

• **Garantie « Instituto de Credito Oficial » apportées à Bankoa**

**Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a octroyé une garantie à Bankoa dite « Garantie Instituto de Credito Oficial » permettant à Bankoa de bénéficier de refinancements à taux bonifiés.

**Modalités**

Votre Caisse Régionale a enregistré un produit de 181 k€ sur l'exercice 2015 au titre de cette convention.

• **Contre-garanties de prêts accordées à Bankoa**

**Nature et objet**

Cautions accordées par votre Caisse Régionale sur des prêts octroyés à la clientèle par Bankoa.

**Modalités**

Votre Caisse Régionale accorde des cautions à Bankoa sur des prêts accordés à la clientèle par cette dernière, à hauteur de 25 % ou 50 %. Au 31 décembre 2015, ces cautions accordées à Bankoa s'élevaient à 227 M€ et ont généré des produits de commissions de 450 k€ au titre de l'exercice 2015.

- **Facturation de prestations administratives**

**Nature et objet**

Facturation de prestations administratives à Bankoa, convention autorisée par le conseil d'administration du 29 janvier 1999.

**Modalités**

Votre Caisse Régionale répercute les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa. Au titre de l'exercice 2015, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élevait à 150 k€ pour la participation à la gestion technique et stratégique.

- **Octroi d'une ligne de refinancement à 1<sup>ère</sup> demande**

**Nature et objet**

Votre Caisse Régionale a accordé à Bankoa une ligne de refinancement confirmée à 1<sup>ère</sup> demande. Cette ligne a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 29 janvier 1999 puis modifiée par les conseils d'administration du 22 juillet 2005, 21 juillet 2006, 28 septembre 2007 et 20 mars 2009. Le conseil d'administration du 27 novembre 2014 a abrogé le montant maximal de cette ligne pour le fixer à 40 M€ contre 400 M€ auparavant. Ce même conseil a par ailleurs fixé la rémunération de cette ligne sur la base des prix de marché comparable appliqués par Crédit Agricole SA à votre Caisse Régionale, augmenté d'une marge de 2 points de base.

**Modalités**

Dans le cadre de cette convention, le montant des prêts à terme accordés à Bankoa s'établissait à 15 M€ au 31 décembre 2015.

## **2. Avec Crédit Agricole Corporate & Investment Banking (CACIB)**

**Nature et objet**

Votre Caisse Régionale apporte sa garantie à certaines opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps) souscrites entre CACIB et des clients de la Caisse. Cette garantie porte, selon les contrats, sur 20 % à 25 % des sommes qui sont ou qui seront dues en principal, intérêts et accessoires par ces clients.

**Modalités**

Le montant garanti par votre Caisse Régionale au titre des contrats de swaps s'établissait à 1.013 k€ au 31 décembre 2015. Aucune garantie nouvelle n'a été apportée par votre Caisse sur l'exercice 2015.

Fait à Bordeaux et Toulouse, le 11 mars 2016

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young et Autres

  
Antoine Priollaud  
Associé

  
Frank Azeux  
Associé

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les  
informations sociales, environnementales et sociétales consolidées  
figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne

### Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 1 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des tableaux d'indicateurs 2015 et des instructions de reporting transmises aux contributeurs dans leur version datée du 28 janvier 2015 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre intitulé « Eléments relatifs à la responsabilité sociétale et environnementale requis par l'article 225 de la loi Grenelle 2 » dans le rapport de gestion.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe du rapport coopératif territorial. Notamment, les données économiques sont publiées sur l'ensemble du périmètre consolidé (filiales incluses), les données relatives aux effectifs-et aux embauches, ainsi que les données énergétiques, sont publiées sur le périmètre comprenant la Caisse régionale et les filiales PG Immo et Bankoa (soit sur un périmètre correspondant à 96 % des effectifs), toutes les autres données étant publiées sur le périmètre hors filiales (soit sur un périmètre correspondant à 77 % des effectifs).

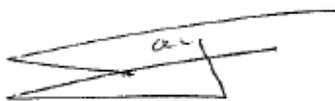
#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 7 mars 2016

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

  
Eric Duvaud  
Associé développement durable

  
David Koestner  
Associé